

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

COMMUNE de



Vic-le-Comte

1.4b



SCP DESCOEUR F et C
Architecture et Aménagement du Territoire
49 rue des Salins
63000 Clermont Ferrand
Tel : 04.73.35.16.26.
Fax : 04.73.34.26.65.
Mail : scp.descoeur@wanadoo.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME

Rapport de Présentation

Tome 4b : ANNEXES du Rapport de Présentation *Suite*

(Etat initial de l'environnement - version complète)

PRESCRIPTION

Délibération du conseil municipal du 15 juin 2017

ARRET DU PROJET

Délibération du conseil communautaire du

APPROBATION

Délibération du conseil communautaire du

MODIFICATIONS – REVISIONS PARTIELLES MISES A JOUR

1. ...
2. ...
3. ...
4. ...
5. ...
6. ...

Table des matières

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	5
Espaces naturels, biodiversité et corridors écologiques	6
1/ Les ZNIEFF	6
2/ NATURA 2000	8
3/ L'Espace Naturel Sensible (ENS)	15
4/ Autres éléments naturels à prendre en compte	15
5/ Les corridors bio écologiques	16
6/ Le SRCE	17
7/ Les trames Bleues	20
8/ Les trames Vertes.....	23
9/ La trame agraire	27
10/ La fragmentation du territoire	28
11/ Le SCoT du grand Clermont	29
12/ Rappel : Le PLU actuel	29
ENJEUX	30
ORIENTATIONS / PISTES DE REFLEXION POUR LE PLU	30
Risques naturels et contraintes	31
1/ Les risques.....	31
2/ Le risque sismique	32
3/ Le risque « Inondation »	33
4/ Le risque « Argiles »	35
5/ Le risque « Mouvement de Terrain »	36
6/ Les autres risques.....	40
ENJEUX	47
ORIENTATIONS / PISTES DE REFLEXION POUR LE PLU	47
Les données environnementales	48
1/ Introduction	48
2/ L'air	50
3/ Les données sur l'eau	55
4/ Eau Potable.....	61
5/ L'assainissement.....	68
6/ Les sols.....	75
7/ Les déchets.....	79
8/ ENERGIES.....	80
Les paysages	91
1/ Préambule	91
2/ Les entités paysagères	93
3/ Les vues.....	103
4/ Rappel des liens étroits entre Paysage et Santé.....	106
Synthèse générale	108
Bibliographie	109

Etat initial de l'environnement

Le principe du respect de l'environnement, vise à assurer dans le cadre du PLU de VIC LE COMTE, « une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol, du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, des sites, des paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et nuisances de toute nature ». Article L.121-1.

L'Etat Initial de l'Environnement a pour objectif de dégager les caractéristiques essentielles de la commune de VIC LE COMTE, les enjeux environnementaux qui en découlent et qui doivent être pris en compte dans la mise en œuvre du PLU. Cette partie est un outil d'aide à la décision pour le PADD.

Espaces naturels, biodiversité et corridors écologiques

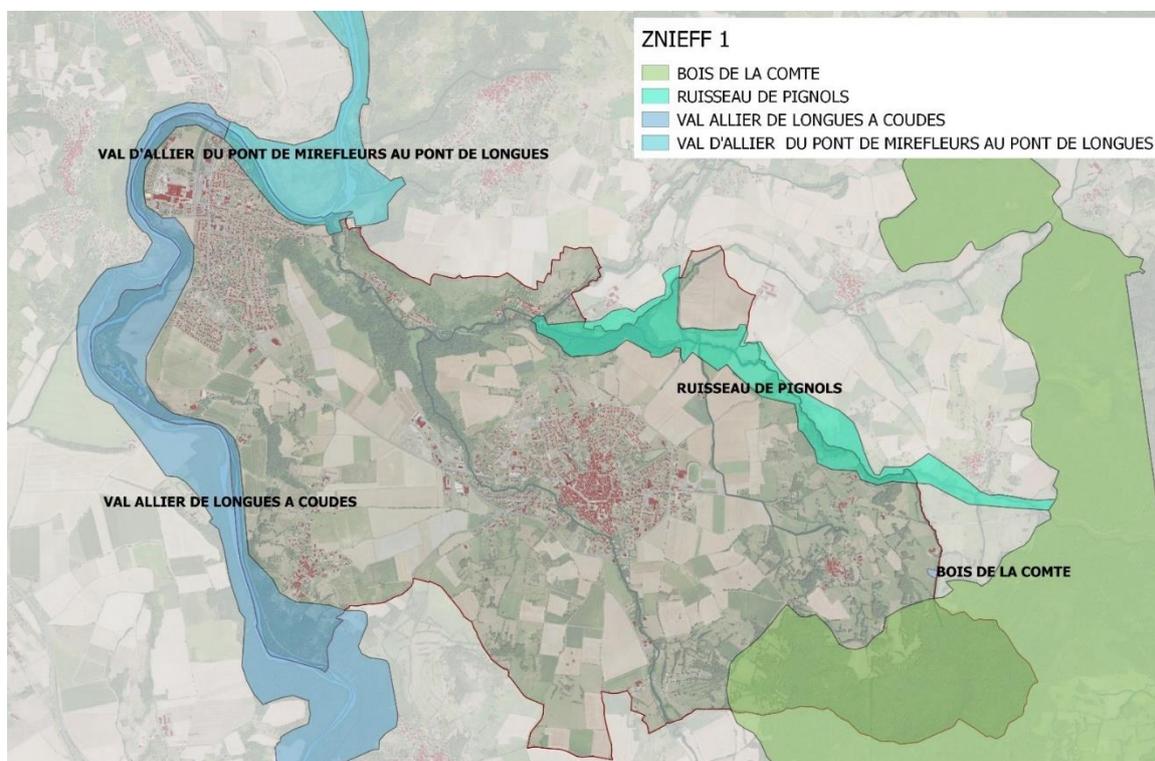
1/ Les ZNIEFF

Les ZNIEFF consistent en un inventaire scientifique national. Il constitue un outil de connaissance du patrimoine national, et non pas une mesure de protection juridique. Cet inventaire différencie deux types de zone :

- Les ZNIEFF de type 1 sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.
- Les ZNIEFF de type 2, concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type 1 ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

La commune de VIC le COMTE est concernée par 4 Znieff de type1 et 2 Znieff de type 2.

1.1 - ZNIEFF DE TYPE 1



■ ZNIEFF BOIS DE LA COMTE

Identifiant SPN : 830005545 / Surface (en ha) : 2063.86 / Identifiant DIREN : 00006032

Ce vaste ensemble forestier d'environ 1500 ha, dominé par les chênes, prend place autour de necks et éboulis basaltiques.

Ces forêts, traitées majoritairement en taillis sous futaie, en contact direct avec de grands espaces voués aux cultures intensives, présentent trois principaux types de groupements végétaux : chênaie-charmaie à cortège d'espèces neutrophile ou calcicole ; chênaie thermophile à chêne blanc dans les zones les mieux exposées ; formations à Tilleuls, localisées sur les versants nord des sommets basaltiques.

La flore est particulièrement riche et variée. On trouve des espèces protégées comme le Lis martagon, la Céphalanthère rouge, orchidée beaucoup plus rare ; des espèces montagnardes, peu répandues à ces altitudes, Dentaire pennée, Actée en épis, Campanule à feuille de pêcheur, Melitte à feuilles de mélisse.

La forêt constitue en outre, une importante zone refuge pour la faune (Chevreuil, Sanglier), pour la nidification de rapaces (Bondrée apivore, Milan royal...) et abrite des populations de batraciens comme le sonneur à ventre jaune (espèce considérée comme rare en France et menacée en Europe).

La forêt de la Comté représente parmi les grandes chênaies d'Auvergne, l'un des massifs les plus diversifiés et les plus riches floristiquement. Naturellement boisée en essences feuillues, elle est menacée d'enrésinements artificiels qui rompent dans ce secteur les équilibres paysagers et écologiques et appauvrissent faune et flore.

■ ZNIEFF RUISSEAU DE PIGNOLS

Identifiant SPN : 83P000084 / Surface (en ha) : 98.719 / Identifiant DIREN : 00006175C

Ce site de 98 ha comprend des habitats naturels (forêts de pente, de ravin, prairies sèches et humides...) et abrite notamment l'écrevisse à patte blanche (indicateur de bon état écologique des eaux).

■ ZNIEFF ALLIER : PONT DE LONGUES / PONT DE MIREFLEURS

Identifiant SPN : 830000177 / Surface (en ha) : 166.933 / Identifiant DIREN : 00210005

Cette zone s'étend sur 131 ha.

Ce petit secteur du Val d'Allier se distingue par un lit apparent réduit et un lit majeur bien individualisé, peuplé de cultures, prairies et bocages, et d'intéressantes franges de forêts alluviales. Il est bordé par des terrasses d'alluvions anciennes formant parfois quelques falaises abruptes, rongées par la rivière, à l'aplomb desquelles se développent des pelouses xérophiles.

Ce tronçon accueille des milieux, comme des sources salées et des suintements hydrominéraux, qui le parsèment et lui confèrent un grand intérêt botanique.

Les espèces halophiles protégées ou remarquables sont nombreuses : Glaux et Plantain maritimes, Jonc de Gérard, Spergulaire et Scirpe maritimes, espèces communes sur le littoral mais plus ou moins raréfiées à l'intérieur des terres.

L'avifaune est très intéressante, et compte près de 50 espèces nicheuses, parmi celles-ci le Milan noir, le Martin pêcheur ou encore la Pie-grièche écorcheur.

■ ZNIEFF VAL D'ALLIER DE LONGUES A COUDES

Identifiant SPN : 830000173 / Surface (en ha) : 617.926 / Identifiant DIREN : 00210006

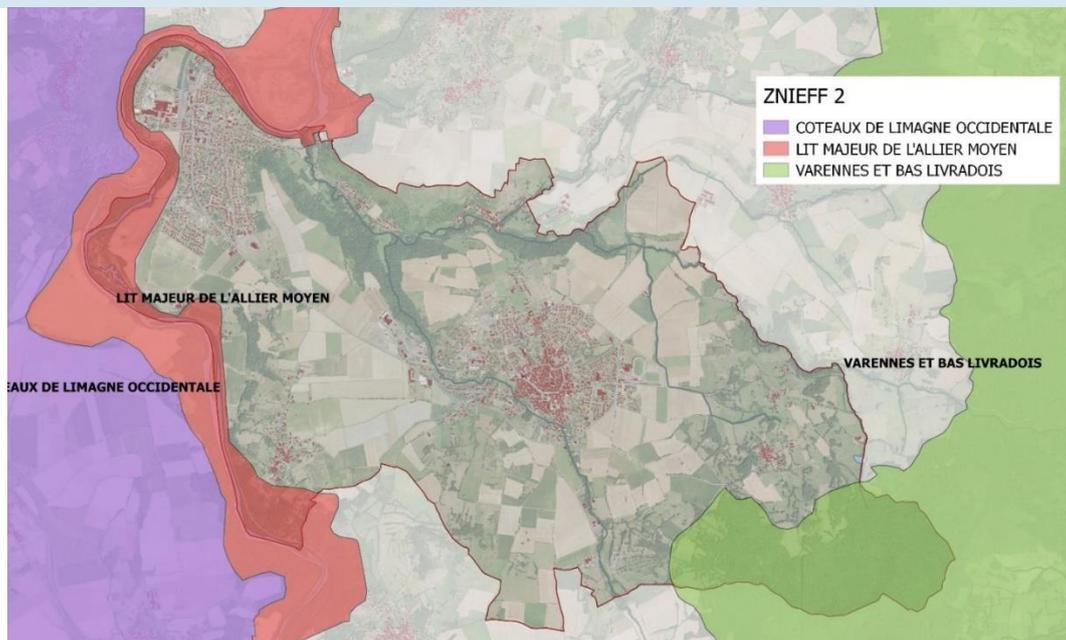
La superficie de cette zone est de 216 ha.

Ce site alluvial représente les premières gorges rocheuses que l'on rencontre en remontant la rivière Allier.

De faible étendue, il est pourtant relativement diversifié avec de riches forêts alluviales (Chadieu, îles des Goules...), des tables rocheuses en bordure de rivière, abritant des pelouses xérophiles aux nombreuses espèces annuelles et le très rare Plantain holosté qui trouve ici une de ses seules stations Auvergnates ; quelques zones d'eau calme renferment bon nombre d'hydrophytes parmi lesquels on remarque la Sagittaire à feuilles en flèches, espèces figurant sur la liste régionale des plantes protégées.

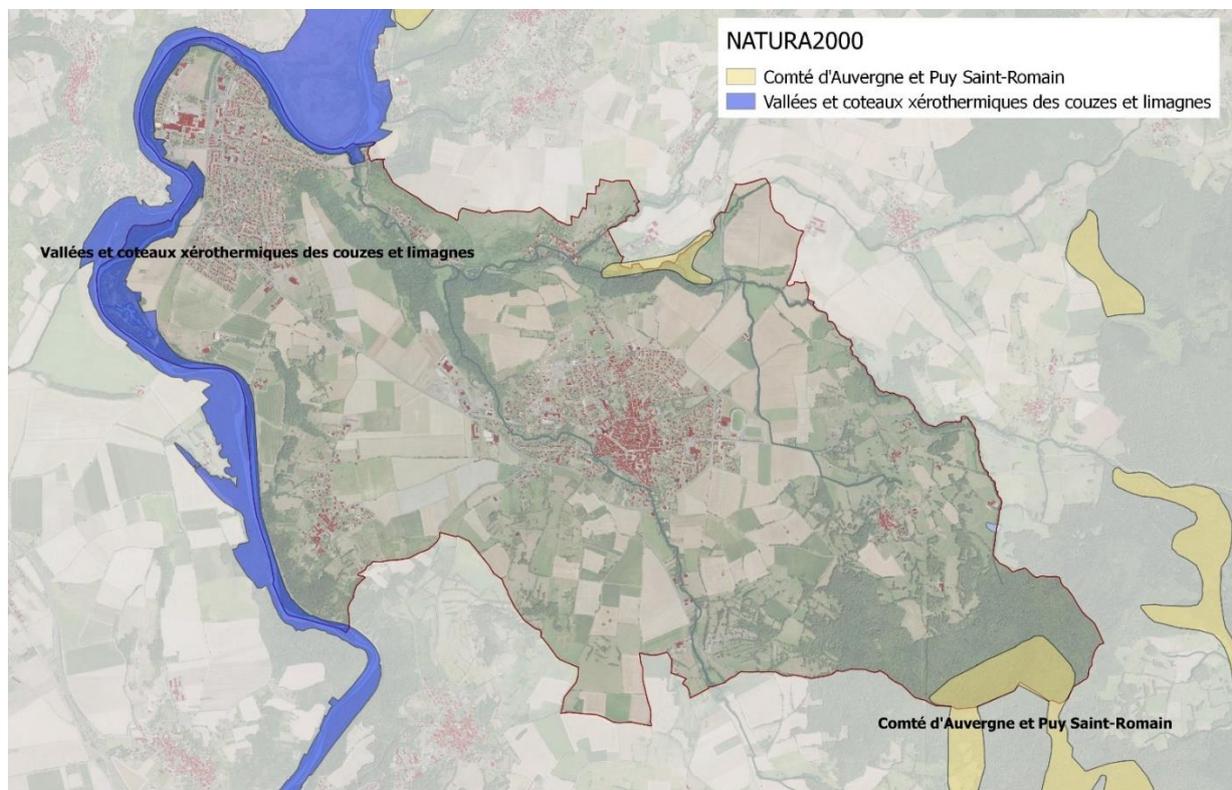
Plus de 100 espèces d'oiseaux ont été recensées sur ce site, parmi lesquels le Milan noir et royal, l'Epervier d'Europe, le Faucon hobereau ou encore la Bondrée apivore. On peut également noter la présence du Hibou grand-duc, du Chevalier guignette, du Pic noir et du Pic cendré...

1.2 - ZNIEFF DE TYPE 2



2/ NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne. Il assurera le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire. Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des Etats membres en application des directives européennes dites « Oiseaux » et « Habitats » de 1979 et 1992. Sa création contribuera en outre à la réalisation des objectifs de la convention sur la diversité biologique adoptée au « Sommet de la Terre » de Rio de Janeiro en juin 1992.



La commune de VIC le COMTE est concernée par **2 sites Natura 2000**.

2.1 - LE SITE NATURA 2000 « COMTE D'Auvergne ET PUY SAINT ROMAIN »

Le site s'étend sur 382 ha repartis en six zones distinctes, dont 2 dans les environs de Vic-le-Comte.

Deux grands types d'habitats caractérisent ce site :

- une majorité d'espaces forestiers où dominent les feuillus dans le bois de la Comté
- et des espaces ouverts concentrés essentiellement sur le puy St Romain.

La commune de Vic-le-Comte est concernée par ce site sur 48,82 ha. 2 îlots se répartissent sur le territoire de Vic le Comte.

- Au nord de la commune, dans le vallon d'Enval : le ruisseau des Quayres.
- Au sud-est, le bois de la Comté : le Mont Servaix.

Les habitats naturels présents sur la commune de VIC le COMTE :

Les sources pétrifiantes : très localisées situées au niveau de 2 cascades du ruisseau d'Enval, qui coule dans un milieu forestier (forêt alluviale résiduelle) avec des érables des frênes et des aulnes et de la forêt de ravin fraîche. Au niveau des cascades les sources suintent sous les cascades formant des concrétions calcaires et ferrugineuses. Il en résulte la formation de concrétions de grande ampleur.

Répartition : Limité aux cascades du ruisseau d'Enval, cet habitat n'occupe que quelques m2 à chaque fois. Quatre sites ont été repérés dans les gorges d'Enval :

- au niveau de la première cascade
- au niveau de la seconde cascade
- sur le versant sud du ravin, un site dont l'alimentation est plus restreinte
- sur l'affluent au ruisseau de Pignols, au niveau de la cascade.

Valeur patrimoniale : Cet habitat qui présente un fort intérêt patrimonial est rare aussi, au niveau national. Il nécessite la présence d'une eau calcaire incrustante permettant la création de travertin et l'absence d'une trop forte concentration en sels minéraux (Chlorure de sodium par exemple) qui limite l'implantation de la flore du Cratoneurion.

Mesures de protection existantes : Aucune.

Risques et Enjeux

- Fréquentation des cascades
- Changement de la composition de l'eau ou du régime hydrique
- Changement du couvert forestier, le cratoneurion nécessite une demi-ombre pour se développer.

Objectif général de gestion

- Protection active des sources pétrifiantes
- Suivi de l'alimentation en eau

Actions à engager

- Canaliser la fréquentation
- Sensibiliser à la protection de ces espaces sans en augmenter la fréquentation
- Sécuriser le foncier.
- Toute action possible en amont, en cas de dégradation constatée de la qualité des eaux

Forêts alluviales résiduelles : Galerie étroite le long des petites rivières et ruisseaux. La strate arborescente est composée principalement d'aulne glutineux. Couvert continu et fermé. La strate arbustive est composée de frêne. Cet habitat est installé sur des alluvions argilo-limoneux et des sols de types alluviaux peu évolués. On le trouve principalement près du Pont du Pendu et sur le ruisseau d'Enval.

Valeur patrimoniale : Cet habitat est toujours de surface limitée bien qu'assez fréquent dans l'étage collinéen. Il ne subsiste, la plupart du temps, que dans les parties forestières des vallées et offre de multiples niches écologiques. Présence d'une espèce de l'annexe II : l'Ecrevisse à pattes blanches.

Mesures de protection existantes : Régime forestier pour la partie du Pont du Pendu. Aucune mesure de protection sur la partie du Ruisseau d'Enval

Risques et Enjeux

- Changement d'essence par plantation et acidification des eaux (plantation de résineux)
- Curage du ruisseau
- ouverture brutale du couvert (Il est important de doser la lumière au-dessus des cours d'eau)
- Destruction des espèces animales par braconnage, par pollution (proximité de la route)
- Dégradation de la qualité de l'eau (usage de produits polluants en amont, agropharmaceutiques à proximité).

Objectif général de gestion

- Maintien et amélioration de ces forêts riveraines notamment en termes de composition d'essences
- Ouverture ponctuelle du couvert.
- -maintien de la qualité des eaux

Actions à engager

- Gestion douce en mosaïque de zones éclairées et ombragées
- Gestion des embâcles dans le lit mineur
- Maintien d'une forte diversité de la végétation arborée et arbustive indigènes
- Suivi de la qualité des eaux afin d'engager toutes actions utiles en cas de dégradation
- Interdiction de plantations artificielles résineuses.

Forêts de ravin Tillaie-Erable à Scolopendre et à Lunaire des pentes froides couvertes d'éboulis grossiers :

Le tilleul domine la strate arborescente, accompagné du frêne. Présence de l'Orme des Montagnes. Absence de l'Erable sycomore et de l'Erable plane. Cet habitat est installé sur des pentes souvent fortes couvertes d'éboulis d'origine calcaire ou basaltique sous saturé. Ces éboulis libèrent des matières nutritives et l'ensemble des terres fines provient de la décomposition de la litière et des autres débris végétaux.

Répartition : On le trouve sur des pentes exposées au nord du puy Saint Hippolyte et du mont Servait et dans une moindre mesure, sur le Grand Raymond et sur le ruisseau d'Enval. Il s'étend sur 6 sites totalisant une surface d'environ 12 ha (5 dans le massif forestier de la Comté et 1 dans le ruisseau d'Enval).

Valeur patrimoniale forte. Cet habitat est peu fréquent et de surface toujours limitée dans la région. La forme présente ici est très typique. Présence d'espèce montagnarde (*Lunaria rediviva*) dans un contexte collinéen. Cet habitat est considéré comme climacique par certains auteurs dont Lémée (1946) : climax stationnel lié à l'instabilité du substrat en exposition nord. Présence de chauve-souris

Mesures de protection existantes : Les parties situées en forêt soumise sont protégées de fait contre le défrichement. L'Office National des Forêts, responsable de cet habitat doit de par ses engagements le préserver et intégrer les mesures de protection dans ses plans de gestion.

Risques et Enjeux :

- Habitat fragile du fait de la faible étendue des sites, l'instabilité des blocs et du sol, la forte pente.
- Défrichement et enrésinement.
- La fréquentation de minéralogistes amateurs augmente la fragilité du site et détruit le milieu.

Objectif général de gestion

- Protection sans intervention,
- Suivi de la dynamique (lente du peuplement).

Actions à engager

- Réglementation de la fréquentation,
- Suivi de la dynamique (lente du peuplement),
- Etude de la phytosociologie des peuplements de la Comté,
- Inventaire de la flore muscinée.

L'originalité du site est de présenter plusieurs formations végétales en fonction du substrat géologique (calcaire sur Vic-le-Comte).

Eboulis médio-européens siliceux : Eboulis non stabilisés, souvent d'origine volcanique, en exposition chaude. Trois sites situés sous le Grand Raymond, sous le mont Servait.

Valeur patrimoniale : Intérêt lié au maintien d'espaces ouverts thermophiles favorables à l'entomofaune et l'herpétofaune.

Mesures de protection existantes :

- Aucune.
- Soumission au régime forestier pour certains.

Risques et Enjeux : Peu de risques de perturbation, excepté par des projets de desserte ou d'exploitation de matériaux.

Objectif général de gestion : Pas d'intervention**Actions à engager :**

- Suivi de la dynamique des lisières
- Inventaires faunistique, entomologique.

Le bois de la Comté est une des plus belles forêts de feuillus (chêne et hêtres) de toute l'Auvergne. L'objectif principal est donc de préserver cette spécificité et de ne pas intensifier la sylviculture par augmentation de la récolte et enrésinement. La fréquentation touristique doit être encadrée et contrôlée.

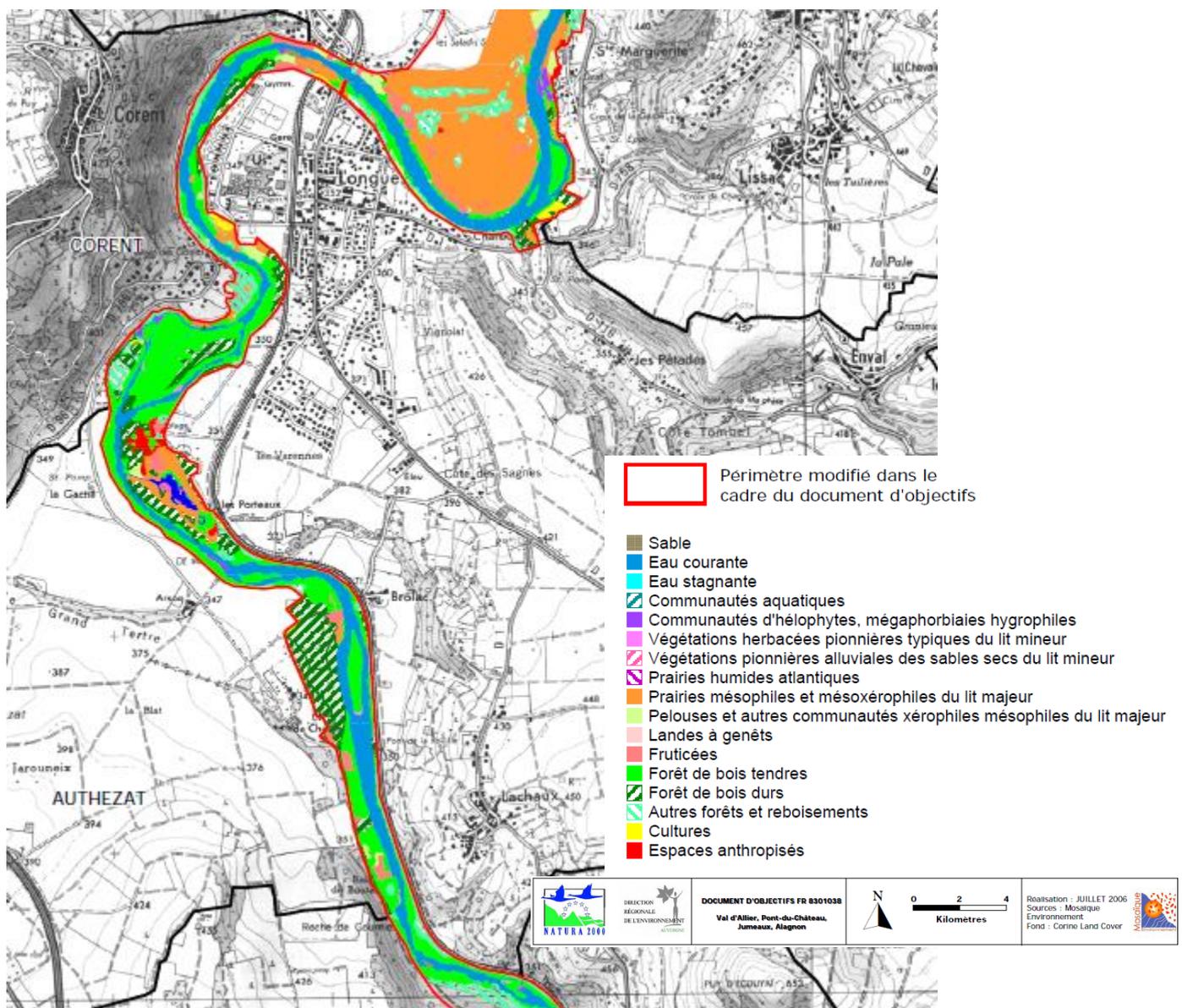
2.2 - LE SITE NATURA 2000 « VAL D'ALLIER : PONT DU CHATEAU, JUMEAUX, ALAGNON »

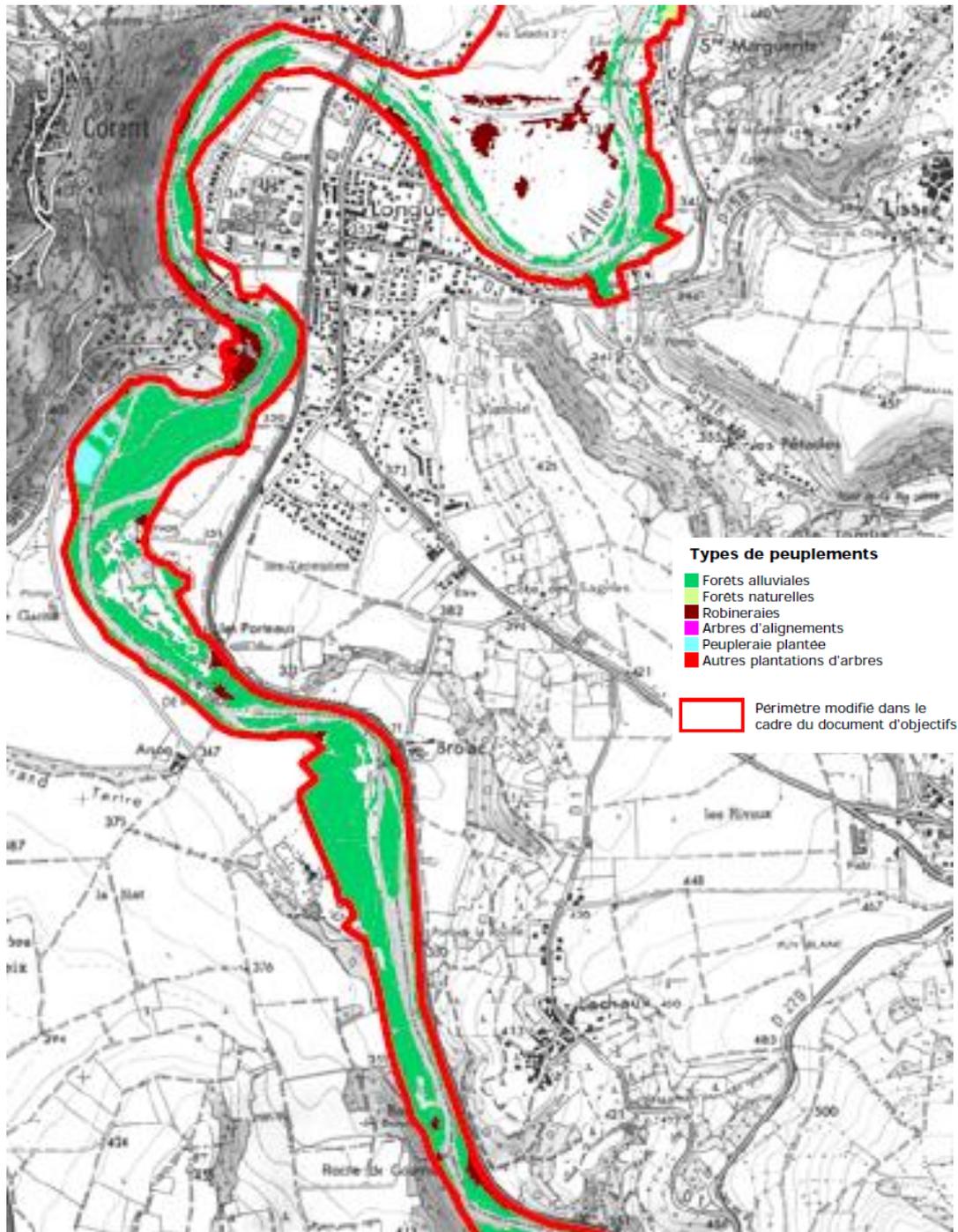
Le site correspond à une portion de la rivière Allier comprise entre Pont-du-Château au Nord et Jumeaux au Sud.

La rivière Allier et ses abords constituent un complexe alluvial riche en habitats divers (forêts alluviales, pelouses, prairies, bras morts). Plusieurs sources et marais salés se trouvent à proximité de la rivière (le Sail à St Maurice, les Saladis aux Martre-de-Veyre et le site de Sainte Marguerite). Ce site a une superficie totale de 2334 ha, dont 105 sur la commune de Vic-le-Comte.

- **Habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur ce site :** Prés salés continentaux, forêts alluviales résiduelles, pelouses pionnières sur dômes rocheux, végétations chasmophytiques des pentes rocheuses, forêts mixtes bordant les grands fleuves, prairies maigres de fauche de basse altitude, mégaphorbiaies eutrophes, formations herbeuses sèches semi naturelles, rivière avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodium rubri*, lacs eutrophes naturels, eaux stagnantes oligotrophes.
- **Espèces animales d'intérêt communautaire :** Ecaille chinée (papillon), Cuivré des marais (papillon), Lucane cerf-volant (coléoptère), Gomphe serpent (libellule), Cordulie à corps fin (libellule), Agrion de Mercure (libellule), Loutre, Grande alose (poisson), Lamproie de planer (poisson), Saumon atlantique, Chabot (poisson), Toxostome (poisson), Lamproie de marine (poisson), Grand rhinolophe (chauve-souris), Grand murin (chauve-souris), Petit murin (chauve-souris), Triton crêté (batracien).

Les habitats naturels présents sur le territoire de VIC LE COMTE :

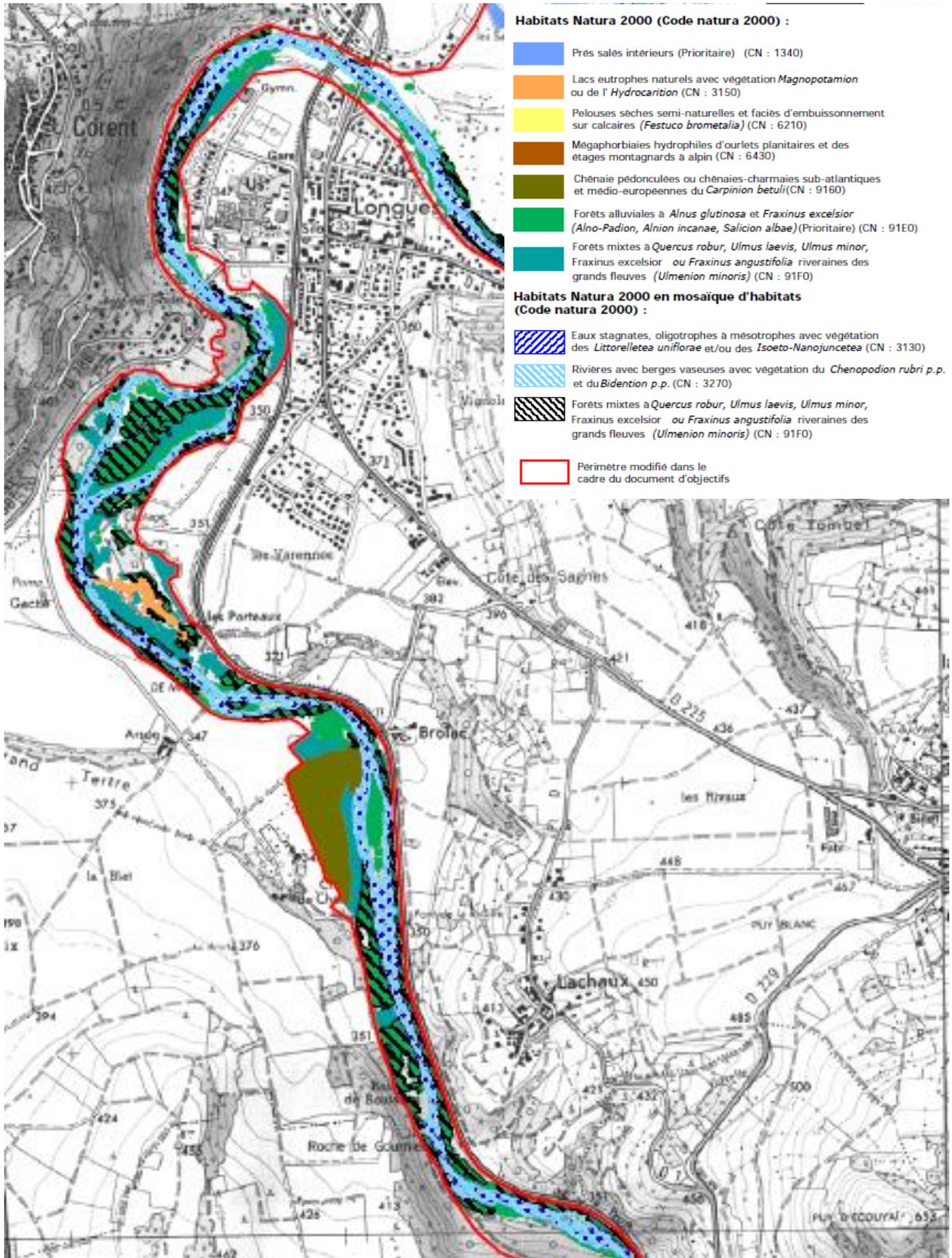




		<p>DOCUMENT D'OBJECTIFS FR 8301038 Val d'Allier, Pont-du-Château, Jumeaux, Alagnon</p>		<p>Réalisation : JUILLET 2006 Sources : Mosaïque Environnement Fond : Corine Land Cover</p>
--	--	---	--	---

Document d'objectifs du site FR 830 1038 " Val d'Allier Pont du Château - Jumeaux Alagnon ", Agence Mosaïque Environnement - Septembre 2006.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire :

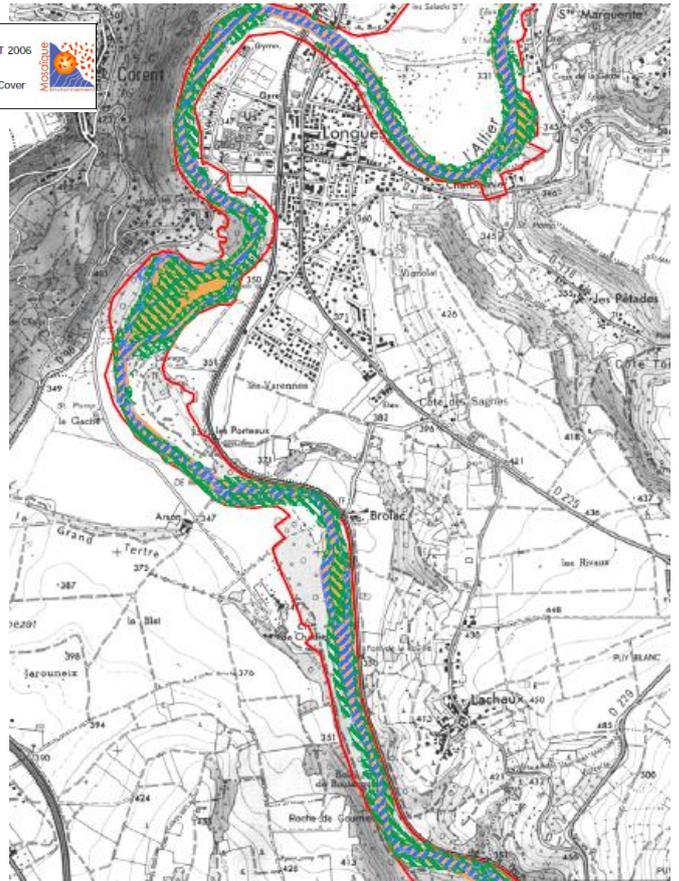


		<p>DOCUMENT D'OBJECTIFS FR 8301038 Val d'Allier, Pont-du-Château, Jumeaux, Alagnon</p>		<p>Realisation : JUILLET 2006 Sources : Mosaïque Environnement Fond : Corine Land Cover</p> 
---	---	---	---	---

Document d'objectifs du site FR 830 1038 " Val d'Allier Pont du Château - Jumeaux Alagnon ", Agence Mosaïque Environnement - Septembre 2006.

Les espèces présentes ou potentiellement présentes sur le territoire de VIC LE COMTE :

		DOCUMENT D'OBJECTIFS FR 8301038 Val d'Allier, Pont-du-Château, Jumeaux, Alagnon	 0 2 4 Kilomètres	Réalisation : JUILLET 2006 Sources : Mosaïque Environnement Fond : Corine Land Cover	
---	---	--	--	---	---



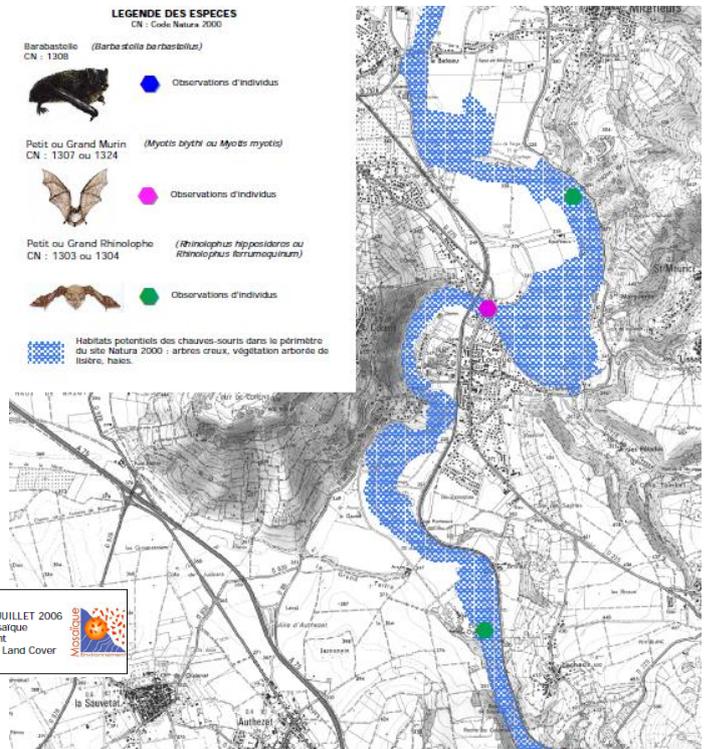
LEGENDE DES ESPECES
CN : Code Natura 2000

- Le Castor d'Europe** (*Castor fiber*)
CN : 1337
- 
- La Loutre** (*Lutra lutra*)
CN : 1355
- 
-  Périmètre modifié dans le cadre du document d'objectifs
-  Habitats aquatiques : lit majeur
 -  Habitats aquatiques : graviers, eaux stagnantes
 -  Habitats terrestres : Saules jusqu'à 40 mètres de part et d'autre des rives
 -  Habitats potentiels : lit du cours d'eau, affluents, graviers, étangs

Document d'objectifs du site FR 830 1038 " Val d'Allier Pont du Château - Jumeaux Alagnon ", Agence Mosaïque Environnement - Septembre 2006.

LEGENDE DES ESPECES
CN : Code Natura 2000

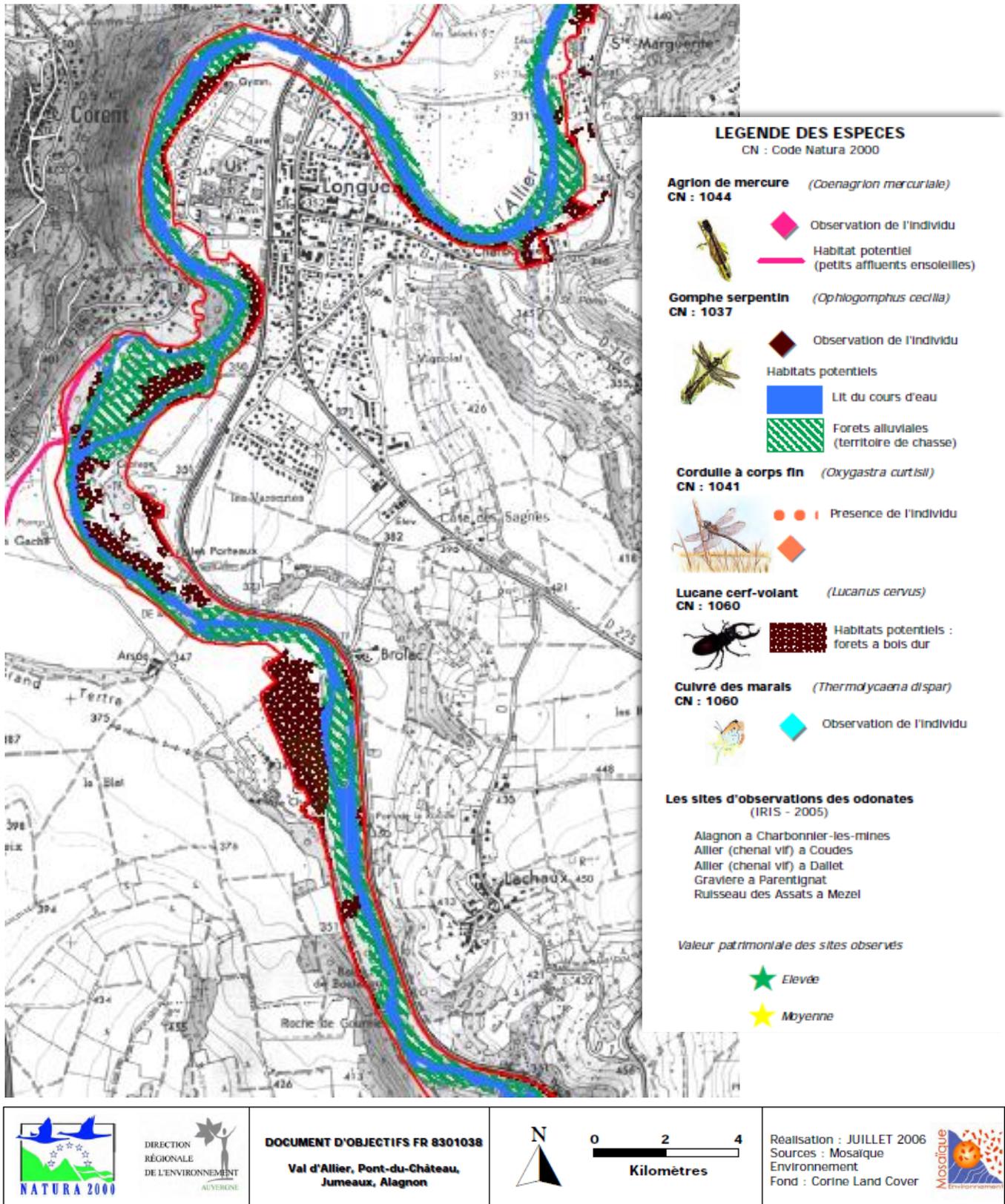
- Barbastelle** (*Barbastella barbastellus*)
CN : 1308
- 
- Petit ou Grand Murin** (*Myotis blythii* ou *Myotis myotis*)
CN : 1307 ou 1324
- 
- Petit ou Grand Rhinolophe** (*Rhinolophus hipposideros* ou *Rhinolophus ferrumequinum*)
CN : 1303 ou 1304
- 
-  Observations d'individus
 -  Observations d'individus
 -  Observations d'individus
 -  Habitats potentiels des chauves-souris dans le périmètre du site Natura 2000 : arbres creux, végétation arborée de lisière, haies.



		DOCUMENT D'OBJECTIFS FR 8301038 Val d'Allier, Pont-du-Château, Jumeaux, Alagnon	 0 2 4 Kilomètres	Réalisation : JUILLET 2006 Sources : Mosaïque Environnement Fond : Corine Land Cover	
---	---	--	--	---	---

Document d'objectifs du site FR 830 1038 " Val d'Allier Pont du Château - Jumeaux Alagnon ", Agence Mosaïque Environnement - Septembre 2006.

Pas de poissons repérés sur le cours de Vic le Comte.



Document d'objectifs du site FR 830 1038 " Val d'Allier Pont du Château - Jumeaux Alagnon ", Agence Mosaïque Environnement - Septembre 2006.

Le maintien de la dynamique fluviale est indispensable à la conservation d'une mosaïque de milieux. Les sources et marais salés qui abritent une flore très rare doivent être préservés et aménagés. Cette portion d'Allier doit assurer la continuité pour la circulation des poissons, notamment du saumon qui passe là pour aller frayer en Haute-Loire.

3/ L'Espace Naturel Sensible (ENS)



Délimitée à l'ouest par la vallée de l'Allier et à l'est par les plateaux granitiques du Livradois, culminant à 817 m d'altitude, la forêt de la Comté est emblématique : la plus grande chênaie de plaine d'Auvergne est aussi le premier et le plus grand site acquis par le Département lors de la mise en place de la politique Espace Naturel Sensible au début des années 2000.

Les milieux, la faune et la flore : La forêt s'étale sur diverses buttes appartenant au plus ancien ensemble volcanique d'Europe (-25 millions d'années) tels que le Pic du Cheix Blanc (817 mètres d'altitude), le Pic de Dimond (734 m) ou le Pic des Fleurides (676 m).

Sa situation géographique, son passé géologique et historique sont autant de facteurs qui expliquent la grande diversité des milieux et des habitats (peuplements forestiers variés, forêts de ravin, forêts alluviales résiduelles, pelouses pionnières sur dômes rocheux....).

De fait la forêt de la Comté abrite une flore très riche : à titre d'exemple le géranium nouveau, espèce montagnarde qui atteint dans cette forêt sa limite nord sur le territoire national. Et une dizaine d'espèces protégées, dont le Lis martagon, l'Oeillet superbe, l'Anémone pulsatile et la Céphalanthère rouge.

La richesse floristique de la forêt se double d'une richesse faunistique remarquable aussi bien pour la grande faune sauvage (chevreuils, sangliers, renards) que pour les petits mammifères (chouettes : Murin de Daubenton), les oiseaux (Bondrée apivore, Milan royal, Pic mar), les insectes ou encore les amphibiens avec des espèces emblématiques comme la Salamandre tachetée ou le Sonneur à ventre jaune, espèces considérées comme rares et menacées en France.

Gestion du site : Le Département, avec l'appui de la LPO et de l'ONF, au travers d'un plan de gestion de l'ENS et de l'aménagement sylvicole qui fixe les rotations des coupes de bois, ont, comme premier objectif, la préservation du massif forestier feuillu et de ses hôtes.



4/ Autres éléments naturels à prendre en compte

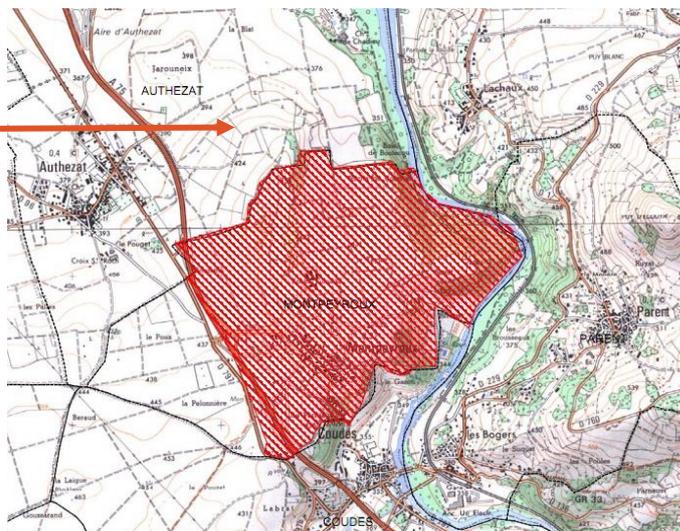
La commune touche le site naturel inscrit de Montpeyroux.

La commune de VIC LE COMTE s'inscrit dans le SAGE Allier Aval.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux a pour vocation de coordonner au niveau local, l'ensemble des actions des pouvoirs publics envers les usagers de l'eau afin de parvenir à une gestion équilibrée de la ressource en eau. Le SAGE est un outil de planification à portée réglementaire qui a pour vocation la définition et la mise en œuvre d'une politique locale cohérente en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Les grands enjeux du SAGE sont :

- Vivre avec/à côté de la rivière en cas de crues
- Préparer la gestion de la crise en cas d'étiage sévère et de sécheresse
- Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme
- Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin
- Empêcher la dégradation, préserver, voire restaurer les têtes de bassin
- Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique demandé par la directive cadre eau
- Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs
- Maintenir les biotopes et la Biodiversité.

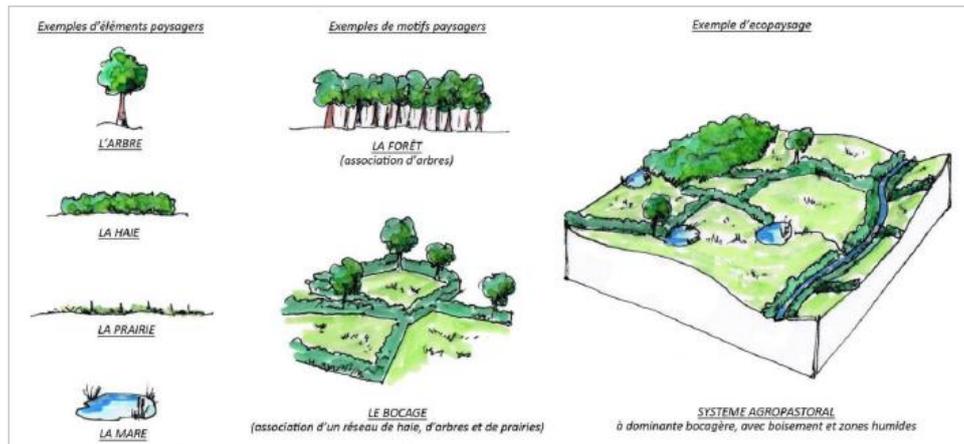


5/ Les corridors bio écologiques

Ce paragraphe rappelle l'importance de porter attention aux espaces naturels non inclus dans des zonages :

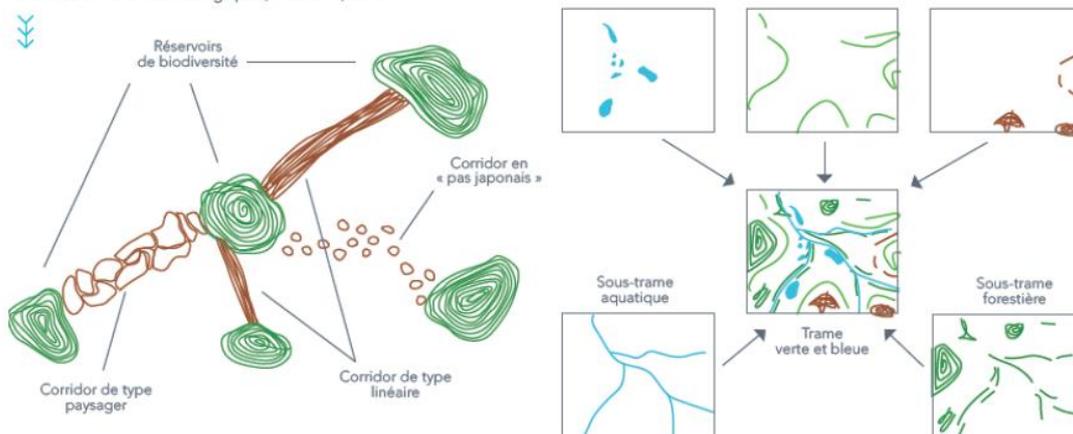
- Les lisières de forêts
- Les petits bois et taillis disséminés
- Les secteurs bocagers
- Les cours d'eau et leurs éléments d'accompagnement : ripisylve, zones humides,
- Les étangs et les mares.

L'objectif est le maintien de la connectivité entre les écosystèmes qui favorise leur fonctionnalité, source d'aménité et de services rendus pour la préservation de la qualité de l'eau, de l'air, des sols etc. Par ailleurs, le maintien d'éléments paysagers favorables à la connectivité des milieux naturels répond aussi à une demande sociale de naturalité. En effet, ils peuvent être associés aux fonctions récréationnelles des paysages et maintenir en même temps la valeur esthétique et patrimoniale des territoires. Ils peuvent également être utilisés dans les milieux urbains pour permettre une pénétration de la nature, ou encore offrir des voies pour les transports doux.



Éléments des éco-paysages définis par le SRCE auvergne

Schémas théoriques des continuités écologiques, des sous-trames composant la Trame verte et bleue et de leur hiérarchisation.
© Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, MEDDM, 2010.



Le réseau écologique "Maillage d'espaces ou de milieux nécessaires au fonctionnement des habitats et de leur diversité ainsi qu'aux cycles de vie des divers espèces de faune et de flore sauvages et cela afin de garantir leurs capacités de libre évolution"

Continuum ou continuité Composante du réseau écologique constituée de manière continue (sans barrière physique) par les corridors et les réservoirs de biodiversité favorables à un groupe d'espèces.

Réservoirs de biodiversité ou cœur de nature milieu où la biodiversité est riche et peut y assurer son maintien et son fonctionnement, notion proche de celle d'habitat.

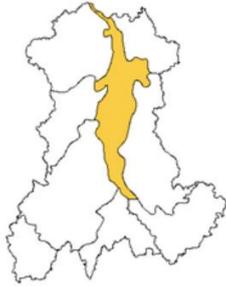
Zone tampon Espace situé autour des cœurs de nature ou des corridors. Ils les préservent des influences et impacts négatifs.

Corridor écologique Milieu physique et biologique permettant la liaison entre les réservoirs de biodiversité, donnant la possibilité à la faune et la flore de se disperser, de se déplacer entre ces différents habitats. Trois morphologies sont généralement identifiées :

- linéaires (haie bocagère, rase, bords de chemins, rives et cours d'eau, etc.),
- en « pas japonais » liée à la présence d'éléments relais ou îlots-refuges (mares, bosquets, etc.)
- surfacique ou matrice paysagère : vaste ensemble d'habitat en mosaïque et aux caractéristiques communes (mosaïque de prairies permanentes, etc.).

6/ Le SRCE

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), 31 mars 2014



L'objectif principal du SRCE est l'identification des trames verte et bleue d'importance régionale, c'est à dire du réseau écologique qu'il convient de préserver pour garantir à l'échelle régionale les déplacements des espèces animales et végétales. Ces capacités de déplacements sont nécessaires au maintien du bon état de conservation des populations d'espèces.

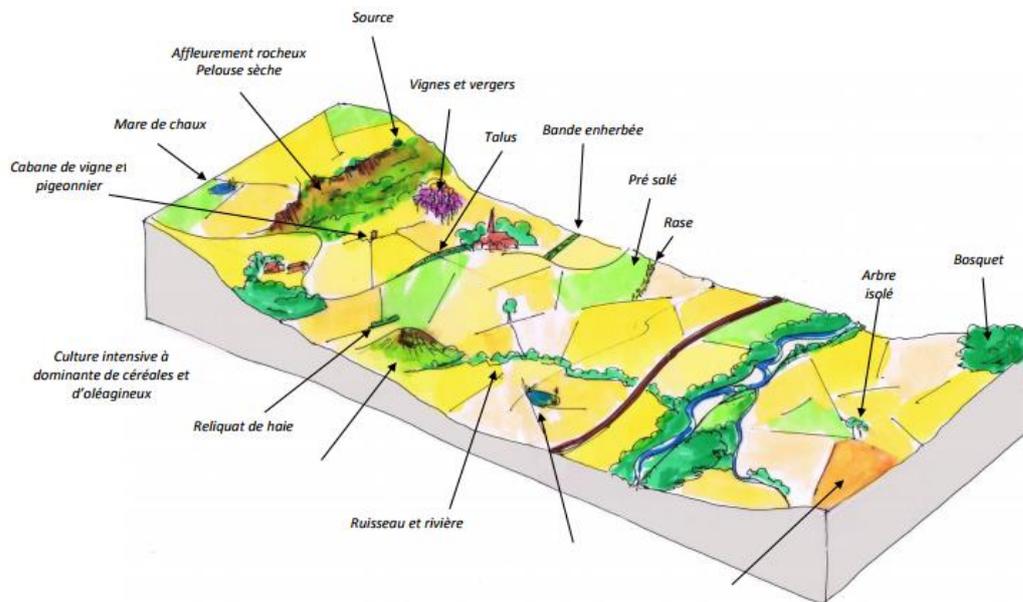
Cette région naturelle, si elle est effectivement très anthropisée et très cultivée, possède toutefois de multiples visages, parfois supports d'une biodiversité insoupçonnée.

Géologie	Relief - Etage	Climat
Sédimentaire majoritaire / Volcanique basique (buttes et coteaux) / très ponctuellement granitique ou schisteux	Majoritairement inférieur à 350 m – très ponctuellement plus haut (Comté – Brivadois) : étage planitiaire et collinéen	Continental d'abri avec influences méditerranéennes sur toute la partie au Sud de Riom

Les Limagnes et le Val d'Allier forment une région majoritairement agricole où l'écopaysage des grandes cultures domine (près de 70 %). Les écopaysages de vallées alluviales représentent près de 15% du territoire. L'écopaysage forestier reste présent grâce aux forêts alluviales et aux forêts de plaine (20%). Enfin, les écopaysages thermophiles (coteaux, turlurons), ponctuent cette région naturelle (5%).

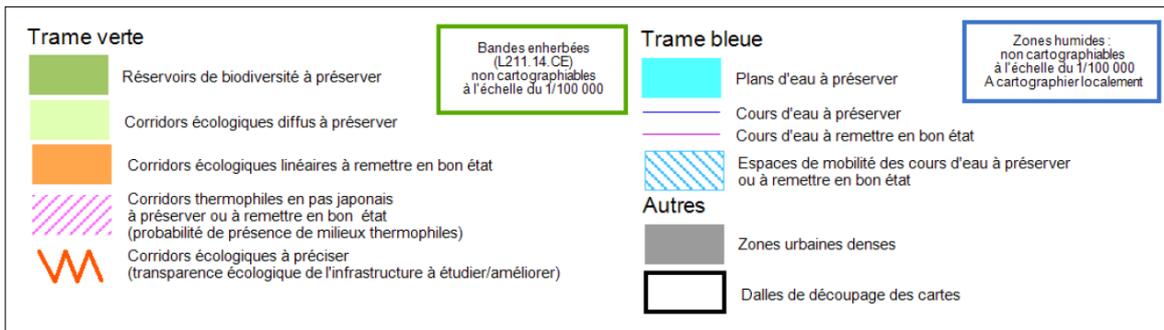
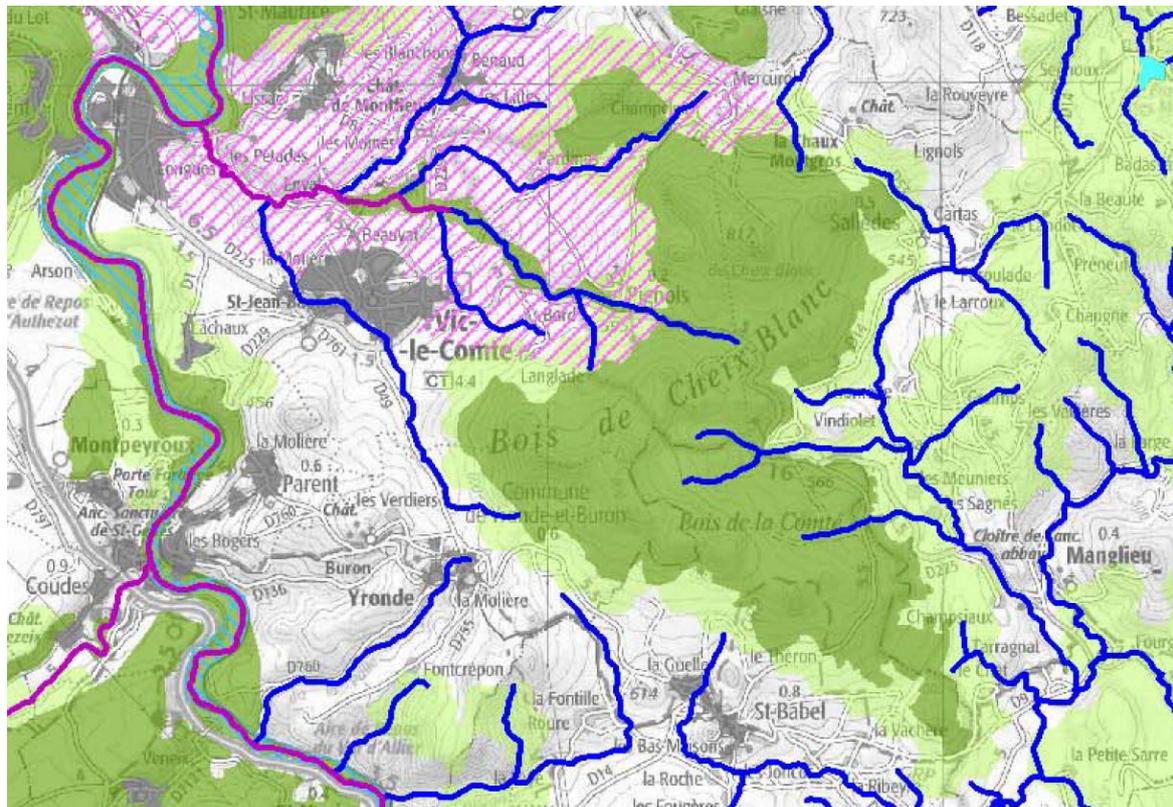
Diagnostic des continuités écologiques de l'Auvergne : LIMAGNES ET VAL D'ALLIER

G.I. Trames écopaysagères, aquatique et humide



© Corieaulys

Figure 68 : Bloc diagramme des enchaînements des structures, éléments et motifs écopaysagers de la région naturelle Limagnes et Val d'Allier



Diagnostic des continuités écologiques de l'Auvergne : LIMAGNES ET VAL D'ALLIER

TENDANCES D'EVOLUTION - MENACES

Véritable lieux de jonction entre toutes les régions naturelles de l'Auvergne, accueillant l'axe majeur aquatique qu'est l'Allier, la région naturelle Limagnes - Val d'Allier possède de forts atouts pour assurer un grand nombre de continuités écologiques et permettre le transit des espèces du Nord au Sud. Un enjeu fort à l'échelle de l'Auvergne est le renforcement de la perméabilité pour la faune et la flore d'Est en Ouest. Les continuités forestières, agropastorales et thermophiles sont peu représentées, fragiles ou peu fonctionnelles. La trame des milieux cultivés s'étend sur le territoire de façon continue mais la présence, la richesse et la fonctionnalité des communautés végétales et animales au sein de la région naturelle indiquent que la continuité écologique est dégradée. On peut de plus s'attendre à ce que les difficultés de perméabilité s'accroissent du fait de :

- Une pression foncière toujours croissante (habitat, zones d'activités, ...) autour des principales agglomérations et des axes régionaux de circulation (A75, A71, RN...).
- Une dynamique de disparition du bocage installée dans le Val d'Allier au Nord de la région naturelle.
- La disparition des vergers dans les vallées (Couzes) (ces vergers étaient le support d'une biocénose thermophile).
- La disparition des activités agricoles et des pelouses sèches sur les coteaux, buttes et turlurons au profit des friches et des zones résidentielles.
- De nouveaux franchissements prévus sur l'Allier : déviation de Cournon - Pérignat-es-Allier, Moulins, au sud de Vichy (contournement Sud Ouest). De même des endiguements / enrochements réguliers de l'Allier diminuant l'espace de mobilité de la rivière.

On note également quelques actions encourageantes :

- Un projet de traitement anti-pollution de l'A75 entre Coudes et Issoire (Source : PDMI) favorable à l'Allier.
- Des replantations de haies par l'Association les haies du Puy de Dôme sur les Cantons d'Ennezat et Aigueperse.

ENJEUX DE PRESERVATION ET DE REMISE EN BON ETAT DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

Urbanisme et infrastructures de transport :

- Amélioration de la transparence écologique de l'A71, de l'A75, de la RN 209, de la RD 2009, de la RN7, de la RN102 et des voies ferrées dans le cadre de l'entretien, de réaménagements ou de programmes de travaux.
- Maîtrise de l'extension de l'urbanisation au niveau des agglomérations afin de limiter la consommation d'espaces agricoles et de préserver les milieux sensibles tels que les coteaux thermophiles.

Milieux aquatiques et humides :

- Préservation du caractère naturel de l'axe Allier (continuité, mobilité, zones humides).
- Préservation de la continuité écologique et sédimentaire des cours d'eau.
- Conciliation de la préservation des continuités écologique et la limitation de la propagation des espèces exotiques envahissantes notamment au niveau du val d'Allier.

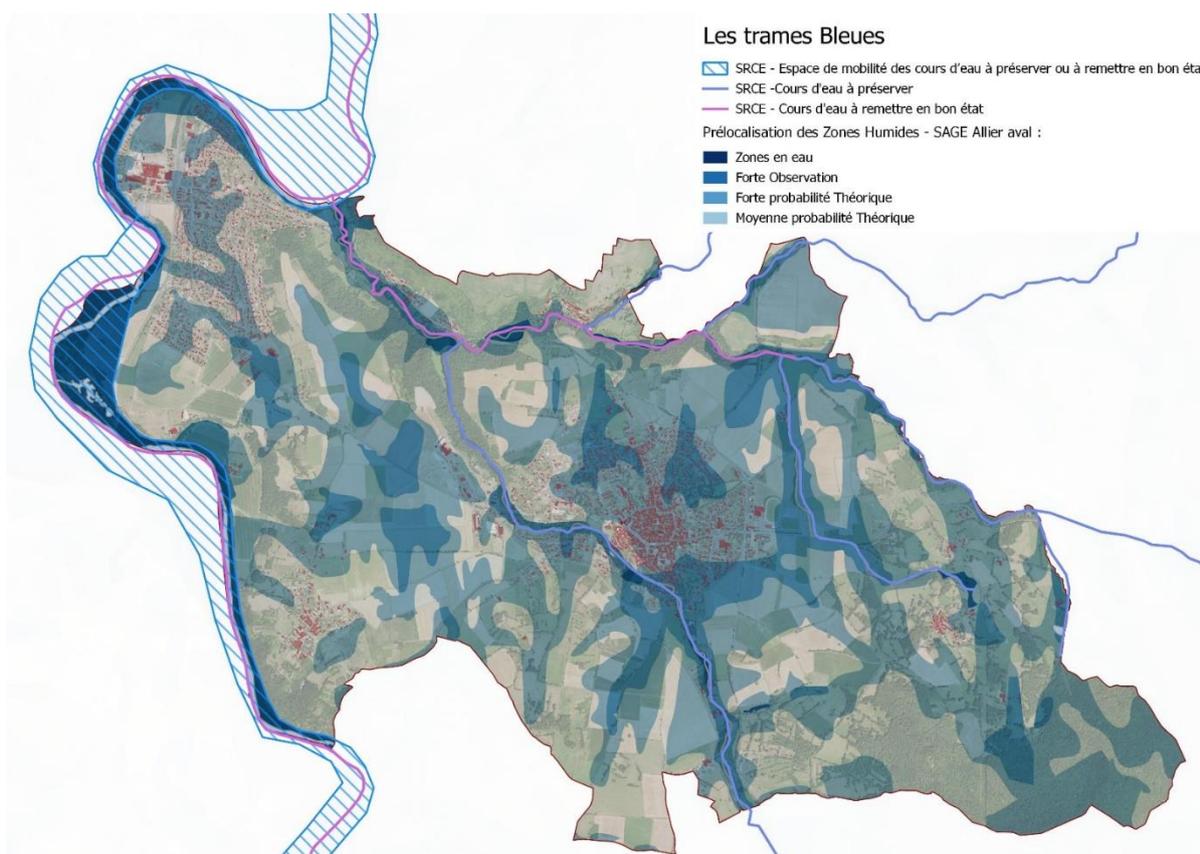
Milieux boisés :

- Préservation et la remise en bon état des ripisylves des vallées de Limagne qui constituent les axes de continuité Est-Ouest de la région
- Remise en bon état le maillage bocager en Limagne
- Préservation de l'ensemble des espaces forestiers reliquaires (forêts de Randan, de Montpensier)

Milieux ouverts :

- Préservation et remise en bon état de l'ensemble des éléments et motifs supports de biodiversité présents en grandes cultures.
- Développement de pratiques agricoles favorables à la préservation des espèces associées aux milieux cultivés.
- Lutte contre la déprise agricole afin de limiter la fermeture des paysages et la perte de milieux thermophiles.

7/ Les trames Bleues



La trame bleue du territoire se compose :

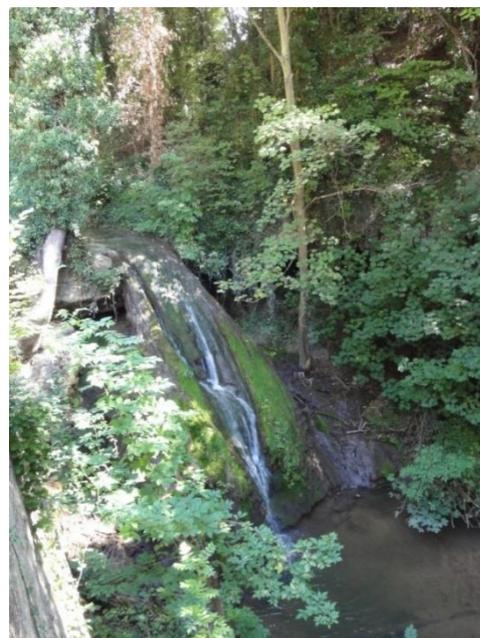
- Du réseau hydrographique principalement : Le territoire est bordé à l'ouest par la rivière Allier. Les ruisseaux de Pignols et d'Enval (et leurs petits affluents) viennent se jeter dans l'Allier au nord de la commune.
- Des zones humides :
 - ✓ Le plan d'eau des Orleaux en bordure de rivière Allier,
 - ✓ La forêt de la Comté abrite quelques milieux humides forestiers très riches sur le plan écologique, tels que des mares.
 - ✓ Quelques milieux humides en bordure de rivière et de ruisseaux viennent compléter la trame bleue. Ces petits îlots humides sont difficilement identifiables, car il s'agit surtout de prairies humides et autres petits milieux annexes.

Le réseau hydrographique n'est pas toujours perceptible immédiatement. Généralement, les ripisylves sont les premiers éléments de repère.

Les vallées traversant le territoire communal (dont l'Allier) sont identifiées au SCOT du Grand Clermont comme des cœurs de nature ou des corridors écologiques à préserver.

Intérêt d'un entretien adapté de la ripisylve :

- La ripisylve permet d'apporter de l'ombre au cours d'eau, limitant ainsi la croissance de végétaux aquatiques.
- Les techniques d'entretien de la ripisylve doivent laisser une succession d'espaces différents : des successions de zones couvertes et non couvertes, de zones denses, non denses et ouvertes, de zones sombres et de zones lumineuses.
- L'entretien de la ripisylve ne doit pas être systématique, car certaines branches basses, si elles n'entravent pas l'écoulement des eaux, offrent un habitat supplémentaire et une bonne protection des berges par ralentissement du courant.





Ruisseau d'Enval (Vic le Comte) : les bords de la parcelle de droite sont entretenus (taille, débroussaillage...)

Un obstacle a été recensé le long de l'Allier. Il s'agit d'un seuil de rivière situé au niveau du Pont des Goules (face à la Banque de France). Ce déversoir est signalé par le Référentiel des obstacles à l'écoulement (ROE) (base de données EauFrance).

Le ruisseau d'Enval : dans sa traversée du village, le cours d'eau circule dans un fond de vallée profonde et étroite, encadrée de falaises rocheuses abruptes. Les roches les plus dures restées en place ont créé un ressaut. Cette petite cascade constitue un élément intéressant dans le cadre de la mise en valeur du site.

Le plan d'eau des Orleaux, à Longues :



Le ruisseau de Cougoul dans sa traversée de Vic. Le ruisseau circule dans un petit vallon relativement bien préservé de l'urbanisation, où les fonds de parcelles sont jardinés.



Les Zones Humides : elles ont considérablement régressé depuis 50 ans sur le bassin Loire Bretagne. Celles-ci jouent pourtant un rôle fondamental à différents niveaux pour la préservation des ressources en eau et des usages associés (eau potable, etc.).

- Elles assurent une autoépuration des pollutions diffuses, plus particulièrement en tête de bassin, où elles contribuent de manière déterminante à la dénitrification des eaux.
- Elles constituent un enjeu majeur pour la conservation de la biodiversité.
- Elles contribuent à réguler les débits des cours d'eau et des nappes souterraines (écrêtement des crues et soutien d'étiage) et à améliorer les caractéristiques hydro morphologiques des cours d'eau.

La conservation d'un maillage dense de zones humides contribue au maintien ou à l'atteinte des **objectifs de bon état des masses d'eau fixés par la Directive Européenne pour 2015**. L'impact cumulé de la destruction des zones humides à l'échelle d'un bassin versant peut avoir un impact sur les crues, la qualité et la quantité d'eau ainsi que sur la biodiversité (Trame Verte et Bleue).

Le travail de définition des enveloppes potentielles de zones humides effectué dans le cadre des SAGE Allier aval constitue un document d'alerte pour inciter à la prise en compte de cet enjeu dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement. Elle ne dispense pas d'un inventaire de terrain pour localiser précisément les zones humides. Ainsi, un travail de pré-localisation a été réalisé par le SAGE Allier-Aval, afin de disposer d'une enveloppe des secteurs où leur présence est probable à fortement probable. Ce travail de connaissances sera à affiner et à diffuser pour qu'il serve d'outil concret de protection des zones humides existantes dans le cadre des nouveaux projets d'aménagement, mais aussi de valorisation par des modes de gestion appropriés. Son efficacité sera très dépendante de la bonne diffusion des inventaires, et d'une prise de conscience des rôles joués par les zones humides (communication, sensibilisation).

ETAT ECOLOGIQUE DES TRAMES BLEUES

● La plupart des oiseaux migrateurs connus en Auvergne utilisent le Val d'Allier pour la migration, ce qui lui confère un rôle majeur. Les plaines et limagnes, sans relief contraignant, sont propices aux déplacements secondaires dits de rabattement.

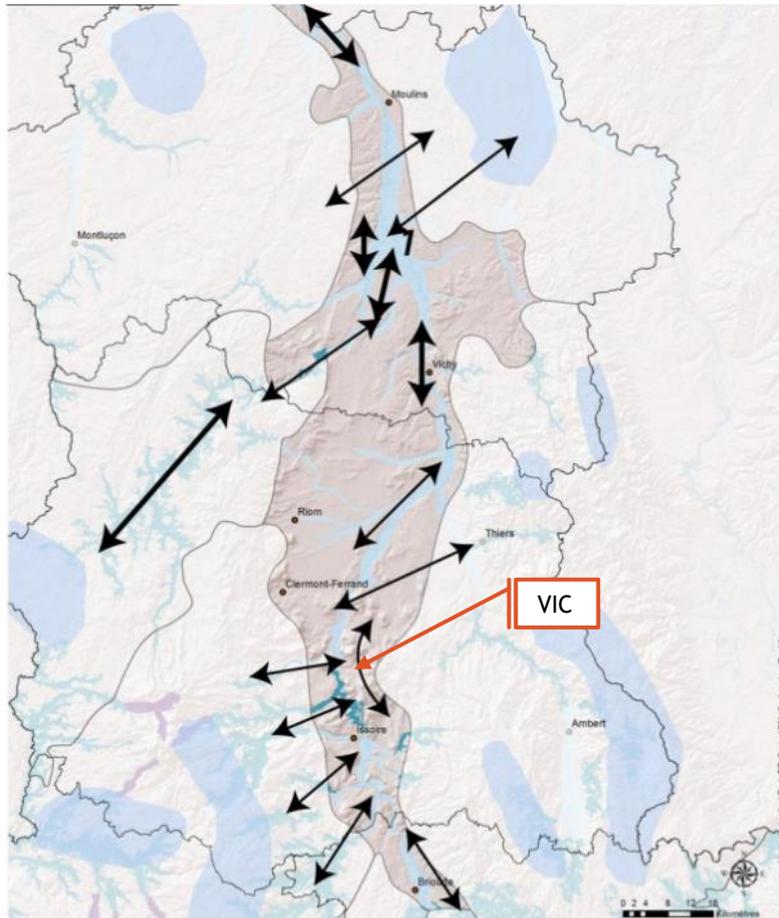


Figure 70 : Couloirs migratoires de l'avifaune en Limagne – val d'Allier

● Evolution de l'état écologique des cours d'eau :

- A l'échelle du bassin versant de la rivière Allier, l'état écologique est jugé moyen entre 2003 et 2005.
- En 2008 et 2009, la rivière Allier est jugée de bonne qualité ; tandis que les affluents de l'Allier, en rive droite, tels que les ruisseaux de Pignols, d'Enval ou de Cougoul ou des Rivats (selon la section fluviale) affichent une qualité moyenne.
- En 2013, la qualité de l'ensemble des cours d'eau est jugé médiocre.

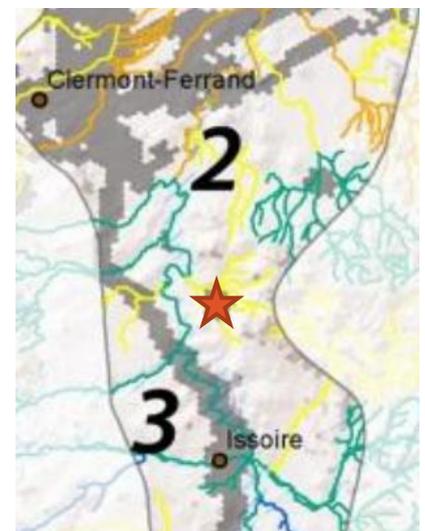
Un des objectifs majeurs sera de préserver une marge de recul de part et d'autres des trames bleues, afin de conforter et renforcer les emprises végétales. Cette complémentarité participera à tendre vers une amélioration de la qualité des eaux et la bonne santé écologique.

● Etat de la continuité aquatique et humide (source : SRCE) :

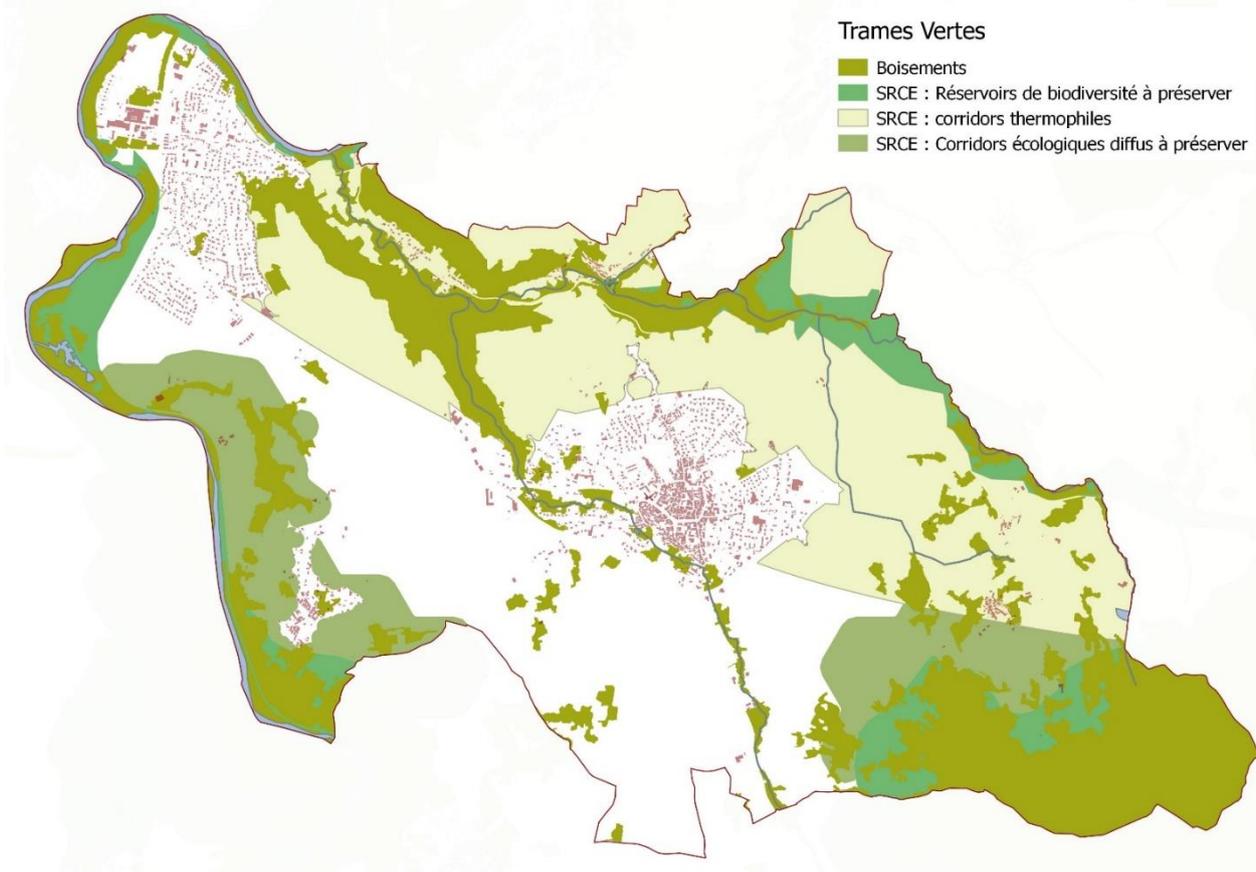
La continuité aquatique et humide est fortement perturbée avec une grande majorité des cours d'eau (près des trois quarts) dont l'état écologique est moyen, voire médiocre ou mauvais. C'est le cas pour l'Allier sur l'ensemble de son tracé à l'aval de Brioude (prélèvements, pollutions, enrochements, ... en sont les principales causes). La commune de VIC le COMTE se situe dans un secteur où les continuités écologiques sont fortes mais la qualité écologique des cours d'eau est jugée moyenne.



Source : SRCE, état des continuités écologiques.



8/ Les trames Vertes



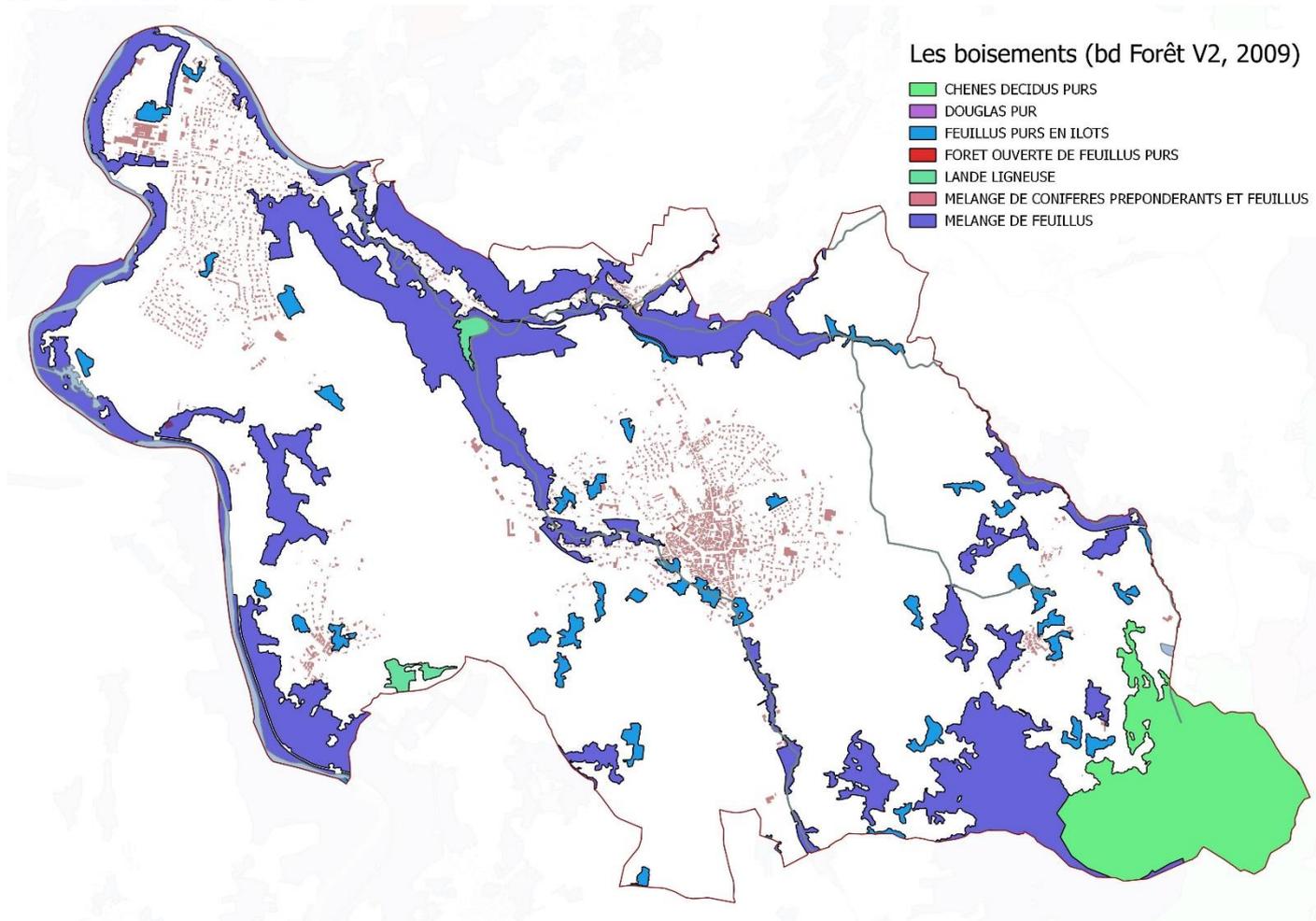
La trame verte présente sur le territoire de Vic le Comte est discontinue et se décline sous différentes formes.

- Les emprises forestières sont représentées essentiellement par les bois de la Comté et de Cheix Blanc au sud-est de la commune. Le maillage se complète des boisements alluviaux de l'Allier, et de petits boisements ponctuels (versants du puy d'Ecouyat).
- Les ripisylves des cours d'eau (affluents tels que le ruisseau d'Enval).
- Les haies végétales : On ne trouve pas de véritable structure bocagère bien régulière sur le territoire, cependant, un maillage persiste.
- Les vergers, fruitiers : ils ponctuent les espaces agricoles, mais sont menacés par manque d'entretien, arrachage des petits vergers.
- Les arbres isolés : Les noyers sont des arbres symboles de la Limagne et des coteaux, ponctuent l'espace. Les regroupements de parcelles et les élargissements des routes menacent ces éléments d'identité.



Les plateaux ondulés du territoire portent des motifs végétaux très variés qui s'entremêlent : boisements sur les sommets, haies végétales, structures arborées (bouquets d'arbres, arbres isolés, alignements d'arbres, ...).

LES EMPRISES FORESTIERES



La commune a un taux de boisement faible : 267 ha (15 % du territoire). La répartition de la forêt sur le territoire est intimement liée aux données de la topographie, on la retrouve essentiellement sur les versants pentus des vallées et sur les hauteurs.

Il existe une réglementation des boisements (arrêté préfectoral du 11 octobre 2004). La parcelle cadastrale ZR n° 1, d'une surface de 87,4189 ha, relève du régime forestier depuis l'arrêté préfectoral du 1er juillet 2002.

Les zones forestières sont restreintes et limitées au vaste massif boisé situé au sud est du territoire : le bois de la Comté et le bois de Cheix Blanc. Ce massif forestier s'étend sur 1500 ha. Il est délimité à l'Ouest par la Vallée de l'Allier et à l'Est par les plateaux.



La forêt de la Comté : Il s'agit d'une forêt séculaire dont l'histoire remonte au moins jusqu'au XIIIème siècle. Elle a tour à tour été : forêt Comtale (1230-1547), forêt royale (1547-1651), forêt ducale (1651-1799), forêt de bien National (1799-1816), forêt d'E. Adélaïde d'Orléans (1916-1852), forêt des Hospices (1852-2000). Depuis 2000, une grande partie de la forêt de la Comté a été acquise par le Conseil Général du Puy-de-Dôme au titre de la politique des Espaces Sensibles. Cette riche histoire explique sa conservation tout au long des siècles.

- C'est une forêt majoritairement feuillue, les reboisements résineux ont été limités (comparativement au Livradois voisin) et ils sont souvent enclavés au cœur de la forêt feuillue, ce qui les rend moins sensibles sur le plan paysager. La forêt présente trois types de groupements végétaux définis autour des chênes, des charmes et des tilleuls.
- Située à l'étage collinéen cette forêt est spontanément feuillue. Les essences dominantes sont le chêne (sessile et pédonculé), le charme, l'érable... Les versants exposés au nord et les plus humides voient pousser le tilleul. Le hêtre apparaît aux plus hautes altitudes.
- La formation "chênaie-charmaie" de la Comté est unique en Auvergne. Dans le cadre du SCOT du Grand Clermont, la forêt de la Comté est identifiée comme un cœur de nature d'intérêt écologique majeur, à protéger.

Les boisements de versants : Les versants pentus de la vallée de l'Allier et de ses affluents (vallée d'Enval) ont toujours été difficiles à mettre en valeur par l'agriculture : pentes fortes, sols maigres, affleurements rocheux... Cela explique cette localisation privilégiée de la forêt.

Les Boisements thermophiles sur les versants du Puy d'Ecouyat entre Vic-le-Comte et Parent. Ils sont situés dans l'étage subméditerranéen et sont composés de robiniers, chênes pubescents... accompagnés de toute une strate arbustive épineuse. Ces espèces ont besoin de stations sèches et ensoleillées pour se développer. Cette forêt se développe sur les secteurs de coteaux abandonnés par l'agriculture.

Les forêts alluviales et les ripisylves des cours d'eau :

Les ripisylves sont des formations végétales riveraines et dépendantes d'un cours d'eau. Elles forment des zones de transition entre les milieux aquatiques et terrestres. Soumises à des perturbations extérieures, telles que les inondations et les phénomènes d'érosion-sédimentation qui ne se retrouvent pas dans les autres forêts. De plus, les ripisylves assurent d'importantes fonctions écologiques. En effet, elles concourent à la régulation du régime hydraulique des cours d'eau de même qu'à l'épuration de l'eau, en filtrant et en accumulant les polluants (agricoles, domestiques et industriels). En période de végétation, les arbres captent les éléments minéraux présents dans les eaux de ruissellement des nappes (nitrates, phosphates) et les recyclent pour leur croissance. Elles améliorent, en outre, l'infiltration et le stockage de l'eau dans les nappes souterraines et à la surface des sols.



Forêt alluviale de l'Allier en contrebas de Lachaux.

Les ripisylves remplissent de nombreuses fonctions biologiques comme celle de corridor et constituent un des maillons de la chaîne trophique * au sein des hydrosystèmes. Elles diminuent également l'intensité des crues et participent à la stabilisation des berges.

* Chaîne trophique : Ensemble des relations qui s'établissent entre des organismes en fonction de la façon dont ceux-ci se nourrissent. Comprend des producteurs (algues, par exemple), des consommateurs primaires (herbivores, phytophages), des consommateurs secondaires (carnivores) et des décomposeurs (ou détritivores). Les polluants qui ne se dégradent pas ou peu (métaux lourds) vont se concentrer au sommet de la chaîne trophique, chez les prédateurs. Est également désignée par chaîne alimentaire.

Les ripisylves sont des "cordons linéaires" composés d'essences feuillues de haute tige : saules, peupliers, puis charmes, chênes, frênes, érables... quand on s'éloigne du cours d'eau.

Le long des petits ruisseaux on a un simple cordon végétal, beaucoup moins développé.

Les sols alluvionnaires sont très riches et profonds (rôle des crues) et les essences feuillues laissent filtrer la lumière : le sous bois est luxuriant (notamment au printemps) et les arbres de grande taille. Toutefois ces espaces sont difficilement pénétrables en raison de la densité et de l'exubérance de la végétation.



Lepetades. Le ruisseau d'Enval circule à proximité du village. Jusqu'à présent, cette partie de la rive a été plutôt bien protégée de l'urbanisme. A l'exception de quelques constructions anciennes (fermes), l'urbanisme récent n'a pas trop annexé la rive. Ainsi le cours d'eau conserve un espace de divagation nécessaire à sa libre circulation.

ENJEUX

- Ne pas intensifier la sylviculture par augmentation de la récolte et par enrésinement
- Encadrer la fréquentation touristique du bois de la Comté.
- Maintenir des milieux ouverts

LES EMPRISES VEGETALES

Les haies : On ne trouve pas de véritable structure bocagère bien régulière sur le territoire. Les haies sont des éléments ponctuels du paysage. En effet, la région de Vic-le-Comte est surtout une région de culture. Lorsque celles-ci sont présentes, elles sont composées de deux étages :

- une strate arbustive maintenue à environ 1,5 m du sol, constituée d'essences arbustives et arborescentes,
- une strate arborescente avec la présence régulière d'arbres de haut jet.

La haie a plusieurs fonctions très importantes : Clôture juridique, Garde bétail, Abris à gibier, Production de bois, Régulation des températures, Brise vent, Procure de l'ombre pour les animaux, Effet tampon sur le plan hydraulique, Évite l'érosion donc retient le terrain (très important pour les régions à fort relief), Rôle paysager et esthétique.

Liste des principaux végétaux pouvant composer une haie :

- Les arbres de haut jet : Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Chêne sessile (*Quercus petraea*), Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), Tilleul à grandes feuilles (*Tilia cordata*), Orme champêtre (*Ulmus campestris*), Erable champêtre (*Acer campestre*).
- Les arbres à faible développement et les arbustes : Aubépines (*Crataegus laevigata*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Noisetier (*Coryllus avellana*), Houx (*Ilex aquifolium*), Viorne ancienne (*Viburnum lantana*), Viorne obier (*Viburnum opulus*), Chèvrefeuille des haies (*Lonicera xylosteum*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), Ronces, Eglantier...

On compte en général une centaine d'espèces animales différentes pour une longueur de 20m de haie (Hiboux, Belettes, Vipères, Hérissons, Merles, Lézards, Campagnols, Mulots...).

Les vergers, fruitiers : De nombreux coteaux portent encore des parcelles viticoles. Mais ils sont menacés par manque d'entretien, arrachage des petits vergers... .

Les friches : L'abandon des parcelles viticoles traduit généralement la présence de friches. Ces dernières constituent un refuge pour la biodiversité. Les premières années,

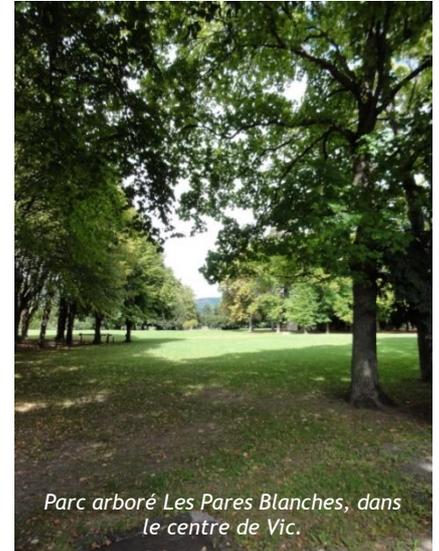


les friches arbustives se composent de plusieurs essences favorables à une petite faune. A terme, la friche se transforme en accrue forestière puis en boisement. Ces stades végétatifs différents offrent abri et nourriture pour une faune très variée.

Les arbres isolés : Les noyers sont des arbres symboles de la Limagne et des coteaux, ponctuent l'espace. Les regroupements de parcelles et les élargissements des routes menacent ces éléments d'identité.

LES POUMONS VERTS INTRA MUROS

Les bourgs anciens disposent de poches vertes intéressantes à préserver : jardins et parcs boisés font partie des trames vertes. Ils constituent des supports secondaires entre les corridors.



Parc arboré Les Pares Blanches, dans le centre de Vic.

La présence de jardins familiaux(1) participant à enrichir les connexions écologiques : ils sont à appréhender comme des espaces en pas japonais permettant des liens entre les grands corridors.

- (1) La création de jardins familiaux a été adoptée en séance de Conseil municipal le 16 mars 2016. La commune de Vic-le-Comte étant propriétaire de 2 parcelles de terrain situées à Sételle et à Lachaux, l'objectif de la municipalité est d'offrir la possibilité aux habitants de la commune qui ne disposent pas de jardin, de cultiver une parcelle d'environ 100 m², à des fins strictement personnelles.



Vue sur Vic centre depuis l'axe périphérique extérieur.

Secteur entre la route de Clermont et le rue du Moulin, où circule le cours d'eau, dans un petit vallon. Les parcelles bâties ont développé des jardins potagers en fond, en contact avec le cours d'eau. Ce secteur crée une ambiance particulière. Relativement épargné par l'urbanisation, ce petit vallon doit rester naturel. Il fait partie des trames bleues et vertes à préserver. Conforter cette coulée verte dans les orientations du PLU contribuera également à améliorer le cadre de vie (avec la présence d'espaces de respiration de proximité).



Les corridors permettent la dispersion animale et végétale entre les différents habitats (massifs forestiers, zones humides, etc...). Le corridor biologique joue quatre rôles : celui de couloir de dispersion pour certaines espèces, celui d'habitat où les espèces effectuent l'ensemble de leur cycle biologique, celui de refuge, et pour finir, celui d'habitat-source, lequel constitue un réservoir d'individus colonisateurs. Dans tous les cas, ils sont indispensables à la survie des espèces.

Dans un contexte de territoire agricole et de fortes pressions urbaines, où la nature peut être menacée, les trames vertes constituent un élément important pour la protection de la biodiversité locale.

9/ La trame agraire

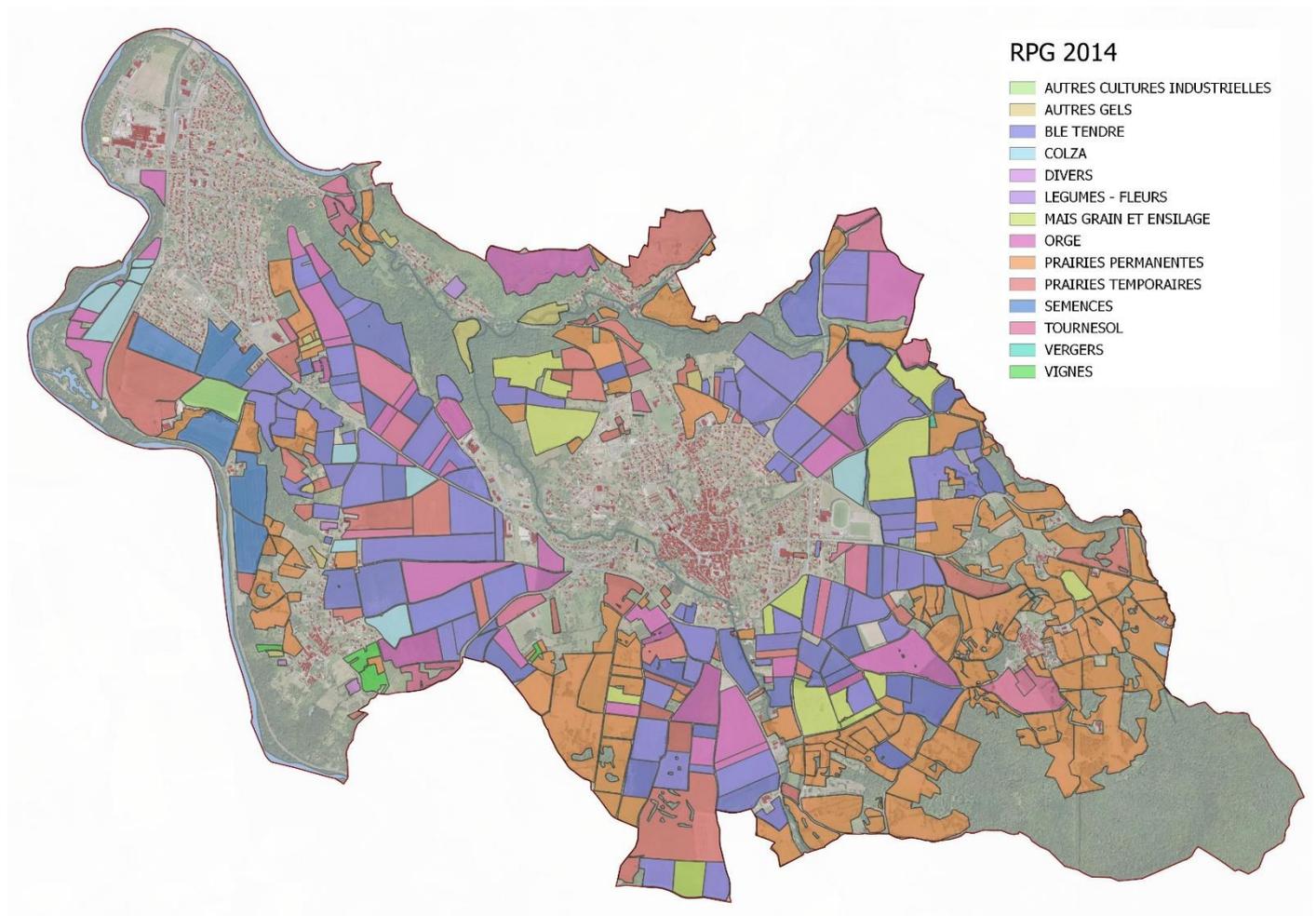
Les espaces de prairies et de pâtures s'articulent en liaison entre les masses boisées et les autres espaces naturels. Les trames végétales (haies, arbres) qui maillent ces secteurs, permettent des connexions entre les trames. Les espaces agraires bien que dépourvus de végétation restent des supports entre les corridors.

La vocation agricole couvre une grande partie de la commune. Les espaces agraires se partagent entre

- Les terres labourables de bonne qualité agronomique, réservées aux cultures céréalières principalement. Ces cultures, gourmandes de terres, laissent peu de place à la végétation naturelle.
- Les prairies et pâtures, de moins bonne qualité agronomique. ces parcelles sont localisées surtout sur les versants des puy. La vocation agricole de ces secteurs affiche un paysage agro pastorale où les trames végétales conservent une part non négligeable des espaces. Les prairies et les pâtures sont souvent entourées de haies végétales ou d'alignement d'arbres.

Ces espaces agraires constituent un support complémentaire aux différents corridors écologiques.

- les espaces de prairies/pâtures constituent des liaisons très intéressantes entre les masses boisées et les autres espaces naturels. Les trames végétales (haies, arbres) qui maillent ces secteurs, permettent des connexions d'autant plus facilitées, entre les trames.
- Les espaces agraires, céréalières qui s'étendent sur les plateaux, sont certes dépourvus de végétation, mais ils sont tout de même à considérer avec importance, dans le sens où ces espaces sont des supports entre les corridors.



10/ La fragmentation du territoire

Le réseau écologique est soumis à des contraintes et obstacles favorisant une fragmentation : l'urbanisation, le développement des voies de communications, les modifications des pratiques agricoles, la banalisation des espaces sont les principaux facteurs responsables de la disparition de certains habitats naturels et de leurs fragmentations.

Les contraintes les plus fortes se concentrent sur les voies routières autoroutières, lesquelles constituent des obstacles au déplacement de la faune. A ce noyau, s'ajoutent les autres éléments générant une fragmentation du territoire naturel : les unités urbaines, les sites bâtis isolés, les installations électriques, etc. Plusieurs obstacles à la continuité écologique des ruisseaux de la commune ont été recensés. Les obstacles sont susceptibles de générer des dysfonctionnements liés aux mauvaises conditions de transport des sédiments ou de perturber la faune piscicole.

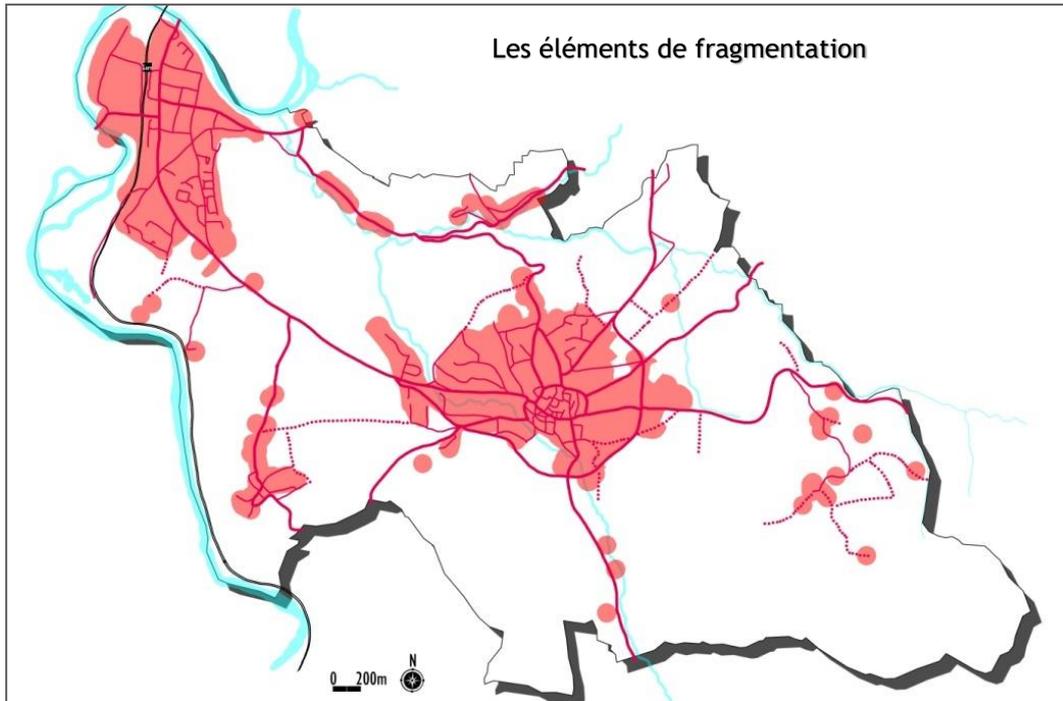
Les éventuels projets d'extensions urbaines, inhérents aux besoins de développement de la commune, risquent d'accroître la fragmentation et générer des impacts (du fait de l'extension de la voirie, des réseaux, de l'augmentation des surfaces urbanisées et donc des surfaces imperméables, ...).

Les espaces agricoles apparaissent comme des «corridors» secondaires, servant d'appui entre les trames bleues et vertes. Les évolutions à éviter concernent une éventuelle urbanisation continue, linéaire. Les espaces agricoles et naturels qui s'intercalent entre les poches urbaines sont indispensables au maintien des corridors écologiques.

Un obstacle a été recensé le long de l'Allier. Il s'agit d'un seuil de rivière situé au niveau du Pont des Goules (face à la Banque de France).



Les routes sont les facteurs les plus visibles de fragmentation écologique et paysagère. Même sans trafic, de nombreuses espèces (ici une hermine), d'invertébrés notamment, refusent de les traverser. L'aire écologiquement impactée par la route dépasse largement la superficie de la route elle-même. © SMPNRVA, 2013.



11/ Le SCoT du grand Clermont

Maintenir la biodiversité et les trames écologiques orientations générales et particulières détaillées au DOC pages 44 à 47.

- 
Cœur de nature d'intérêt écologique majeur à conserver : le SCoT protège ces cœurs de nature mais leur valorisation peut justifier le développement d'activités touristiques, récréatives ou agricoles. Les constructions et les aménagements y sont autorisés à ce titre à condition de ne pas porter atteinte aux intérêts des espèces et des milieux dits déterminants¹.
- 
Cœur de nature d'intérêt écologique à prendre en compte : le SCoT protège ces grands ensembles de biodiversité dans leur globalité. Une urbanisation et/ou une gestion de ces espaces sont toutefois autorisées à la condition qu'elles ne compromettent pas l'équilibre d'ensemble de l'écosystème concerné.
- 
Espace urbanisé présentant un intérêt écologique : le SCoT protège ces espaces dans leur globalité. Cette orientation n'interdit pas, cependant, le développement de l'urbanisation dans la mesure où elle est adaptée et maîtrisée au regard de la fonction de l'espace concerné qui a justifié sa protection.

Pour ces trois espaces, les PLU doivent justifier la localisation des constructions ou des aménagements, intégrer une évaluation de leurs impacts sur la biodiversité et définir les conditions de la prise en compte de la richesse écologique. Ils fixent des orientations d'aménagement portant sur l'architecture des constructions et leur intégration paysagère.
- 
Vallée majeur / ou secondaire, à protéger ou à reconquérir en tant que cœur de nature ou corridor écologique : le SCoT fixe pour orientations de maintenir ou de restaurer les continuités écologiques assurées par les milieux aquatiques qui constituent ces vallées. Les PLU protègent les vallées suivant des zonages de protection et/ou des prescriptions réglementaires qui intègrent les spécificités de terrain (zone urbanisée ou non) et/ou la présence d'une ou plusieurs espèces d'intérêt communautaire.
- 
Principe de corridor écologique entre cœurs de nature à protéger ou à constituer : le SCoT fixe pour orientations de préserver, voire de restaurer ou de créer la fonctionnalité de ces espaces pour leur intérêt au regard de la communication biologique indispensable à la stabilité des espèces. C'est pourquoi, ils sont identifiés dans leur principe. Ces liaisons écologiques, existantes ou à établir, peuvent être soit linéaires, soit discontinues. Les PLU garantissent leur viabilité et leur fonctionnalité écologique grâce à la mise en place de zonages de protection d'une largeur suffisante et/ou de prescriptions réglementaires adaptées aux espèces et milieux naturels concernés.
- 
Secteur sensible des parcs naturels régionaux à préserver et valoriser : dans ces espaces remarquables, les décisions d'aménagement du territoire s'inscrivent dans le respect des chartes des deux parcs qui les régissent et dans une logique de cohérence écologique intégrant à la fois les zones qui assument une fonction de cœurs de nature et de corridors écologiques.

Le SCOT du Grand Clermont vise le maintien de la biodiversité et des corridors écologiques. Concernant la commune de Vic le Comte, le seul objectif défini, porte sur la préservation des trames bleues (vallées) et de la forêt de la Comté, comme corridors écologiques.

Dans le cadre de la protection des ressources naturelles, le SCOT rappelle l'importance de laisser libre la divagation de la rivière Allier.



12/ Rappel : Le PLU actuel

Le PLU actuel définit :

- des zonages naturels visant à créer des connexions écologiques.
- Des EBC sur concernent le BOIS de la COMTE. Ce vaste ensemble forestier d'environ 1500 ha, dominé par les chênes, prend place autour de necks et éboulis basaltiques, et s'étend sur plusieurs communes. La forêt de la Comté représente, parmi les grandes chênaies d'Auvergne, l'un des massifs les plus diversifiés et les plus riches floristiquement. Naturellement boisée en essences feuillues, elle est menacée d'enrésinements artificiels qui rompent dans ce secteur les équilibres paysagers et écologiques, et appauvrissent faune et flore.

BILAN

- La forêt de la Comté représente parmi les grandes chênaies d'Auvergne, l'un des massifs les plus diversifiés et les plus riches floristiquement. Naturellement boisée en essences feuillues, elle est menacée d'enrésinements artificiels qui rompent dans ce secteur les équilibres paysagers et écologiques et appauvrissent faune et flore. L'objectif principal est donc de préserver cette spécificité et de ne pas intensifier la sylviculture par augmentation de la récolte et enrésinement.
- La rivière Allier et ses abords constituent un complexe alluvial riche en habitats divers (forêts alluviales, pelouses, prairies, bras morts). Le maintien de la dynamique fluviale est indispensable à la conservation d'une mosaïque de milieux.



ENJEUX

- Garantir le respect et la protection des espaces naturels protégés.
- Renforcer les corridors écologiques.
- Protéger les richesses faunistiques et floristiques.

ORIENTATIONS / PISTES DE REFLEXION POUR LE PLU

- Préserver la trame bleue. Appliquer une marge de recul pour préserver les ripisylves.
- Préserver, renforcer les structures végétales.
- Maintenir les massifs boisés, notamment le Bois de la Comté et de Cheix Blanc.
- Eviter l'urbanisation des coteaux notamment entre Longues et Vic, afin de préserver des coupures vertes entre les corridors écologiques majeurs.
- Conforter la coulée verte dans le bourg de Vic.

Risques naturels et contraintes

Rappel juridique et réglementaire :

- La loi sur l'eau du 3 janvier 1992
- Les circulaires des 24 janvier 1994 et 24 avril 1996 précisent les objectifs de l'Etat en matière de gestion des zones inondables
- La loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement introduit le principe de prévention et de précaution.
- La loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages.

Le code de l'urbanisme précise que :

- les PLU déterminent les conditions permettant d'assurer, notamment, la prévention des risques (article L.101-2 du code de l'urbanisme) ;
- le règlement fixe les règles et servitudes d'utilisation du sol permettant d'atteindre cet objectif de prévention des risques (article L.151-8 du code de l'urbanisme) ;
- les documents graphiques du règlement font en outre apparaître, s'il y a lieu, les secteurs où l'existence de risques naturels ou technologiques justifient que soient interdites ou soumises à des conditions spéciales les constructions et installations de toute nature, permanentes ou non, les plantations, les dépôts, affouillements, forages et exhaussements de sols (ancien article R.123-11b, ou nouveaux articles R.151-31 ou R.151-34 du code de l'urbanisme);
- doivent notamment figurer en annexe du PLU les documents valant servitudes d'utilité publique (article R.151-51 du code de l'urbanisme). Seules les servitudes annexées au plan peuvent être opposées aux demandes d'autorisation d'occupation du sol.

La commune de VIC LE COMTE a fait l'objet de plusieurs déclarations de catastrophes naturelles

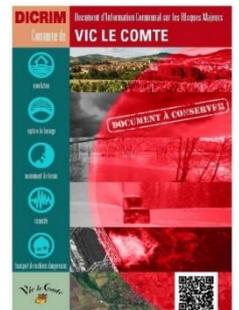
Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Inondations et coulées de boue	04/06/1992	06/06/1992	04/02/1993	27/02/1993
Inondations et coulées de boue	09/06/1992	12/06/1992	04/02/1993	27/02/1993
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Source : Prim.net

1/ Les risques

- Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau
- Mouvement de terrain - Eboulement, chutes de pierres et de blocs
- Mouvement de terrain - Glissement de terrain
- Phénomène lié à l'atmosphère
- Phénomènes météorologiques - Tempête et grains (vent)
- Rupture de barrage
- Séisme Zone de sismicité : 3
- Transport de marchandises dangereuses

La commune de VIC le COMTE a mis en place un DICRIM : Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs le 27 janvier 2014.



QUE DIT LE SCOT DU GRAND CLERMONT ?

Prévenir les risques, les pollutions et les nuisances

Inondation :

Vulnérabilité aux inondations : les zones concernées sont identifiées dans les Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles Inondations (PPRNP). Pour ces zones le SCOT arrête les orientations suivantes :

- interdire l'urbanisation dans les zones les plus exposées ;
- intégrer les risques naturels liés aux crues dans les choix d'aménagement urbain.
- engager des actions préventives sur les bâtiments déjà existants en zone à risques (recensement des bâtiments à risques, délocalisations ou mesures préventives envisageables) ;
- maintenir les zones naturelles d'expansion des crues le long des cours d'eau (champs inondables, zones humides) ;
- procéder à une analyse, en amont de l'urbanisation, de la capacité des réseaux à absorber de nouveaux débits ;
- recourir à des aménagements permettant une transparence hydraulique¹ lorsqu'une nouvelle infrastructure est créée en zone inondable... ;
- limiter l'imperméabilisation des sols avec la mise en œuvre de techniques alternatives (toiture végétalisée, chaussées drainantes...);
- maîtriser les rejets (coefficient d'imperméabilisation maximal, débit maximal en sortie de parcelle...);

- préserver la dynamique naturelle de l'Allier, et en général, des cours d'eau (limitation des canalisations et des ouvrages contraignants).

Mouvement de terrain :

Présomption d'instabilité élevée, moyenne, faible ou mal connue : le SCOT arrête les orientations suivantes :

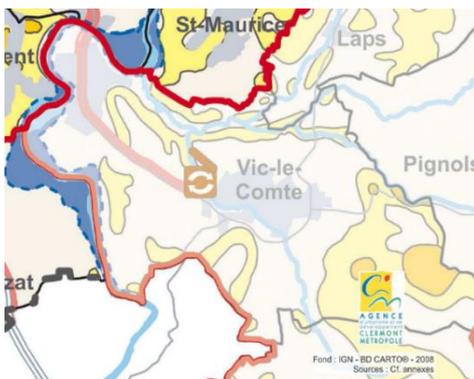
- adapter les prescriptions afin d'éviter que l'urbanisation n'aggrave le risque de déstabilisation des terrains ;
- adapter les choix de techniques de construction utilisées pour prévenir les dégâts matériels ;
- maintenir les activités (agriculture, forêts de pentes...) contribuant à limiter ces risques.

Secteur potentiellement affecté par le bruit :

Infrastructures de transports terrestres : pour corriger et prévenir les nuisances sonores le SCOT recommande des aménagements adaptés (limitation des vitesses, murs anti-bruit, orientation des bâtiments, revêtements des chaussées, isolation phonique, bâtiments écrans...).

Déchets :

Déchetterie nécessaire à l'accueil et au traitement des déchets : les PLU réservent les emprises nécessaires à l'implantation de déchetteries ou à leur extension, lorsqu'il existe un projet identifié, en prévoyant, si nécessaire, des structures spécifiques adaptées aux besoins des activités.



¹ Globalement, un ouvrage est dit "transparent" d'un point de vue hydraulique lorsqu'il n'amplifie pas le niveau des plus hautes eaux, ne réduit pas la zone d'expansion des crues, n'allonge pas la durée des inondations ou n'augmente pas leur étendue, n'intensifie pas la vitesse d'écoulement des eaux...

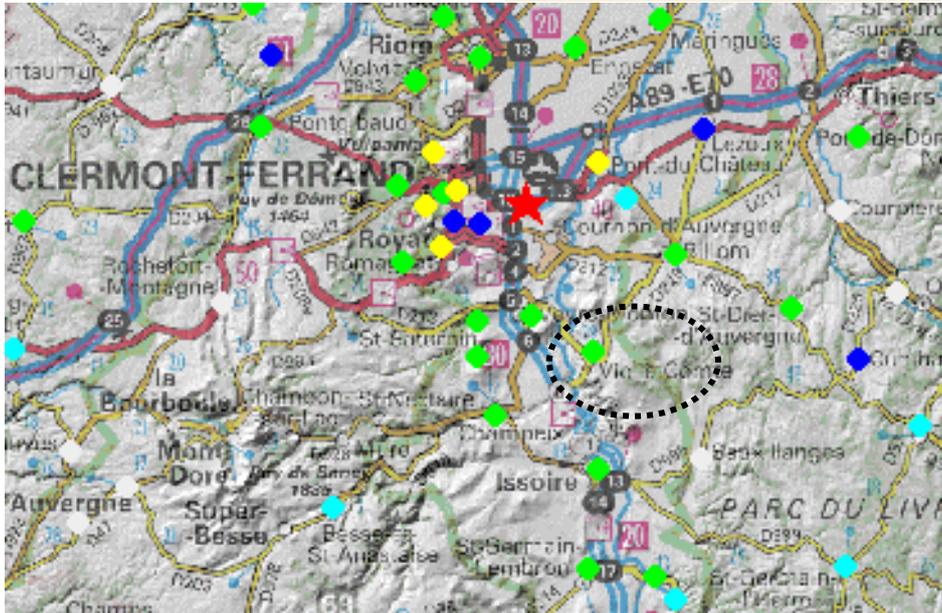
2/ Le risque sismique

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur le long d'une faille se prolongeant parfois jusqu'en surface.

La banque de données SISFrance recense 4 événements sismiques ressentis sur le territoire. L'évènement le plus fortement ressenti date de 1935.

(Source : <http://www.sisfrance.net>)

Date	Heure	Choc	Localisation épicentrale	Région ou pays de l'épicentre	Intensité épicentrale	Intensité dans la commune
7 Novembre 1982	2 h 1 min 15 sec		COMBRAILLE (ST-ELOY-LES-MINES)	AUVERGNE	5	2
25 Mars 1957	7 h 46 min 10 sec		LIMAGNE (RANDAN)	AUVERGNE	6	3
14 Août 1935	12 h 59 min		LIMAGNE (PONT-DU-CHATEAU)	AUVERGNE	5	4
26 Septembre 1925	5 h 5 min	Z	MARCHE-BOISCHAUT (CHATEAUMEILLANT-LA-CHATRE)	BERRY	6,5	0



Légende

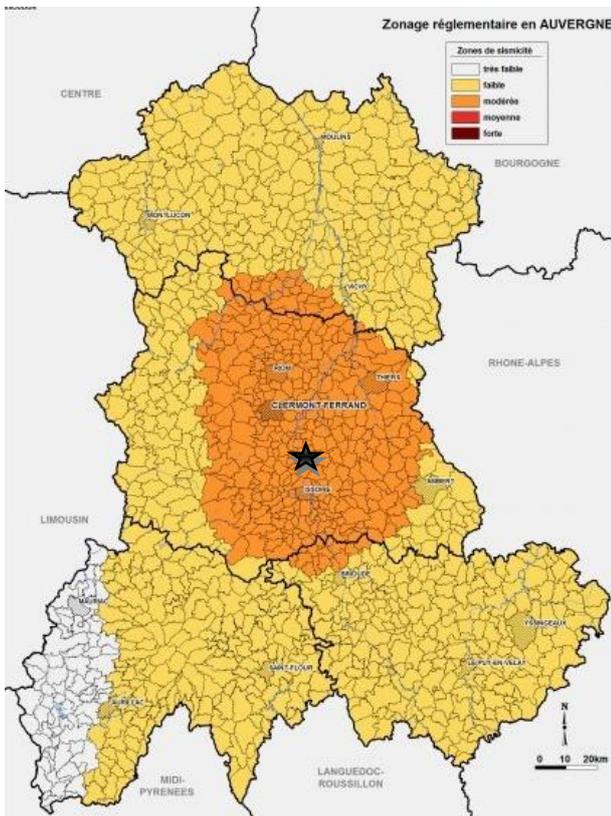
- Préfatures et sous préfatures
- Frontières
- Départements
- Communes(*)
- Epicentre du séisme
- Intensité du séisme par localité**
 - Non ressenti
 - Ressenti intensité inconnue
 - 2 et 2.5 ressenti par de rares personnes
 - 3 et 3.5 ressenti par quelques personnes
 - 4 et 4.5 ressenti largement
 - 5 et 5.5 ressenti par tout le monde
 - 6 et 6.5 dommages légers
 - 7 et 7.5 dommages prononcés
 - 8 et 8.5 dégâts massifs
 - 9 et 9.5 destructions nombreuses
- Scans IGN
- Géologie de la France au million
- MNT métropole

Epicentre : 45° 46' N ; 3° 10' E
Intensité épicentrale : 5
Région épicentrale : AUVERGNE

(*) Couche invisible à cette échelle
 Couche interrogeable

Exemple : carte macrosismique du séisme de 1935.

La commune de Vic le Comte se situe dans une zone d'aléa modéré.



En zone de sismicité 3 (modérée), toutes les constructions nouvelles ou portant des modifications à des constructions existantes sont concernées.

(Source : <http://www.planseisme.fr/>)

Suite au décret du 22 octobre 2010, des nouvelles règles de construction parasismiques ainsi qu'un nouveau zonage sismique sont entrés en vigueur depuis le 1^{er} mai 2011 (www.planseisme.fr). Dans ce cadre, de nouvelles normes de construction sont imposées sur la commune (mise en place des Eurocodes 8), l'objectif étant la sécurité des personnes et la limitation des dommages causés par un séisme.

« Rappelons que le constructeur (conception et/ou réalisation) reste pleinement responsable du non-respect des règles parasismiques, ce non-respect ne pouvant être assimilé à une malfaçon, mais à un manquement grave à l'obligation de moyens engageant la sécurité d'autrui. »

(source : Mutuelle des Architectes Français, Flash actualités, n°75, février 2011).

3/ Le risque « Inondation »

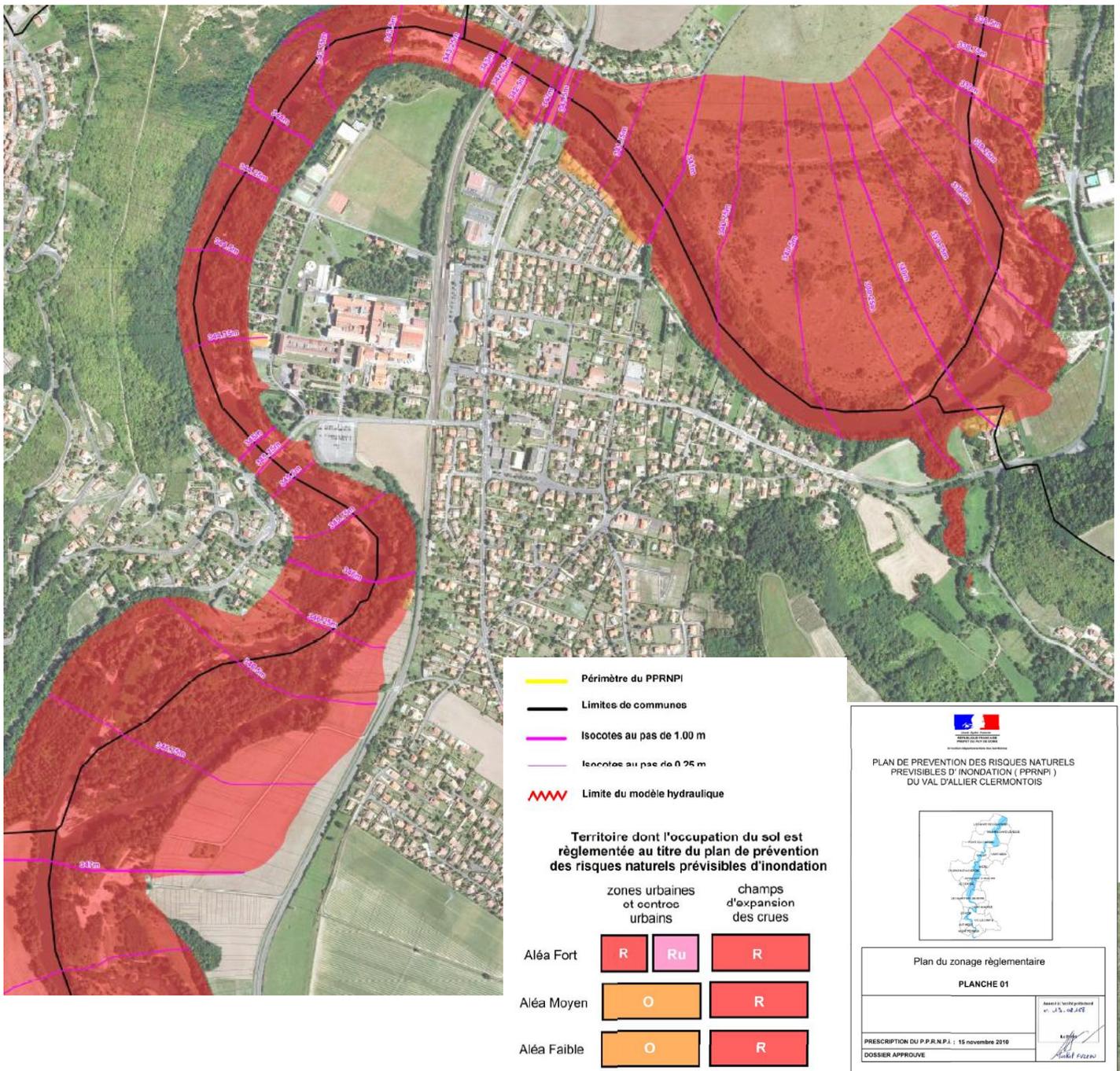
3.1 - LA RIVIERE ALLIER

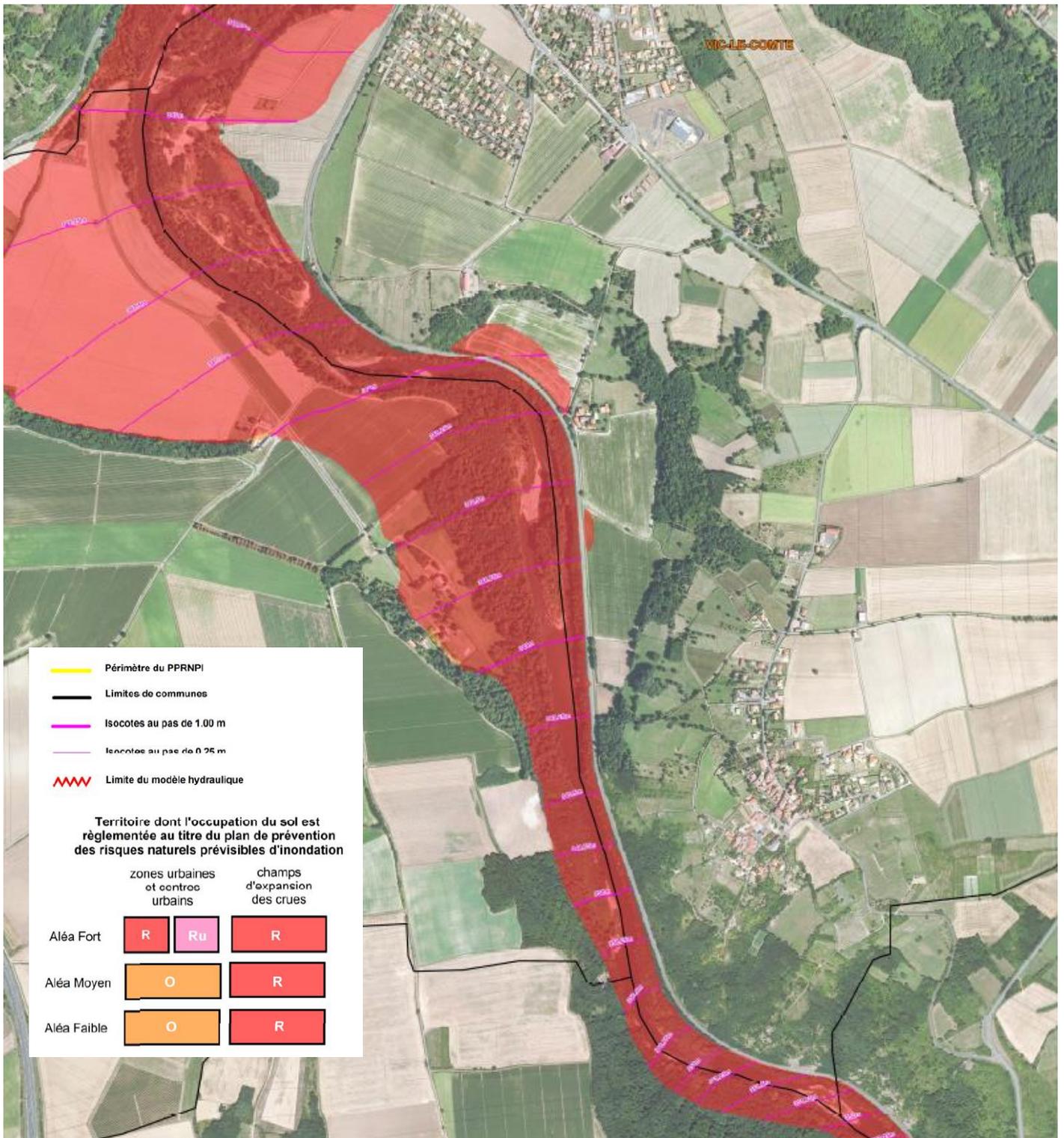
La commune de Vic le Comte est concernée par le risque Inondation, lié aux crues de la rivière Allier. Il s'agit d'inondation de type plaine, dont l'intensité d'aléa est qualifiée de forte. Rappel des principales inondations historiques :

La commune est soumise au Plan de Surfaces Submersibles de l'Allier, approuvé en 1969. Il s'agit d'un document instaurant une servitude d'utilité publique et vaut un PPRNI. D'ailleurs, un Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation du Val d'Allier Clermontois a été approuvé le 4 novembre 2013.

Date	Type de crue
Novembre 1790	Crue historique la plus importante
Mai 1856	Crue majeure du XIX ^{ème} siècle
Septembre 1866	Crue de référence
Septembre 1875	Crue majeure du XIX ^{ème} siècle
Octobre 1943	Crue majeure du XX ^{ème} siècle
Décembre 1973	Crue décennale
Décembre 2003	Crue trentennale

source : atlas zone inondable de l'allier (octobre 2005).





3.2 - LES AUTRES COURS D'EAU

Outre le risque inondation de l'Allier qui touche finalement peu de secteurs habités, il est nécessaire de rappeler que le territoire communal est traversé par d'autres cours d'eau. Naturellement, ces cours d'eau sont soumis au risque de débordement. La configuration du territoire et notamment l'emprise urbaine peut contribuer à accélérer ces risques. Ainsi, en application du principe de précaution, il est souhaitable de conserver un espace minimum de part et d'autre des cours d'eau, afin de laisser libre leur circulation, de mettre en place des champs d'expansion des crues,



Vic. Les espaces situés entre la déviation et le site bâti, sont encore à l'heure actuelle des espaces agraires, jardinés, ou naturels. Ils constituent un espace tampon en lien avec les espaces agricoles et naturels. Traversé par le ruisseau de Cougoul, ces espaces pourront servir de champ d'expansion des crues.

Un autre élément lié à l'urbanisation doit être pris en considération. L'urbanisation génère la création de voirie et leur imperméabilisation, ce qui induit des risques de ruissellement pluvial. Ces risques se retrouvent sur les coteaux de Longues, Lachaux,

L'aménagement des nouveaux quartiers doit tendre vers une perméabilité des sols. Des équipements ont été installés sur certains sites stratégiques. Ex : Bassin d'orage au nord de la Ville de Vic, à hauteur de Champ Parouti.



4/ Le risque « Argiles »

Afin d'établir un constat scientifique objectif et de disposer de documents de référence permettant une information préventive, le ministère de l'écologie et du développement durable a demandé au bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) de réaliser une cartographie de l'aléa retrait-gonflement des argiles à l'échelle de tout le département, dans le but de définir les zones les plus exposées à ce phénomène.

Le matériau **argileux** présente la particularité de voir sa consistance se modifier en fonction de sa teneur en eau. Dur et cassant lorsqu'il est asséché, un certain degré d'humidité le fait se transformer en un matériau **plastique** et malléable. Ces modifications de consistance peuvent s'accompagner, en fonction de la structure particulière de certains minéraux argileux, de variations de volume plus ou moins conséquentes : fortes augmentations de volume (phénomène de gonflement) lorsque la teneur en eau augmente, et inversement, rétractation (phénomène de retrait) en période de déficit pluviométrique marqué

La commune de VIC le COMTE est concernée par des **risques faibles à forts**. Une partie du centre bourg de Vic est concernée par l'aléa fort.

Il est à rappeler que, du fait de la lenteur et de la faible amplitude des déformations du sol, ce phénomène est sans danger pour l'homme. Les PPR ne prévoient même pas d'inconstructibilité, même dans les zones d'aléa fort. Les mesures prévues dans le PPR ont un coût, permettant de minorer significativement le risque de survenance d'un sinistre, sans commune mesure avec les frais (et les désagréments) occasionnés par les désordres potentiels.

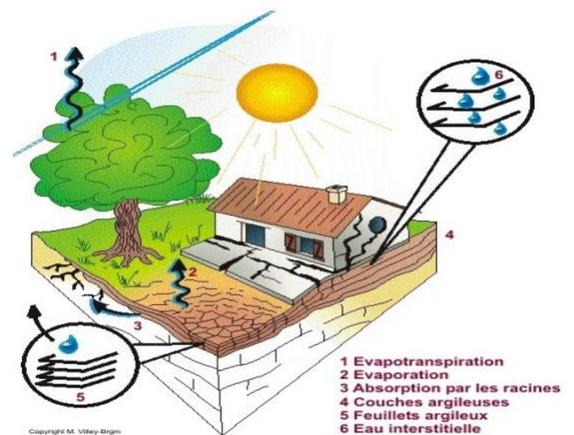
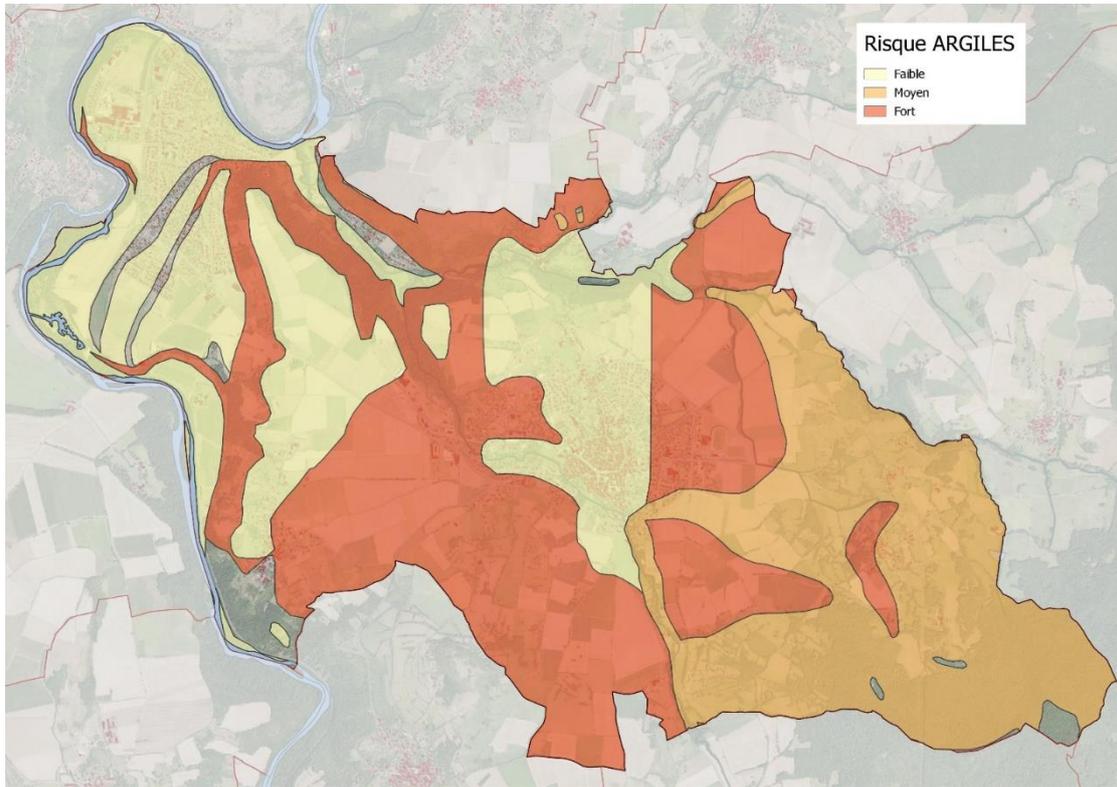


fig. 1 : illustration du mécanisme de dessiccation



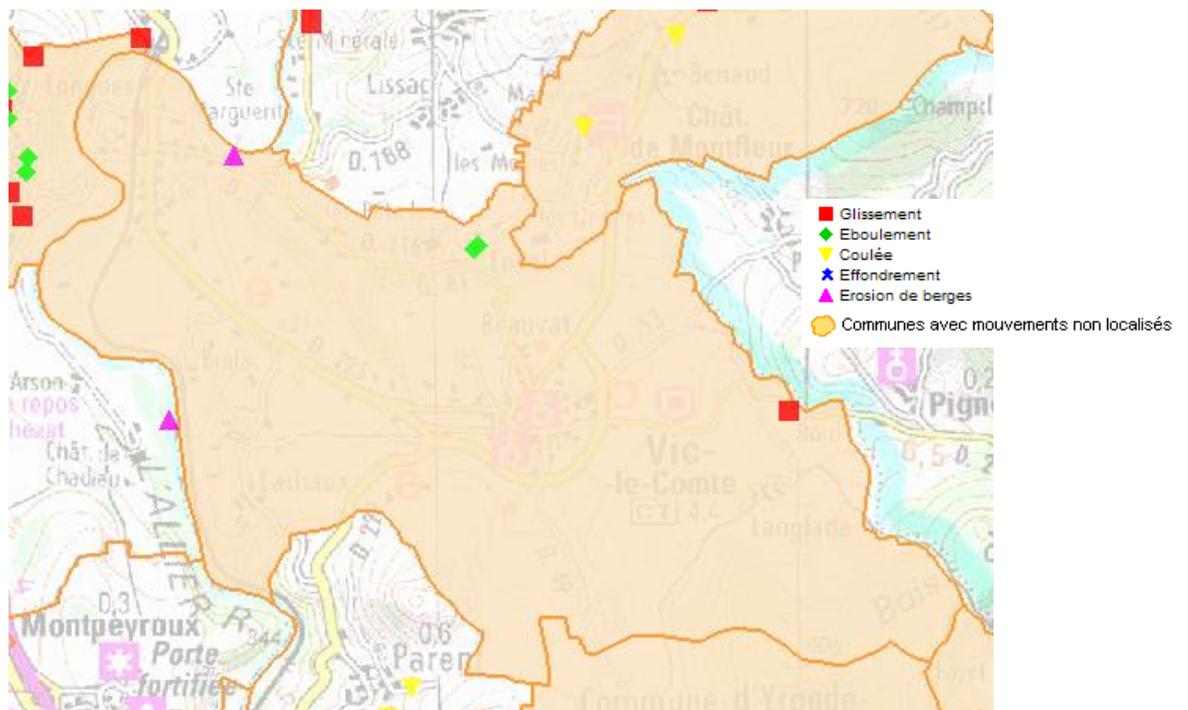
5/ Le risque « Mouvement de Terrain »

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol.

5.1 - LA BANQUE DE DONNEES BDMVT

Elle mémorise de façon homogène, l'ensemble des informations disponibles en France, sur des situations récentes et sur des événements passés, et permet le porté à connaissance des phénomènes. <http://www.bdmvt.net/>

La commune de Vic le Comte est concernée par 8 mouvements.



Carte des Mouvements de Terrains- Source : <http://www.bdmvt.net>

<p>21000235 - Glissement en 1981, à Pignols le long de la RD225 Coordonnées X saisi (m) : 672907 Coordonnées Y saisi (m) : 2071889 Les causes sont naturelles (pluie).</p>	
<p>10300352 - Glissement en 1866, entraînant la perte de 3 constructions. Les causes sont naturelles : pluie.</p>	Non localisé
<p>10300353 - Glissement en 1856, ayant provoqué des dommages sur des biens. Les causes étaient naturelles (pluie).</p>	Non localisé
<p>10300355 - Glissement en 1988 le long du CD225.</p>	Non localisé
<p>21000263 - Chute de blocs / Eboulement, en 1988, à hauteur de la falaise d'Enval. Coordonnées X saisi (m) : 670436 Coordonnées Y saisi (m) : 2073162</p>	Non localisé
<p>66300084 - Chute de blocs / Eboulement, en 2003, à Enval Coordonnées X saisi (m) : 670470 Coordonnées Y saisi (m) : 2073192 Les causes sont naturelles et sont dues à l'érosion des roches sédimentaires/grès.</p>	
<p>10300354 - Chute de blocs / Eboulement, en 1980, à Enval</p>	
<p>66300083 - Erosion des berges au lieu dit Charbonnier. Les causes naturelles avaient généré des dommages sur des biens.</p>	

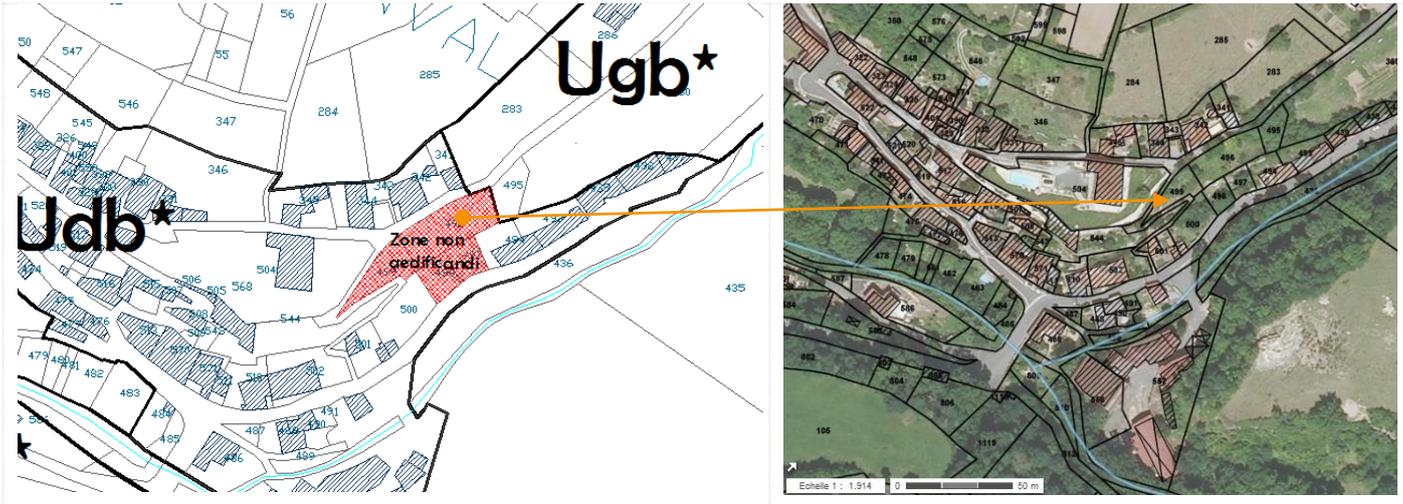
LE VILLAGE D'ENVAL

La banque de données BDMVT signale des incidents. En effet, la falaise de grès qui surplombe la RD116 et les constructions du village (entre le pont et la sortie du village) a fait l'objet de travaux de mise en sécurité (ancrages, grillages, contreforts en béton). Cependant, suite à un petit éboulement récent, le CETE de Lyon (centre d'études techniques de l'équipement) a réalisé une étude diagnostique de stabilité sur la falaise d'Enval, en 2006, qui induit des travaux complémentaires à effectuer. Cette falaise de 10 à 15m de haut présente des alternances de niveaux gréseux ou calcaires et de niveaux marneux plus ou moins altérables. Il en résulte des sous cavages et une évolution lente de la paroi, par basculement ou chute de blocs.

En crête de falaise, l'assemblage de colluvions blocailleuses, murets de pierres sèches plus ou moins en ruine, et des secteurs de friches, crée des petits éboulements.

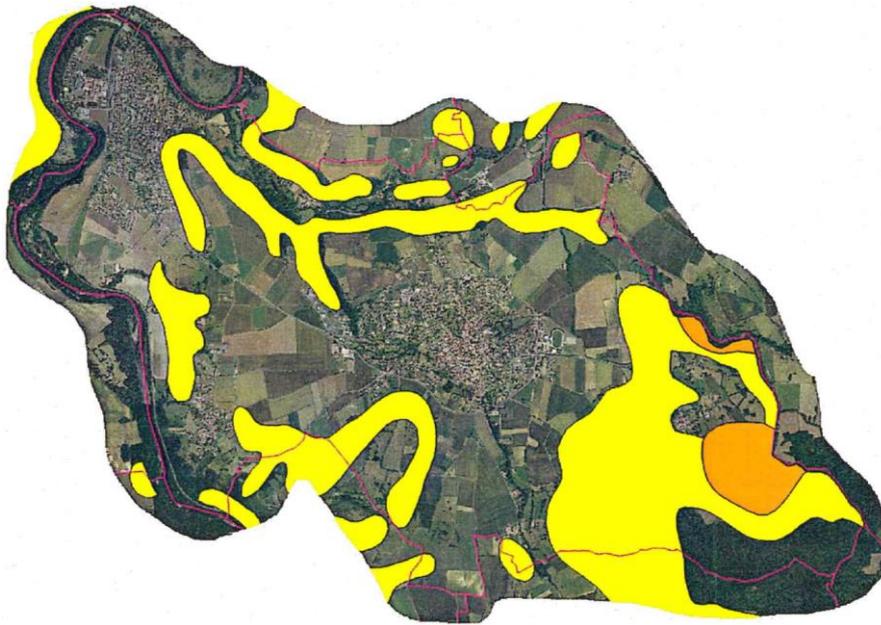


Il est à noter que le PLU actuel a identifié une ZONE NON AEDIFICANDI sur le cœur du village, sur des parcelles encore libres à ce jour. Afin de prévenir ces risques, ces parcelles deviennent inconstructibles.



5.2 - LE SCOT

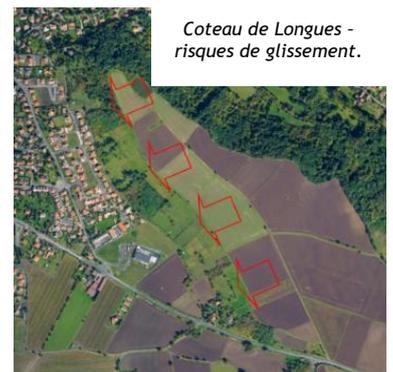
Une carte sur le risque mouvement de terrain est présente dans le SCOT du Grand Clermont (DOG, p55). Elle est issue du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de l'agglomération clermontoise de 1977 et fait état de présomption d'instabilités faibles ou mal connues (en jaune) et moyennes à élevées (en orange).



DES RISQUES DE GLISSEMENTS

Les coteaux en particuliers sont des secteurs favorables à l'érosion et aux glissements de terrain.

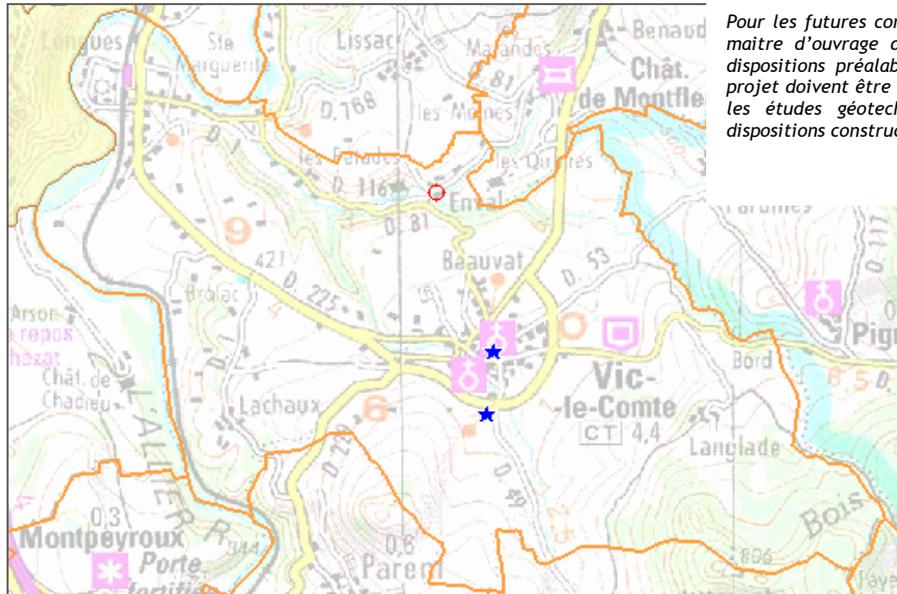
Exemple : le coteau de Vignolat dominant Longues est un site sensible du point de vue de ce type de risque.



5.3 - LES CAVITES

La Banque de Données BDCavités recense les risques d'effondrement et la présence de cavités souterraines susceptibles de générer ce risque. 3 cavités sont recensées.

- Cave
- ◆ Carrière
- ▼ Naturelle
- Indéterminée
- ▲ Galerie
- ★ Ouvrage CIVIL
- Ouvrage militaire
- ★ Puits
- souterrain
- ▣ Contour de carrières



Pour les futures constructions, il appartient au maître d'ouvrage de s'assurer que toutes les dispositions préalables à la réalisation de son projet doivent être mises en œuvre, notamment les études géotechniques qui définiront les dispositions constructives si nécessaires.

Carte des Cavités- Source : <http://www.bdcavite.net>

<table border="1"> <tr><td>Identifiant de la cavité :</td><td>AUVAA0001354</td></tr> <tr><td>Type de cavité :</td><td>indéterminé</td></tr> <tr><td>Nom de la cavité :</td><td>Abri Bielawski, lieu-dit Enval</td></tr> <tr><td>Département :</td><td>Puy-de-dome - (63)</td></tr> <tr><td>Nom de la commune (à la saisie) :</td><td>VIC-LE-COMTE (63457)</td></tr> <tr><td>Code insee commune :</td><td>63457</td></tr> <tr><td>Coordonnées X,Y en Lambert 2 étendu métrique :</td><td>670447, 2073161</td></tr> <tr><td>Coordonnées ouvrage X,Y :</td><td>670447, 2073161</td></tr> <tr><td>Précision coordonnées :</td><td>25 m</td></tr> <tr><td>Repérage géographique :</td><td>orifice supposé</td></tr> <tr><td>Positionnement :</td><td>approché</td></tr> <tr><td>Date de validité :</td><td>16/03/2006</td></tr> <tr><td>Auteur de la description :</td><td>DRAC Auvergne</td></tr> </table>	Identifiant de la cavité :	AUVAA0001354	Type de cavité :	indéterminé	Nom de la cavité :	Abri Bielawski, lieu-dit Enval	Département :	Puy-de-dome - (63)	Nom de la commune (à la saisie) :	VIC-LE-COMTE (63457)	Code insee commune :	63457	Coordonnées X,Y en Lambert 2 étendu métrique :	670447, 2073161	Coordonnées ouvrage X,Y :	670447, 2073161	Précision coordonnées :	25 m	Repérage géographique :	orifice supposé	Positionnement :	approché	Date de validité :	16/03/2006	Auteur de la description :	DRAC Auvergne	
Identifiant de la cavité :	AUVAA0001354																										
Type de cavité :	indéterminé																										
Nom de la cavité :	Abri Bielawski, lieu-dit Enval																										
Département :	Puy-de-dome - (63)																										
Nom de la commune (à la saisie) :	VIC-LE-COMTE (63457)																										
Code insee commune :	63457																										
Coordonnées X,Y en Lambert 2 étendu métrique :	670447, 2073161																										
Coordonnées ouvrage X,Y :	670447, 2073161																										
Précision coordonnées :	25 m																										
Repérage géographique :	orifice supposé																										
Positionnement :	approché																										
Date de validité :	16/03/2006																										
Auteur de la description :	DRAC Auvergne																										
<table border="1"> <tr><td>Identifiant de la cavité :</td><td>AUVAA0001355</td></tr> <tr><td>Type de cavité :</td><td>ouvrage civil</td></tr> <tr><td>Nom de la cavité :</td><td>Souterrain de la Sainte Chapelle</td></tr> <tr><td>Département :</td><td>Puy-de-dome - (63)</td></tr> <tr><td>Nom de la commune (à la saisie) :</td><td>VIC-LE-COMTE (63457)</td></tr> <tr><td>Code insee commune :</td><td>63457</td></tr> <tr><td>Coordonnées X,Y en Lambert 2 étendu métrique :</td><td>670930, 2071800</td></tr> <tr><td>Coordonnées ouvrage X,Y :</td><td>670930, 2071800</td></tr> <tr><td>Précision coordonnées :</td><td>25 m</td></tr> <tr><td>Repérage géographique :</td><td>centre cavité</td></tr> <tr><td>Positionnement :</td><td>approché</td></tr> <tr><td>Date de validité :</td><td>16/03/2006</td></tr> <tr><td>Auteur de la description :</td><td>DRAC Auvergne</td></tr> </table>	Identifiant de la cavité :	AUVAA0001355	Type de cavité :	ouvrage civil	Nom de la cavité :	Souterrain de la Sainte Chapelle	Département :	Puy-de-dome - (63)	Nom de la commune (à la saisie) :	VIC-LE-COMTE (63457)	Code insee commune :	63457	Coordonnées X,Y en Lambert 2 étendu métrique :	670930, 2071800	Coordonnées ouvrage X,Y :	670930, 2071800	Précision coordonnées :	25 m	Repérage géographique :	centre cavité	Positionnement :	approché	Date de validité :	16/03/2006	Auteur de la description :	DRAC Auvergne	
Identifiant de la cavité :	AUVAA0001355																										
Type de cavité :	ouvrage civil																										
Nom de la cavité :	Souterrain de la Sainte Chapelle																										
Département :	Puy-de-dome - (63)																										
Nom de la commune (à la saisie) :	VIC-LE-COMTE (63457)																										
Code insee commune :	63457																										
Coordonnées X,Y en Lambert 2 étendu métrique :	670930, 2071800																										
Coordonnées ouvrage X,Y :	670930, 2071800																										
Précision coordonnées :	25 m																										
Repérage géographique :	centre cavité																										
Positionnement :	approché																										
Date de validité :	16/03/2006																										
Auteur de la description :	DRAC Auvergne																										
<table border="1"> <tr><td>Identifiant de la cavité :</td><td>AUVAA0001356</td></tr> <tr><td>Type de cavité :</td><td>ouvrage civil</td></tr> <tr><td>Nom de la cavité :</td><td>Souterrain, lieu-dit Enval</td></tr> <tr><td>Département :</td><td>Puy-de-dome - (63)</td></tr> <tr><td>Nom de la commune (à la saisie) :</td><td>VIC-LE-COMTE (63457)</td></tr> <tr><td>Code insee commune :</td><td>63457</td></tr> <tr><td>Coordonnées X,Y en Lambert 2 étendu métrique :</td><td>670860, 2071272</td></tr> <tr><td>Coordonnées ouvrage X,Y :</td><td>670860, 2071272</td></tr> <tr><td>Précision coordonnées :</td><td>25 m</td></tr> <tr><td>Repérage géographique :</td><td>centre cavité</td></tr> <tr><td>Positionnement :</td><td>approché</td></tr> <tr><td>Date de validité :</td><td>16/03/2006</td></tr> <tr><td>Auteur de la description :</td><td>DRAC Auvergne</td></tr> </table>	Identifiant de la cavité :	AUVAA0001356	Type de cavité :	ouvrage civil	Nom de la cavité :	Souterrain, lieu-dit Enval	Département :	Puy-de-dome - (63)	Nom de la commune (à la saisie) :	VIC-LE-COMTE (63457)	Code insee commune :	63457	Coordonnées X,Y en Lambert 2 étendu métrique :	670860, 2071272	Coordonnées ouvrage X,Y :	670860, 2071272	Précision coordonnées :	25 m	Repérage géographique :	centre cavité	Positionnement :	approché	Date de validité :	16/03/2006	Auteur de la description :	DRAC Auvergne	
Identifiant de la cavité :	AUVAA0001356																										
Type de cavité :	ouvrage civil																										
Nom de la cavité :	Souterrain, lieu-dit Enval																										
Département :	Puy-de-dome - (63)																										
Nom de la commune (à la saisie) :	VIC-LE-COMTE (63457)																										
Code insee commune :	63457																										
Coordonnées X,Y en Lambert 2 étendu métrique :	670860, 2071272																										
Coordonnées ouvrage X,Y :	670860, 2071272																										
Précision coordonnées :	25 m																										
Repérage géographique :	centre cavité																										
Positionnement :	approché																										
Date de validité :	16/03/2006																										
Auteur de la description :	DRAC Auvergne																										

6/ Les autres risques

6.1 - LES INSTALLATIONS CLASSEES

Une installation classée pour la protection de l'environnement est une installation fixe dont l'exploitation présente des risques pour l'environnement.

IREP - Registre des Emissions Polluantes : La Direction Générale de la Prévention des Risques du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, et de l'Energie recense les principaux rejets et transferts de polluants dans l'eau, l'air, les déchets déclarés par certains établissements; à savoir:

- les principales installations industrielles,
- les stations d'épuration urbaines de plus de 100 000 équivalents habitants,
- certains élevages.

Source : <http://www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives/>

Les installations industrielles ayant des effets sur l'environnement sont réglementées sous l'appellation Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). L'exploitation de ces installations est soumise à autorisation de l'Etat.

La commune de VIC le COMTE est impactée par 7 installations industrielles :

- 2 présentes sur la commune,
- 5 situées sur les communes voisines.



Nom Installation	Régime d'autorisation
EUROPAFI	A - Autorisation
CHOUVY ALIMENTS	A - Autorisation
CGP FLEXIBLE INNOVATION	A - Autorisation
EARL DU DONJON	A - Autorisation
GAEC DE LA ROCHE FUMADE	A - Autorisation
GAEC DE PRAMA	A - Autorisation
GAEC BLEVOL	A - Autorisation

🌿 Nom : EUROPAFI

Adresse d'exploitation :
Longues
BP 32
63270 VIC LE COMTE

Activité principale : Industrie du papier et du carton
Etat d'activité : En fonctionnement
Service d'inspection : DREAL
Numéro inspection : 0056.00465
Dernière inspection : 06/06/2016

Régime : Autorisation
Statut Seveso : Non Seveso
Priorité nationale : Non
IED-MTD : Oui

🌿 Situation administrative

Rubri. IC	Ali.	Date auto.	Etat d'activité	Rég.	Activité	Volume	Unité
1530	3	15/10/2007	En fonct.	D	Papiers, cartons ou analogues (dépôt de hors ERP)	4200	m3
1630		04/08/2016	En fonct.	NC	Emploi ou stockage de lessives de soude ou de potasse caustique	54	t
167	c	04/08/2003	A l'arrêt	A	Déchets industriels d'I.C. (élimination des)	4000	t/an
2430	2	15/10/2007	En fonct.	A	Préparation de la pâte à papier	29	t/j
2440		15/10/2007	En fonct.	A	Fabrication de papier carton	28	t/j
2450	3b	25/07/2014	En fonct.	D	Imprimeries ou reproduction graphique utilisant une forme imprimante	180	kg/j
2560	B	15/10/2007	En fonct.	NC	Autres installations que celles visées au A	125	kW
2910	A2	15/10/2007	En fonct.	DC	Combustion	11,200	MW
2925		15/10/2007	En fonct.	D	ACCUMULATEURS (ATELIERS DE CHARGE D')	42,720	kW
3610	a		En fonct.	A	pâte à papier	29	
3610	b	04/08/2016	En fonct.	A	papier ou carton	28	t/j
4140	1	15/10/2007	En fonct.	NC	Toxicité aiguë catégorie 3 pour la voie d'exposition orale	4	t
4510		04/08/2016	En fonct.	NC	Dangereux pour l'Environnement aquatique 1	4,400	t
4511		25/07/2014	En fonct.	NC	Dangereux pour l'Environnement aquatique 2	5	t
4718		15/10/2007	En fonct.	NC	Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2	0,650	t
4719		15/10/2007	En fonct.	NC	Acétylène (numéro CAS 74-86-2)	3	t
4725		04/08/2016	En fonct.	NC	Oxygène (numéro CAS 7782-44-7)	0,300	t
4734	2	15/10/2007	En fonct.	NC	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution	16,800	t
4802	2a	25/07/2014	En fonct.	DC	Gaz à effet de serre fluorés ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone	600	kg

Nom : CHOUVY ALIMENTS

Adresse d'exploitation :
ZA Les Meules
Gardailat
63270 VIC LE COMTE

Activité principale : Industries alimentaires
Etat d'activité : En fonctionnement
Service d'inspection : DREAL
Numéro inspection : 0056.01382
Dernière inspection : 10/10/2016

Régime : Autorisation
Statut Seveso : Non Seveso
Priorité nationale : Non
IED-MTD : Oui

Situation administrative

Rubri. IC	Ali.	Date auto.	Etat d'activité	Rég.	Activité	Volume	Unité
1435	3		En fonct.	DC	Stations-service	800	m3
2160	1		En fonct.	NC	SILOS DE STOCKAGE DE CEREALES, GRAINS, ETC DEGAGEANT DES POUSSIERES INFLAMMABLES	4000	m3
2160	2	05/06/1998	En fonct.	D	SILOS DE STOCKAGE DE CEREALES, GRAINS, ETC DEGAGEANT DES POUSSIERES INFLAMMABLES	10120	m3
2260	1	05/06/1998	En fonct.	A	BROYAGE, CONCASSAGE, CRIBLAGE, ETC DES SUBSTANCES VEGETALES	360	t/j
2910	A		En fonct.	NC	Combustion	1,880	MW
3642	2		En fonct.	A	Uniquement de matières premières végétales	360	t/j
4510			En fonct.	NC	Dangereux pour l'environnement aquatique 1	0,300	t
4511			En fonct.	NC	Dangereux pour l'environnement aquatique 2	88	t
4734			En fonct.	NC	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution	43	t

Nom : CGP FLEXIBLE INNOVATION

Adresse d'exploitation :
13, avenue de la Gare
63270 PARENT

Activité principale : Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique
Etat d'activité : En fonctionnement
Service d'inspection : DREAL
Numéro inspection : 0056.01696
Dernière inspection : 05/12/2014

Régime : Autorisation
Statut Seveso : Non Seveso
Priorité nationale : Oui
IED-MTD : Non

Situation administrative

Rubri. IC	Ali.	Date auto.	Etat d'activité	Rég.	Activité	Volume	Unité
1432	2b		En fonct.	DC	Liquides inflammables (stockage)	85,500	m3
2450	2a		En fonct.	A	Imprimeries ou reproduction graphique utilisant une forme imprimante	675	kg/j
2661	1a		En fonct.	A	MATIERES PLASTIQUES, CAOUTCHOUC... (EMPLOI OU REEMPLOI)	40	t/j
2661	2b		En fonct.	D	MATIERES PLASTIQUES, CAOUTCHOUC... (EMPLOI OU REEMPLOI)	6	t/j
2662	2		En fonct.	E	MATIERES PLASTIQUES, CAOUTCHOUC... (STOCKAGE DE)	2700	m3
2663	2b		En fonct.	E	Pneumatiques, produits avec polymères>50% (stockage)	1700	m3

Nom : EARL DU DONJON

Adresse d'exploitation :
LA ROCHE FUMADE
63114 MONTPEYROUX

Activité principale :
Etat d'activité : En fonctionnement
Service d'inspection : DD(CS)PP
Numéro inspection : 0563.00467
Dernière inspection : 06/11/2015

Régime : Autorisation
Statut Seveso : Non Seveso
Priorité nationale : Non
IED-MTD : Non

Situation administrative

Rubri. IC	Ali.	Date auto.	Etat d'activité	Rég.	Activité	Volume	Unité
2102	1		En fonct.	A	PORCS (ELEVAGE, VENTE, TRANSIT, ETC) DE PLUS DE 30 KG	595	u éq.

Nom : GAEC DE LA ROCHE FUMADE

Adresse d'exploitation :
Rue de la Moulerette
63114 MONTPEYROUX

Activité principale :
Etat d'activité : En fonctionnement
Service d'inspection : DD(CS)PP
Numéro inspection : 0563.00468
Dernière inspection : 08/08/2013

Régime : Autorisation
Statut Seveso : Non Seveso
Priorité nationale : Non
IED-MTD : Non

Situation administrative

Rubri. IC	Ali.	Date auto.	Etat d'activité	Rég.	Activité	Volume	Unité
2102	1		En fonct.	A	PORCS (ELEVAGE, VENTE, TRANSIT, ETC) DE PLUS DE 30 KG	549	u éq.

Nom : GAEC DE PRAMA

Adresse d'exploitation :
Prama
63270 PIGNOLS

Activité principale :
Etat d'activité : En fonctionnement
Service d'inspection : DD(CS)PP
Numéro inspection : 0563.00532
Dernière inspection : 31/08/2012

Régime : Autorisation
Statut Seveso : Non Seveso
Priorité nationale : Non
IED-MTD : Non

Nom : GAEC BLEVOL

Adresse d'exploitation :
Les Pradas
63270 PIGNOLS

Activité principale :
Etat d'activité : En fonctionnement
Service d'inspection : DD(CS)PP
Numéro inspection : 0563.00535
Dernière inspection : 18/12/2012

Régime : Autorisation
Statut Seveso : Non Seveso
Priorité nationale : Non
IED-MTD : Oui

Situation administrative

Rubri. IC	Ali.	Date auto.	Etat d'activité	Rég.	Activité	Volume	Unité
2111	1		En fonct.	A	Volailles, gibier à plume (élevage, vente, etc)	63200	u éq.
3660	a		En fonct.	A	avec plus de 40 000 emplacements pour les volailles	63200	u

Situation administrative

Rubri. IC	Ali.	Date auto.	Etat d'activité	Rég.	Activité	Volume	Unité
2102	1		En fonct.	A	PORCS (ELEVAGE, VENTE, TRANSIT, ETC) DE PLUS DE 30 KG	536	u éq.

6.4 - LE BRUIT

En application des dispositions de la loi « bruit » n° 92-1444 du 31 décembre 1992, un recensement et un classement des infrastructures routières en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic ont été réalisés.

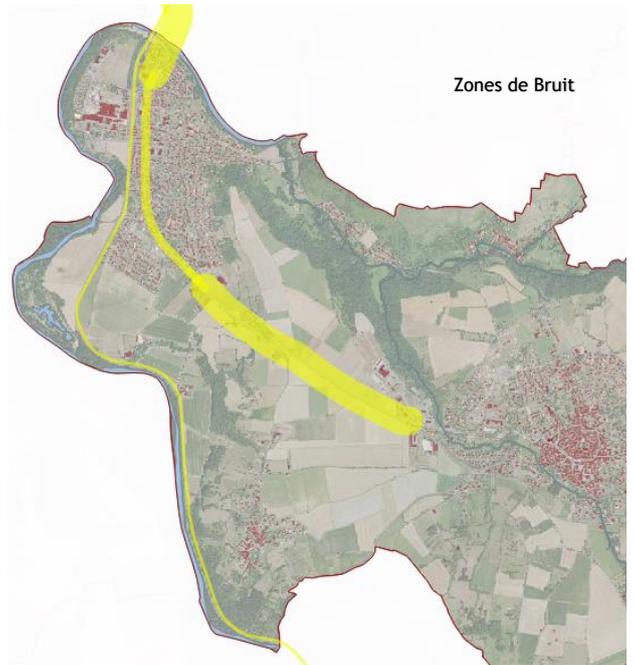
Nom de l'infrastructure	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (en mètres)	Type de tissu (1)
Ligne SNCF n° 790 000 Riom à Issoire	2 (jusqu'à PK 437 + 206) 3 (à partir de PK 437 + 206)	250 100	Ouvert Ouvert
RD 225	3	100	Ouvert

(1) Tissu à prendre en considération dans le calcul des isolements de façade.

La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond à la distance mentionnée au tableau ci-dessus, comptée de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord de l'extérieur de la chaussée la plus proche.

Le tissu environnant à prendre en considération dans le calcul des isolements de façade pour ces infrastructures est un tissu ouvert. Ces secteurs affectés par le bruit déterminent des niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la construction de bâtiments (inclus dans ces secteurs), et les isolements acoustiques de façade requis.

La commune de Vic le Comte est soumise au Plan d'Exposition au Bruit Aéronefs (août 1974) de l'aérodrome de Clermont-Ferrand /Aulnat.



6.5 - LE RADON

Le radon est présent en tout point du territoire et sa concentration dans les bâtiments est très variable, de quelques becquerels par mètre-cube (Bq.m⁻³) à plusieurs milliers becquerels par mètre-cube.

Parmi les facteurs influençant les niveaux de concentrations mesurées dans les bâtiments, la teneur en uranium des terrains sous-jacents est l'un des plus déterminants. Elle détermine le potentiel radon des formations géologiques : sur une zone géographique donnée, plus le potentiel est important, plus la probabilité de présence de radon à des niveaux élevés dans les bâtiments est forte.

La connaissance des caractéristiques des formations géologiques sur le territoire, et en particulier de leur concentration en uranium, rend ainsi possible l'établissement d'une cartographie des zones sur lesquelles la présence de radon à des concentrations élevées dans les bâtiments est la plus probable. Ce travail a été réalisé par l'IRSN à la demande de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et a permis d'établir une cartographie du potentiel radon des formations géologiques du territoire métropolitain.

La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories. La commune de VIC le COMTE se situe en aléa moyen ou élevé.

(Source : <http://www.irsn.fr/>)



Les communes à potentiel moyen ou élevé

Ce sont celles localisées sur les formations géologiques présentant des teneurs en uranium les plus élevées. Les formations concernées sont notamment celles constitutives des grands massifs granitiques français (massif armoricain, massif central...) mais également certains grès et schistes noirs.

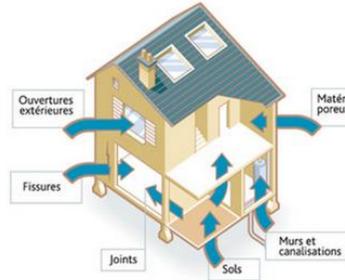
Dans les communes à potentiel radon moyen ou élevé, la proportion des bâtiments présentant des concentrations en radon élevées est plus importante que dans le reste du territoire. Les résultats de la [campagne nationale de mesure](#) montrent ainsi que plus de 40% des bâtiments de ces communes dépassent 100 Bq.m⁻³ et plus de 6% dépassent 400 Bq.m⁻³.

Comment le radon peut-il s'infiltrer et s'accumuler dans mon habitation ?

Le radon présent dans un bâtiment provient essentiellement du sol et dans une moindre mesure des matériaux de construction et de l'eau de distribution.

La concentration du radon dans l'air d'une habitation dépend ainsi des caractéristiques du sol mais aussi du bâtiment et de sa ventilation. Elle varie également selon les habitudes de ses occupants en matière d'aération et de chauffage.

Les parties directement en contact avec le sol (cave, vide sanitaire, planchers du niveau le plus bas, etc.) sont celles à travers lesquelles le radon entre dans le bâtiment avant de gagner les pièces habitées. L'infiltration du radon est facilitée par la présence de fissures, le passage de canalisation à travers les dalles et les planchers, etc.



Le radon, qui s'accumule dans les sous-sols et les vides sanitaires, entre dans les maisons par différentes voies : fissures, passage des canalisations...

Le renouvellement d'air est également un paramètre important. Au cours de la journée, la présence de radon dans une pièce varie ainsi en fonction de l'ouverture des portes et fenêtres. La concentration en radon sera d'autant plus élevée que l'habitation est confinée et mal ventilée.

6.6 - LES CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES ET LES ONDES

(Source : <http://www.cartoradio.fr/>)

Cartoradio permet, d'une part, de connaître l'emplacement des stations radioélectriques et, d'autre part, d'avoir accès, pour un site donné, aux résultats des mesures de champ électromagnétiques synthétisés par une fiche de mesures.

La base de données : L'ANFR en lien avec la Commission des Sites et Servitudes (COMSIS) reçoit de chaque opérateur ou administration qui souhaite implanter un émetteur, un dossier qui comporte notamment : les coordonnées géographiques, le type d'équipement, ses paramètres d'utilisation et le respect des seuils d'exposition du public aux champs électromagnétiques. Ces informations sont utiles à l'ANFR pour délivrer une autorisation d'implantation.

La commune de VIC le COMTE est concernée par ce type de support, à plusieurs endroits du territoire.



Support

N° Identification	807371
Description du support	Pylône autostable/ 21 m / ORANGE Services Fixes
Adresse	PRÈS RÉSERVOIR, PUY D'ECOUYAT
Code Postal / Commune	63270 VIC-LE-COMTE

Téléphonie	
	2G/3G/4G
	2G/3G/4G
	2G/3G/4G
Autres	
	Faisceau hertzien

Edition du 29/09/2017

Pour une meilleure compréhension de cette fiche, consultez le [glossaire](#) et la [FAQ](#).
Nous contacter en cas d'erreur.

Ces informations relatives aux caractéristiques radioélectriques sont fournies par les exploitants des stations radioélectriques concernées. Elles résultent de la mise en œuvre de la procédure administrative prévue par le cinquième alinéa de l'article L43 du code des postes et des communications électroniques au titre de la coordination de l'implantation des stations radioélectriques sur le territoire national. La publication des accords d'implantation, et de chaque dernière modification, est assurée par la mise en ligne des informations relatives à leur existence et à leur contenu qui intervient 3 jours après la date de l'accord de l'ANFR, à l'exception de ceux délivrés avant le 12 juillet 2012 qui ont été publiés le 15 juillet 2012.

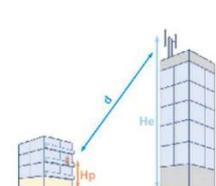


Fiche mesure N° 130288 - Synthèse

Mesure réalisée le	06/04/2017 à 10h00
Par le laboratoire	EXEM
Localisation du point de mesure	146, Rue du Château 63270 VIC-LE-COMTE
Mesure effectuée	A l'intérieur
Environnement	Divers

Mesure effectuée suivant le protocole ANFR/DR ANFR/DR 15-3.1 (présentation du protocole).

Positionnement des émetteurs visibles du point de mesure



(schéma type : dans certains cas, Hp est supérieur ou égal à He)

		Hp (hauteur du point de mesure) : 4,2 m	
Emetteurs visibles du point de mesure	He (Hauteur de l'émetteur)	d (Distance point de mesure/émetteur)	
Autres	4,0 m	0,0 m	

Conclusion du rapport de mesure

Le rapport de mesure conclut au respect des valeurs limites d'exposition fixées par le décret du 3 mai 2002.

Résultat de l'évaluation globale de l'exposition (cas A du protocole)

Le niveau global d'exposition est le résultat de la mesure des champs électromagnétiques émis globalement par l'ensemble des émetteurs environnant le point de mesure, visibles ou non, qui sont en fonctionnement au moment de la mesure.

Niveau global d'exposition : 0,48 V/m

Rappel : la valeur limite la plus faible fixée par le décret du 3 mai 2002 est 28 V/m.



Support

N° Identification	806758
Description du support	Pylône autostable/ 27.300000000000001 m / TDF
Adresse	LA TIOLLIÈRE
Code Postal / Commune	63270 VIC-LE-COMTE

Téléphonie	
	2G/3G/4G
	3G/4G
Autres	
	Faisceau hertzien
	Faisceau hertzien
	BLR 3 GHZ

Edition du 29/09/2017

Pour une meilleure compréhension de cette fiche, consultez le [glossaire](#) et la [FAQ](#).
Nous contacter en cas d'erreur.

Ces informations relatives aux caractéristiques radioélectriques sont fournies par les exploitants des stations radioélectriques concernées. Elles résultent de la mise en œuvre de la procédure administrative prévue par le cinquième alinéa de l'article L43 du code des postes et des communications électroniques au titre de la coordination de l'implantation des stations radioélectriques sur le territoire national. La publication des accords d'implantation, et de chaque dernière modification, est assurée par la mise en ligne des informations relatives à leur existence et à leur contenu qui intervient 3 jours après la date de l'accord de l'ANFR, à l'exception de ceux délivrés avant le 12 juillet 2012 qui ont été publiés le 15 juillet 2012.

Résultat de l'évaluation de l'exposition pour certains services (annexe 2 du protocole)

Conformément au souhait du demandeur, une évaluation informative de l'exposition a été réalisée pour certains services. Aucun de ces résultats n'a donné lieu à un calcul d'extrapolation. Seuls les résultats supérieurs à [0,05] V/m sont mentionnés.

Service	Bande de fréquence (Mhz)	Mesure	Valeur limite (niveau de référence)
DECT (Téléphone domestique)	1800-1900	0,63 V/m	50 V/m
PMR - balises	108- 990/921-925	-	20 V/m
PMR (Réseaux radio mobile professionnels)	30-87,5 (hors TV)	-	20 V/m
Radar - BLR (Wimax)- FH	2200-8000 (hors Wi-Fi et TM)	0,16 V/m	61 V/m
Radars - balises - FH	900-1710	-	42 V/m
Radio diffusion sonore (FM – RNT)	87,5-108/174-223	-	20 V/m
Réseaux locaux radioélectriques ou Wifi	2400-2483/5150-5350/5470-5725	-	61 V/m
Services HF	0,1-30	-	20 V/m
TM 1900	1905-1990	-	50 V/m
TM 2100	2100-2170	-	61 V/m
TM 2800	2820-2890	-	61 V/m
TM 700 (Téléphonie Mobile en 700 MHz)	703-788	-	30 V/m
TM 800	791-821	-	30 V/m
TM 900	825-900	-	41 V/m
TV	47-60/670-790	-	20 V/m

Répartition du champ par service

Edition du 29/09/2017

Pour une meilleure compréhension de cette fiche, consultez le [glossaire](#) et le [FAQ](#).
Nous contacter en cas d'erreur.

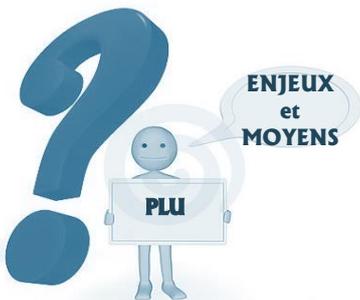
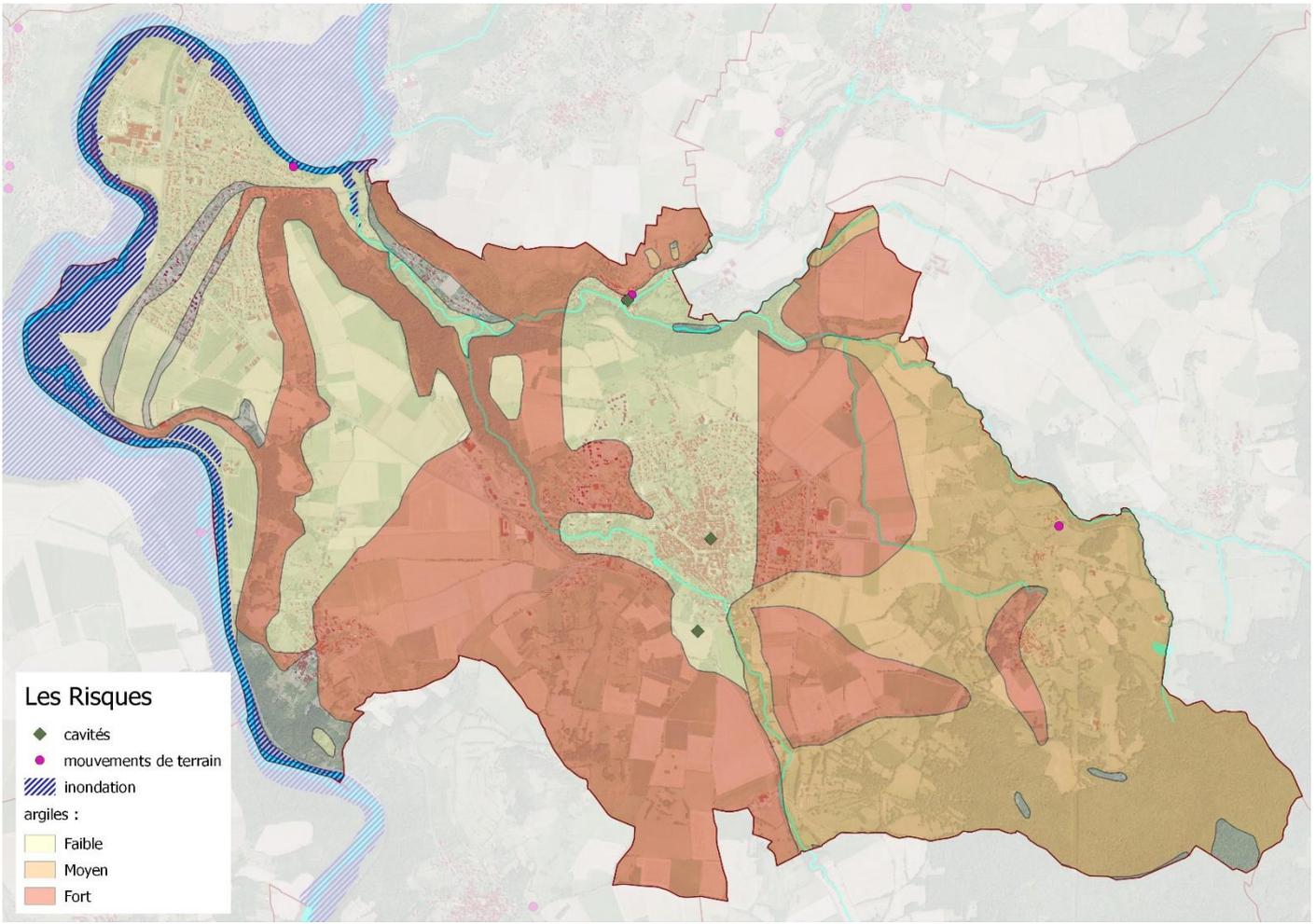
Ces informations relatives aux caractéristiques radioélectriques sont fournies par les exploitants des stations radioélectriques concernées. Elles résultent de la mise en œuvre de la procédure administrative prévue par le cinquième alinéa de l'article L43 du code des postes et des communications électroniques au titre de la coordination de l'implantation des stations radioélectriques sur le territoire national. La publication des accords d'implantation, et de chaque dernière modification, est assurée par la mise en ligne des informations relatives à leur existence et à leur contenu qui interviennent 3 jours après la date de l'accord de l'ANFR, à l'exception de ceux délivrés avant le 12 juillet 2012 qui ont été publiés le 15 juillet 2012.

6.7 - BILAN

Plusieurs contraintes naturelles sont à prendre en compte pour définir les choix de développement de la commune :

- risque naturel de crue : la rivière Allier à hauteur de Longues, de Charbonnier. Cependant, et malgré l'absence de documents formels sur les autres cours d'eau, il est nécessaire de préciser que les ruisseaux de Pignols et d'Enval sont, naturellement, soumis à un risque de débordement. Dans un contexte urbain fort, comme c'est le cas pour le ruisseau traversant le bourg de Vic, le risque peut être amplifié. Le principe de précaution doit être mis en application. La mise en place d'une marge de recul de part et d'autre des cours d'eau permettra de diminuer les risques contre les personnes et les biens. Cette marge de recul correspond également à la préservation des trames bleues et vertes citées plus haut.
- risque gonflement des argiles : mais ce risque n'induit pas d'inconstructibilité.
- risque de glissement de terrain, ruissellement pluvial : en plus de causes naturelles (dues à l'érosion), certains secteurs sont sensibles à ces risques, notamment les coteaux au-dessus de Longues et Lachaux, les falaises d'Enval,

L'étalement urbain peut générer et/ou amplifier des risques (inondation, ruissellement, ...). Une urbanisation mal contrôlée peut favoriser une augmentation du risque de crue. L'accueil de populations supplémentaires va générer des constructions, une consommation foncière et une augmentation des surfaces imperméabilisées.



ENJEUX

Protection des personnes et des biens contre les risques naturels et technologiques.

ORIENTATIONS / PISTES DE REFLEXION POUR LE PLU

- Limiter l'urbanisation, notamment dans les secteurs concernés par des risques : abords de l'Allier à Longues et Charbonnier, coteaux de Longues et Lachaux, falaises d'Enval,
- Conserver, renforcer les structures végétales, notamment le long des cours d'eau.
- Eviter l'imperméabilisation des sols.

Les données environnementales

1/ Introduction

Le gouvernement a publié le 26 juin 2009 le **second plan national de prévention des risques pour la santé liés à l'environnement**. Ce deuxième plan s'inscrit dans la continuité des actions du premier. Porté par deux axes clés, la réduction des expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé et la réduction des inégalités environnementales, il propose 58 mesures concrètes qui fixent des orientations pour l'élaboration en Auvergne, d'un plan régional santé environnement de seconde génération (PRSE 2).

Ce plan a été approuvé le 21 avril 2011 par arrêté de monsieur le Préfet de région.

Le PRSE permet de rassembler les éléments de diagnostic disponibles pour identifier les enjeux et les axes de progrès souhaitables et possibles en Auvergne et ainsi « réduire les expositions aux facteurs de risques sanitaires liés à l'environnement ». Son but est de réduire l'exposition de la population auvergnate aux facteurs de risques sanitaires liés à l'environnement.

La prise en compte de certains des objectifs de ce plan est à favoriser lors des choix d'aménagement du territoire.

Agir sur la qualité de l'air et sur les émissions sonores :

- Protéger les habitants des effets de la pollution atmosphérique et du bruit ;
- Limiter les expositions induites par le trafic routier ;
- Limiter les expositions d'origine industrielle et agricole.

La mise en œuvre du PLU doit être l'occasion d'une réflexion sur la prise en considération de ces aspects sur la santé publique en :

- Evitant la création d'une zone d'habitat sous l'influence des vents dominants provenant d'une zone industrielle ;
- Diversifiant les plantations afin d'éviter les pollens allergisants ;
- Evitant la proximité des secteurs d'épandage dans les extensions d'urbanisation, en raison des risques sanitaires et des nuisances olfactives ;
- Réduisant les émissions de particules dans l'atmosphère par la promotion des modes de transports alternatifs (marche, vélo, transports en commun, aires de covoiturage...) ;
- Diminuant les risques sanitaires liés au bruit (marges de recul des constructions).

Agir sur la qualité de l'eau :

- Garantir la satisfaction des besoins en eau d'aujourd'hui et de demain, en mettant en synergie les politiques de restauration des milieux et de sécurité sanitaire.

Il s'agit de sécuriser et pérenniser l'approvisionnement en eau potable en :

- Protégeant les ressources en eau destinées à la consommation humaine ;
- Améliorant la qualité des eaux distribuées vis-à-vis des risques reconnus ;
- Anticipant les facteurs de dégradation des eaux destinées à la consommation humaine ;
- Appréhendant la qualité sanitaire des eaux d'irrigation ;
- Soulageant les milieux récepteurs en réduisant les rejets en nitrates, phosphore et phytosanitaires.

Captages à usage uni-familial ou agroalimentaire : s'ils existent sur le territoire de la commune, leur situation sera utilement précisée sur les plans. Leur protection est définie par les dispositions du règlement sanitaire départemental (cercle de protection d'un rayon de 35 m). L'utilisation d'une ressource privée pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine, à usage uni-familial, est soumise à déclaration auprès de la mairie.

Captages actuellement abandonnés ou en voie d'abandon : leur situation peut être précisée sur les plans et une étude au cas par cas examinera l'intérêt de préserver ces ressources si elles devaient être réexploitées.

Les servitudes liées au passage des canalisations en eau potable et d'évacuation des eaux usées et eaux pluviales, doivent être mentionnées sur le plan des servitudes d'utilité publique du document d'urbanisme.

Agir sur la qualité des sols :

- Intégrer l'impact de l'état des sols dans l'appréciation de la qualité sanitaire de l'environnement.

Il est important de recenser les sites et sols pollués sur la commune. Cependant, le PLU doit identifier les anciens sites de dépôts d'ordures et y proscrire la construction de bâtiments d'habitation ou d'établissements recevant du public destinés à une population sensible.

Agir sur la qualité des espaces clos :

- Mettre pleinement en œuvre les dispositifs visant à sécuriser les locaux destinés à l'habitation, à l'accueil du public ;
- Lutter contre l'habitat indigne et réduire les facteurs de risques avérés, à fort impact sur la santé, ainsi que les sources d'allergènes et de moisissures dans les habitations.

Le confort des logements peut être amélioré par le repérage de l'habitat indigne et la mise en œuvre des programmes de réhabilitation de l'habitat ancien dégradé.

Protéger les enfants et les femmes en âge de procréer :

- Prendre en compte la sensibilité spécifique aux premiers âges de la vie.

Le PLU devra intégrer la connaissance des risques liés à la pollution atmosphérique et à la pollution des sols.

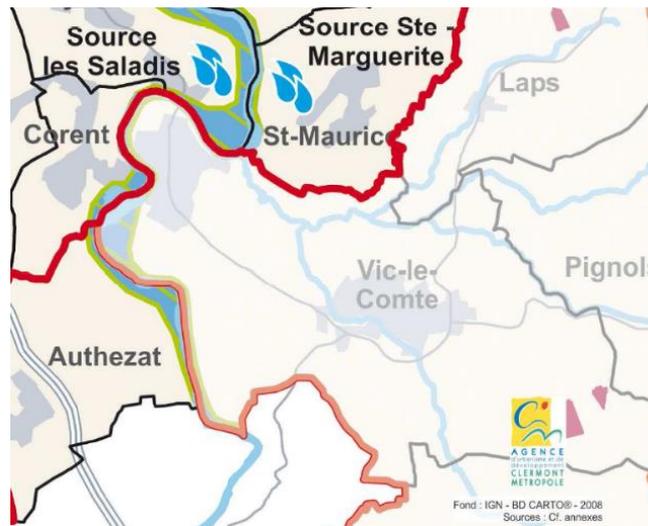
Protéger les personnes fragiles ou fragilisées :

- Prendre en compte la réceptivité particulière de certaines catégories de population.

Il conviendra de limiter les expositions :

- Aux pollens allergisants ;
- Aux radiofréquences, aux basses fréquences et aux lignes haute-tension (THT).

1.1 - QUE DIT LE SCOT DU GRAND CLERMONT ?



Economiser les ressources

- 

Ressource en eau potable de l'agglomération à pérenniser : le SCoT permet la création de nouveaux points de captage prioritairement dans les zones les plus éloignées possible de l'urbanisation et des réseaux d'infrastructures de transports. La mise en place de nouveaux captages relève des objectifs du SDAGE sur le volet « rendement des réseaux ». Afin de préserver le niveau et la qualité des nappes phréatiques, il recommande de réduire les pratiques agricoles intensives et les pratiques urbaines qui peuvent entraîner la pollution des cours d'eau (stérilisation des sols, eaux de ruissellement, traitements des cultures, rejets non traités, pollutions accidentelles sur les routes) ;
- 

Zone de captage à protéger (périmètre de protection rapproché) / (périmètre de protection éloigné ou périmètre de protection non numérisable) : le SCoT fixe pour orientation de généraliser la protection des champs captants (périmètres rapproché et éloigné) de l'Allier afin de limiter l'habitation ou les activités industrielles ou artisanales à proximité des captages. Concernant l'Allier, en particulier, le SCoT fixe pour orientation de poursuivre la mise en place des périmètres de protection en prévoyant des mesures de compensation pour permettre la divagation de la rivière. Par exemple, en cas d'enrochements indispensables à réaliser, la mesure compensatoire peut consister à enlever ceux devenus inutiles. A défaut de mesures de compensation adéquates, les captages situés dans les zones de mobilité de l'Allier sont susceptibles d'être déplacés ;
- 

Source à préserver et à valoriser : le SCoT fixe pour orientation de préserver le fonctionnement naturel de l'ensemble de ces sources.
- 

Espace de divagation de la rivière Allier à maintenir : dans le respect des orientations du SAGE Allier Aval, le SCoT fixe pour orientation de maintenir ces sites de divagation dans la totalité des surfaces concernées afin de restaurer les équilibres dynamiques (renouvellement des masses filtrantes et arrêt de l'incision du lit et du rabattement de la nappe). Cette orientation peut se combiner avec celle relative à la création de nouveaux champs captants.
- 

Carrière en exploitation à intégrer dans un projet de gestion et de valorisation globale : le SCoT retient pour orientations de :

 - préserver de toute urbanisation nouvelle les abords de carrières (autorisées ou en cours d'autorisation) en tenant compte des extensions possibles ;
 - permettre le renouvellement et l'extension des carrières existantes ou le réinvestissement des sites orphelins. Dans tous les cas, l'exploitation ne doit pas compromettre le fonctionnement écologique des milieux, notamment la ressource en eau. En outre, elle ne doit pas affecter, de façon notable, un haut lieu et d'une manière plus générale, elle doit garantir l'insertion paysagère du site. L'étude d'impact comporte un volet paysager permettant de mesurer et s'il y a lieu de compenser les incidences négatives sur le paysage et l'environnement ;
 - trouver et ouvrir de nouveaux sites d'extraction dans le périmètre du Grand Clermont. Toutefois, ces sites doivent être localisés en dehors des cœurs de nature d'intérêt majeur, et des hauts lieux identifiés. En outre, ils ne devront pas compromettre la ressource en eau. L'étude d'impact comporte un volet paysager permettant de mesurer et s'il y a lieu de compenser ses incidences négatives sur le paysage et l'environnement ;
 - interdire les extractions sur l'emprise de la nappe alluviale récente de l'Allier et dans l'espace de divagation des cours d'eau.

2/ L'AIR

2.1 - LES DONNEES LOCALES

En Auvergne, la qualité de l'air est globalement satisfaisante. Les émissions de polluants restent à un niveau modeste et la qualité reconnue de l'air contribue à l'attractivité du territoire régional. Toutefois de grandes lacunes existent sur le territoire dans ce domaine. (source : *Les Données clefs du Profil Environnemental Auvergne (2008)*).

La commune de VIC le COMTE, qui se situe dans la zone régionale, ne dispose pas de stations de mesures. Les stations les plus proches sont celles de l'agglomération clermontoise et celle d'Issoire.

Les données recueillies sont donc à prendre avec précaution. Les données suivantes (tableaux, graphiques) sont issues :

- des Rapports d'activités d'AtmoAuvergne,
- Bilan de qualité de l'air en 2016, Puy-de-Dôme / Agglomération de Clermont-Ferrand, mai 2017.

(Source : www.atmo-auvergnepays.fr)

Éléments de contexte : « Le département du Puy-de-Dôme est constitué selon 3 entités topographiques distinctes avec deux zones de reliefs à l'ouest et à l'est entrecoupées de la plaine de la Limagne en son centre. Elles sont toutes trois orientées selon un axe nord-sud. Les activités humaines responsables des émissions polluantes dans l'air se concentrent dans la plaine de Limagne qui accueille des espaces densément peuplés (agglomération clermontoise), des autoroutes, quelques sites industriels et une agriculture intensive. Les zones de reliefs abritent deux parcs naturels régionaux : celui des Volcans d'Auvergne à l'ouest et celui du Livradois-Forez à l'est.

La topographie, qui influence fortement la météorologie, joue un rôle majeur dans la dispersion des polluants et certaines parties du territoire connaissent des phénomènes d'inversions thermiques marqués qui favorisent ponctuellement la stagnation de la pollution.

Ainsi, de cette diversité des territoires naît une multiplicité des enjeux au regard de l'amélioration ou de la préservation de la qualité de l'air.

L'agglomération clermontoise est particulièrement sensible aux phénomènes de pollution de l'air car elle présente une zone urbanisée dense avec des axes routiers fortement circulés à proximité desquels les concentrations en dioxyde d'azote (NO₂) peuvent dépasser les valeurs réglementaires. Son climat semi-continentale et sa topographie en demi-cuvette sont également des facteurs aggravant qui favorisent les émissions liées au chauffage en période froide et les phénomènes d'inversions thermiques, combinaison favorable à la survenue de « pic de pollution ».

Polluants à enjeu : Même si les niveaux des différents polluants ont diminué en 2016, le département du Puy-de-Dôme reste concerné par des problèmes réglementaires :

- Dépassement de la valeur limite annuelle en NO₂ (aux abords des voiries principales)
- Dépassement de la valeur cible pour la santé en O₃ (en zone rurale)
- Dépassement de la valeur cible pour la végétation en O₃ (en zone rurale)

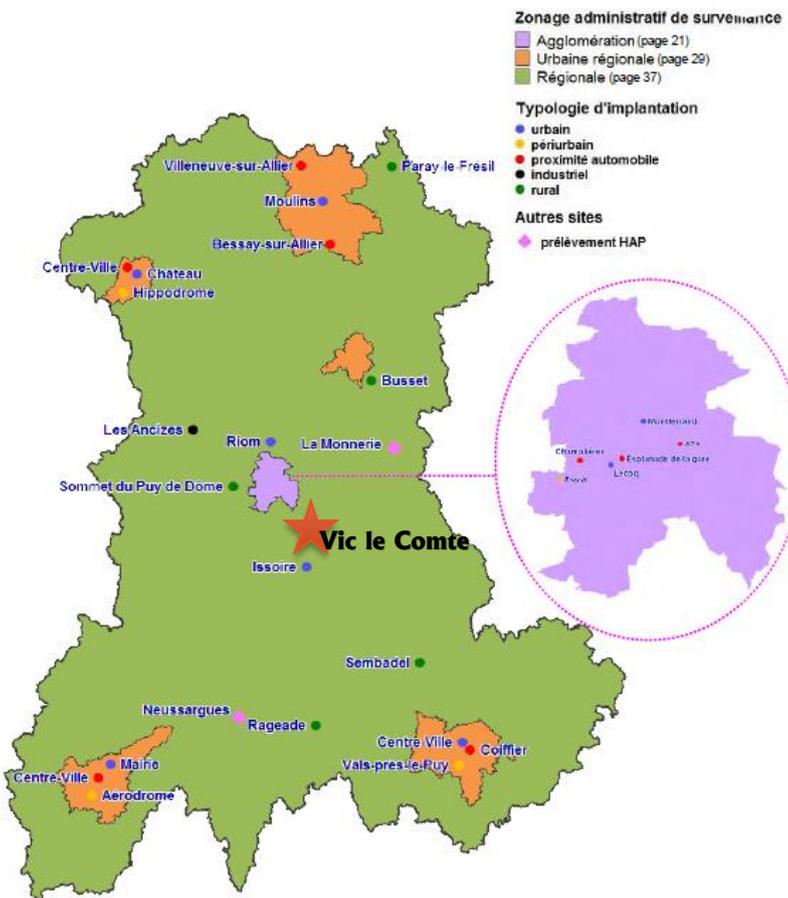
A contrario, le territoire est plutôt préservé en ce qui concerne les particules, PM₁₀ et PM_{2.5}, en tout cas vis-à-vis de la réglementation européenne.

Bilan des conditions météorologiques : L'année 2016 fut à nouveau une année chaude, comme la plupart des années depuis 2000. Elle fut marquée par plusieurs événements défavorables à une bonne qualité de l'air :

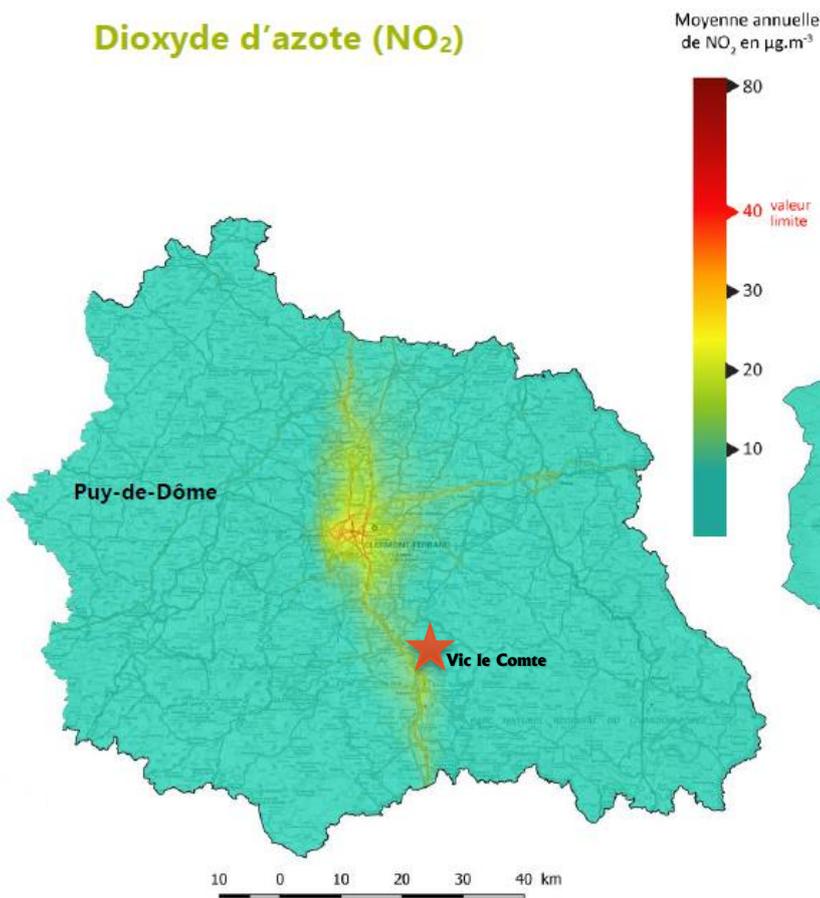
- deux épisodes de chaleur, début juillet et fin août ;
- Un record de faible pluviométrie sur les 3 mois de juillet à septembre ;
- Une chaleur record au cours de la première quinzaine de septembre ;
- Un mois de décembre anticyclonique et exceptionnellement sec, avec des températures de saison mais un déficit pluviométrique record et un mois très ensoleillé.

En revanche, en début d'année, on notera tout de même plusieurs épisodes de perturbations et de tempête favorables à une bonne qualité de l'air.

L'Auvergne, d'un point de vue de la surveillance de la qualité de l'air, est organisée en trois Zones Administratives de Surveillance (ZAS) :



Dioxyde d'azote (NO₂)



- Principal enjeu réglementaire du territoire, le dépassement de la valeur limite annuelle touche 2 000 personnes, situées aux abords des grandes voiries de l'agglomération clermontoise.
- Compte tenu de niveaux en baisse en 2016 par rapport à 2015, l'exposition est aussi en recul d'1/3 puisque 3 000 personnes avaient été touchées en 2015.
- Même si les niveaux restent élevés le long des axes majeurs de circulation du département du Puy-de-Dôme, aucun dépassement réglementaire n'est constaté en dehors de l'agglomération clermontoise.

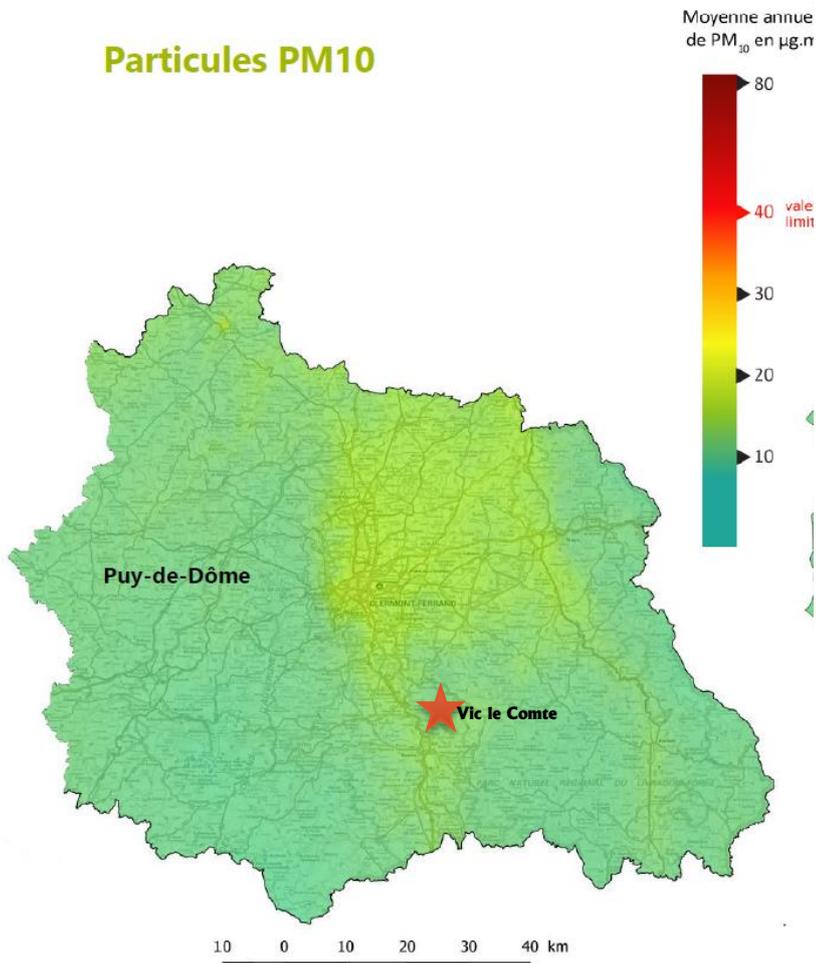
Ce polluant est problématique aux proches abords des grandes voiries, secteurs dans lesquels la valeur réglementaire annuelle n'est pas respectée.

Concernant les sites localisés en fond, toutes les mesures du Puy-de-Dôme respectent la valeur limite annuelle avec marge et ne posent donc pas de problème réglementaire.

Les concentrations étant assez basses, la décroissance au fil du temps est faible mais visible sur les sites localisés à Clermont-Ferrand tandis que les niveaux sont plutôt stagnants ailleurs.

- A l'instar des années précédentes, aucun dépassement réglementaire de la valeur limite annuelle n'a été constaté dans le Puy-de-Dôme, d'autant plus que les niveaux en 2016 sont en baisse par rapport à ceux de 2015.

Particules PM10



- Cependant, l'agglomération clermontoise observe des niveaux supérieurs à la valeur recommandée par l'OMS fixée à 20 µg/m³ en moyenne annuelle : environ 3 000 habitants, soit 1% de la population, sont exposés à des niveaux supérieurs à ce seuil. La situation en 2016 s'est bien améliorée puisqu'en 2015, on dénombrait 30 000 personnes exposées à un dépassement de ce seuil OMS, soit un peu plus de 10%.

- Le reste du département du Puy-de-Dôme reste préservé et respecte le seuil annuel de l'OMS.

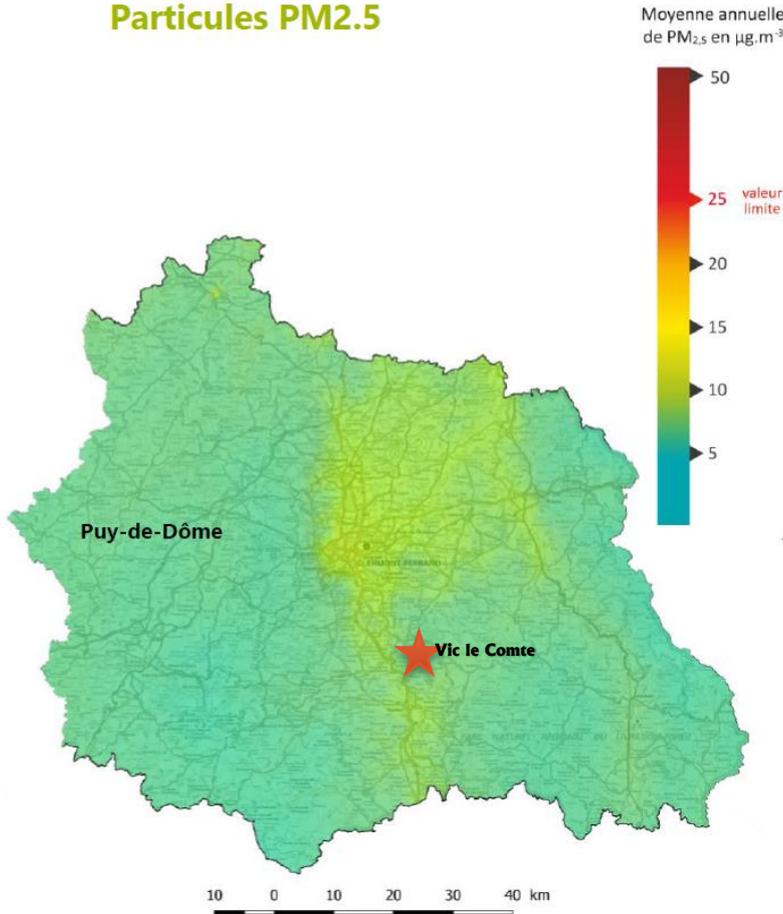
- Même si la valeur limite journalière en PM10 est plus largement problématique au niveau régional que la moyenne annuelle, le Puy-de-Dôme n'est pas non plus visé par un dépassement réglementaire, à l'instar des années précédentes.

Depuis 2014, la valeur limite annuelle ainsi que la valeur recommandée par l'OMS sont respectées, tant pour les stations situées en fond, que pour celles positionnées en proximité routière. Ce respect des valeurs réglementaires est la conséquence de la diminution des niveaux depuis 10 ans.

- A l'instar des PM10, les concentrations des particules très fines sont aussi en diminution en 2016 par rapport à 2015. Leur répartition spatiale sur le département est aussi très similaire.

- Tout comme les années précédentes, la valeur limite annuelle n'est pas dépassée et aucune exposition de population n'est à signaler pour cette valeur réglementaire.

Particules PM2.5



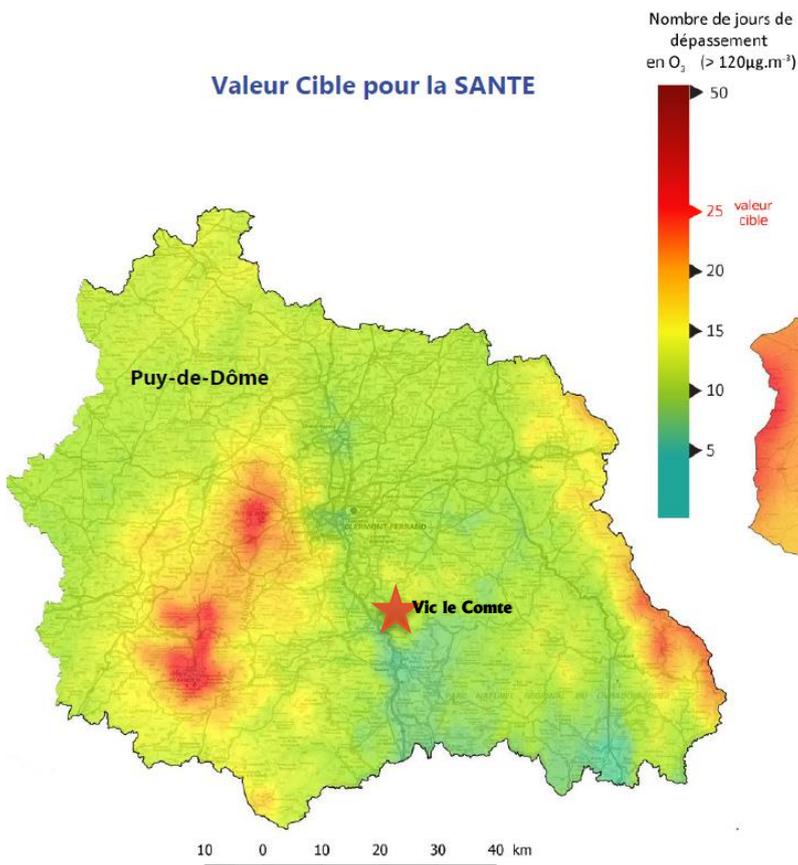
• Toutefois, il n'en est pas de même pour la valeur annuelle recommandée par l'OMS et fixée à 10 µg/m³ : 187 000 personnes sont exposées à un dépassement de ce seuil, soit presque 30% de la population du Puy-de-Dôme, dont 90%, soit 171 000 individus, sur l'agglomération clermontoise (un peu plus de 60% des habitants de l'intercommunalité).

A l'instar des PM₁₀, la valeur limite annuelle est respectée, quelles que soient les typologies des sites.

Par contre, la valeur recommandée par l'OMS reste dépassée : même si les niveaux sont globalement en diminution, la tendance des 3 dernières années fait plutôt apparaître un risque maintien de ce dépassement.

Ozone (O₃)

Valeur Cible pour la SANTE



• Sur le territoire auvergnat, la formation d'ozone touche principalement des zones d'altitude, peu peuplées. De plus, les concentrations d'ozone ont été plus faibles en 2016 qu'en 2015.

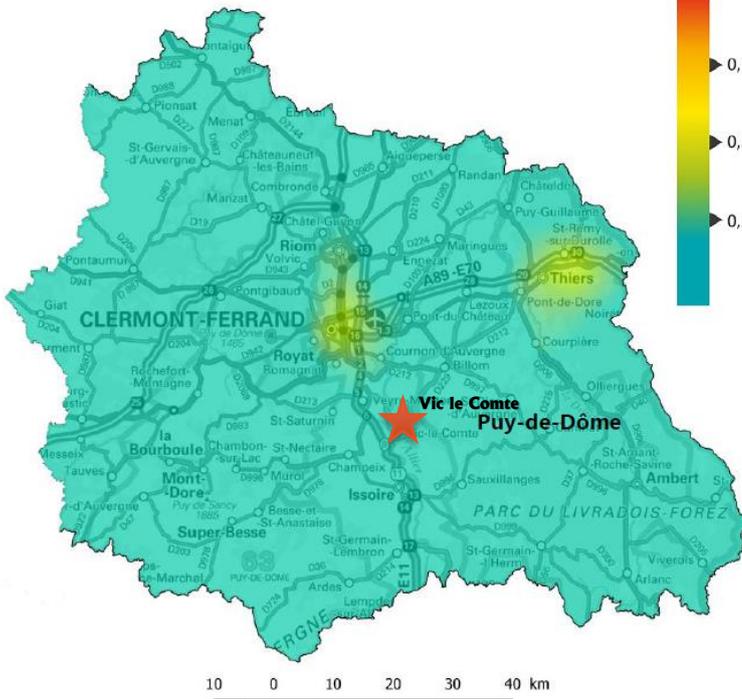
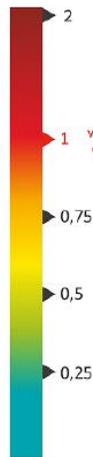
• Par conséquent, moins d'une centaine de personnes ont été exposées à un dépassement de la valeur cible pour la protection de la santé sur la partie ouest de l'agglomération clermontoise.

• Sur la totalité du département du Puy-de-Dôme, moins de 500 habitants sont exposés au dépassement de cette valeur cible.

Mis à part le site d'altitude situé au sommet du Puy-de-Dôme, toutes les autres stations respectent la valeur cible pour la protection de la santé, et ce, depuis plusieurs années. Les niveaux d'ozone sont stagnants, avec une variation interannuelle liée à la météorologie, mais en dessous de la valeur réglementaire.

Benzo(a)pyrène B(a)P

Moyenne annuelle
de Benzo(a)pyrène
en ng.m⁻³

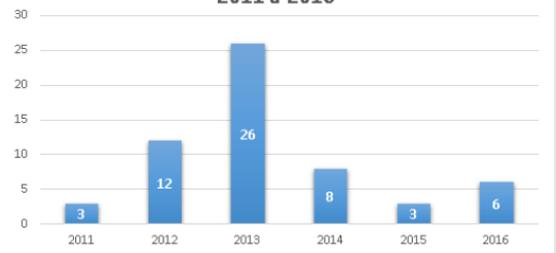


• Le Puy-de-Dôme semble peu touché par des concentrations importantes de Benzo(a)Pyrène : aucune exposition à des niveaux supérieurs à la réglementation n'a été observée.

• Ce polluant est très lié aux concentrations de particules et, hors industrie spécifique, il est émis par les mauvaises combustions, particulièrement les chauffages au bois de mauvaise qualité. Cependant, pour trouver des concentrations importantes dans l'air, il faut combiner une certaine densité d'habitations équipées d'un tel mode de chauffage avec un milieu géographique défavorable à la dispersion de la pollution émise.

En 2016, 6 journées ont connu un dispositif d'information (prévu ou constaté) et aucune n'a connu un dispositif d'alerte sur le département du Puy de Dôme, contre 3 en 2015 et 8 en 2014. Globalement, hormis en 2013 qui fait figure d'exception sur l'ensemble de la région Auvergne Rhône-Alpes, il est rare d'observer plus d'une dizaine de journées par an concernées par un épisode pollué ces dernières années.

Nombre de jours d'activation d'un dispositif préfectoral dans le Puy de Dôme - 2011 à 2016 -



2.2 - BILAN

- TRANSPORTS** : le secteur des transports demeure le principal émetteur de NOx dans le Puy-de-Dôme, avec la moitié des émissions départementales, très majoritairement imputables aux véhicules Diesel. La contribution de ce secteur aux émissions de GES est également importante (30%), en lien avec la consommation quasi exclusive de combustibles fossiles. Pour les autres polluants présentés sur les graphiques, la part liée aux transports dans le bilan global est plus modérée. Les contributions du transport aux émissions polluantes sont plus élevées dans l'agglomération clermontoise, en particulier pour les NOx, les particules et le CO (10 à 15 points de pourcentage supplémentaires). Cette densification traduit l'influence du poids démographique et de l'attractivité économique de l'agglomération, qui génèrent des flux importants, auxquels s'ajoutent ceux de transit sur les autoroutes urbaines à forts trafics (A71, A75).
- RÉSIDENTIEL** : le chauffage individuel au bois est l'émetteur majoritaire de particules et de CO, représentant la moitié à 2 tiers des émissions. Le secteur résidentiel participe également significativement aux rejets de SO2 et de GES dans l'atmosphère, avec des contributions dépassant 25% dans l'agglomération clermontoise.
- TERTIAIRE** : le secteur tertiaire impacte peu le bilan départemental des émissions de polluants. C'est pour les GES que sa part est la plus élevée, atteignant 6%. Dans l'agglomération clermontoise, ce secteur reste peu significatif, excepté pour le SO2 (avec un quart des émissions tous secteurs confondus) et dans une moindre mesure pour les GES. Cet impact plus marqué en zone urbaine découle d'une plus forte concentration des activités tertiaires (hôpitaux, universités, centres commerciaux, etc...).
- INDUSTRIE/ENERGIE/DECHETS** : le secteur de l'industrie, de l'énergie et des déchets est responsable d'une part très significative des émissions de SO2, représentant notamment près des 80% des émissions départementales (40% dans l'agglomération clermontoise). La part de ce secteur dans les émissions de GES est également importante, approchant 30% dans l'agglomération. Pour les autres polluants présentés, les contributions industrielles aux bilans territoriaux restent minoritaires.
- AGRICULTURE** : marginales pour le SO2 et le CO, les émissions agricoles sont en revanche significatives dans le département du Puy-de-Dôme pour les autres substances présentées, avec en particulier des contributions autour de 25-30% pour les NOx et les GES. Ce secteur impacte très peu le bilan de l'agglomération clermontoise, en lien avec une faible implantation des activités de culture et d'élevage sur ce territoire.

2.3 - PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

L'ampleur des impacts est à mettre en lien avec les ambitions de développement de la commune. L'accueil de nouvelles populations participera à générer une détérioration de la qualité de l'air, toute proportion gardée. Les nouvelles populations risquent d'induire plus de déplacements, notamment dans un contexte où l'équipement automobile des ménages progresse rapidement. Des réflexions en lien avec la mobilité seront à engager, en termes de transports collectifs, co voiturage, modes alternatifs.

La qualité de l'air semble correcte au vu des paramètres météorologiques rencontrés sur le secteur. Les émissions de polluants sont relativement faibles et concentrés principalement dans les agglomérations. On peut en conclure que la commune dispose d'une bonne qualité de l'air.

Les pollutions notables sur la commune sont essentiellement liées au parc résidentiel et au trafic routier.

Le territoire communal de VIC le COMTE dispose d'un couvert végétal relativement bien fourni et varié, s'étendant sur l'ensemble de la commune. L'ensemble de ces éléments constitue un potentiel non négligeable pour préserver la qualité de l'air. Leur préservation notamment les éléments arborés intro muros, s'inscrit dans une réflexion globale.



ENJEUX DU PROJET COMMUNAL

Le développement de la commune doit tenir compte des paramètres actuels. La croissance démographique attendue est à mettre en relation avec celle des déplacements automobiles qui contribuent à la production de gaz à effet de serre.

Préserver la qualité de l'air.

ORIENTATIONS DU PLU

- maîtriser l'étalement urbain.
- développer les modes de transport moins polluants (ex : modes doux).
- inciter la mise en place d'énergies renouvelables.
- préserver les boisements, les structures arborées, et les espaces verts.

OBJECTIF SANTE : qualité de l'air

La qualité de l'air a un impact direct sur la santé notamment pour les usagers les plus fragiles (jeunes enfants, personnes âgées ou malades). Elle influe également sur les personnes ayant une activité extérieure de loisirs ou professionnelle. L'effet est alors immédiat. Mais la dégradation de la qualité de l'air a surtout des effets de moyens et longs termes, moins perceptibles mais plus pernicious.

Bénéfices pour la santé : Les bénéfices pour la santé qu'apporte une meilleure qualité de l'air portent sur la réduction de graves maladies pulmonaires (bronchite chronique ou emphyseme) ainsi que de l'état cardiaque et probablement, sur la moindre gravité de l'asthme chez l'enfant.

Effets négatifs potentiels de l'urbanisme : Une mauvaise qualité de l'air résulte en partie de politiques inefficaces des transports et de l'occupation des sols aboutissant à une circulation routière intense ainsi qu'à la présence d'usines polluant les zones résidentielles. L'absence d'une bonne politique de quartier peut signifier que les résidents et les ouvriers sont soumis à des bruits excessifs, des fumées et émanations déplaisantes et qu'ils sont confrontés à un environnement visuellement rébarbatif qui peut nuire à leur bien-être et être source de maladies.

Effets positifs de l'urbanisme : L'urbanisme peut aider à l'amélioration de la qualité de l'environnement local des zones commerciales et industrielles ainsi que des zones d'habitation : en favorisant les parcours en cheminement doux et en menant des politiques de dissuasion vis-à-vis de l'utilisation des véhicules automobiles. en soutenant le développement de quartiers et de logements " éco-énergétiques ".

(Texte réalisé à partir du guide : Urbanisme et santé, le guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants, Hugh Barton et Catherine Tsourou)

3/ Les données sur l'eau

Principales directives relatives à la pollution industrielle des sols

- Eau : Directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.
- Eaux souterraines : Directive 2006/118/CE du 12 décembre 2006 sur la protection des eaux souterraines contre la pollution et la détérioration.
- Eaux souterraines : Directive 80/68/CEE du Conseil du 17 décembre 1979 concernant la protection des eaux souterraines contre la pollution causée par certaines substances dangereuses.
- Plan Régional Santé Environnement

Sources :

- Serveur Carmen de la DREAL Auvergne.
- Agence de l'eau Loire Bretagne.
- SAGE de la Allier Aval
- Phyt'eauvergne.

3.1 - INTRODUCTION

Le Grenelle de l'environnement fixe pour 2015 un objectif ambitieux en matière d'atteinte du bon état écologique (2/3 des masses d'eau de surface).

Rappel : L'Auvergne ne dispose que de peu d'aquifères importants. De par sa géologie, ses ressources souterraines sont souvent morcelées et relativement limitées en volume, à l'exception de la nappe alluviale de l'Allier qui alimente une population importante. « Si sa responsabilité en tant que tête de bassin versant est indéniable, l'Auvergne doit plutôt être vue comme un parapluie que comme un château d'eau, ce qui signifie que cette ressource doit faire l'objet d'une gestion rigoureuse » (extrait du Profil environnemental Auvergne. 2008). Du fait de déficits pluviométriques ou de prélèvements importants, il faut signaler que l'Auvergne peut parfois manquer d'eau. « Par ailleurs, la méconnaissance des débits de prélèvements réels de l'ensemble des ouvrages déjà autorisés à l'échelle d'une masse d'eau ne permet pas de réaliser des bilans ni de se prononcer sur la viabilité des prélèvements futurs. » (extrait du Profil environnemental Auvergne. 2008).

Ainsi, la région a une double responsabilité :

- Gérer ses consommations afin de se préserver de toute pénurie.
- Adopter une attitude économe afin de préserver cette ressource qui ne lui est pas propre mais est partagée avec les régions et les populations à l'aval.

3.2 - LES EAUX SOUTERRAINES

Les formations géologiques génèrent des aquifères variés.

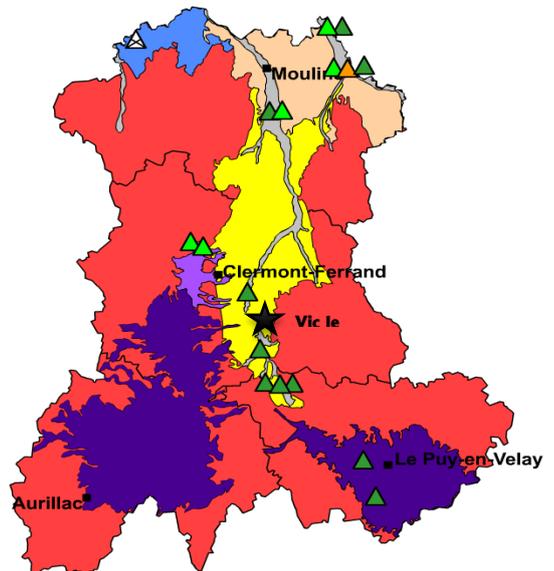
Définition : Un aquifère est une couche de terrain ou une roche, suffisamment poreuse (qui peut stocker de l'eau) et perméable (où l'eau circule librement), pour contenir une nappe d'eau souterraine. Une nappe d'eau souterraine est un réservoir naturel d'eau douce susceptible d'être exploitée.

La commune de Vic le Comte se situe au contact de 2 aquifères :

- les aquifères de la Limagne.
Les formations lacustres marno-calcaires ou de calcaire crayeux des Limagnes, très massives ne sont pas aquifères ou inexploitable pour la production d'eau potable (eaux salines ou carbonatées).
 - Les niveaux sableux de l'oligocène renferment des petits réservoirs d'eau, mais les débits sont faibles (20-30 m³/h).
 - Les colluvions qui remplissent les anciennes vallées sont alimentées en bordure par les formations oligocènes. Les aquifères associés à ces formations sont d'extension réduite.
 - Les alluvions modernes, quand elles sont épaisses, constituent des réservoirs non négligeables qui peuvent fournir des débits de 8 à 35 m³/h.
- Les aquifères de la vallée de l'Allier.
La nappe alluviale de l'Allier, principale ressource de la région, alimente en eau potable 60 % de la population du Puy de Dôme et 68 % de celle de l'Allier. Dans ce département elle est sollicitée également par les irrigants.

L'aquifère le plus important est contenu dans les alluvions récentes et modernes de la première terrasse et du lit majeur. Ces alluvions, à dominante sablo-limoneuse, ont de bonnes caractéristiques hydrodynamiques (le débit d'un puits est de l'ordre de la centaine de m³/h). L'épaisseur de l'aquifère augmente de 5 m environ dans le secteur de Brioude, 8 à 10 m à hauteur de Pont-du-Château, pour atteindre 11 à 15 m en aval de Moulins.

Sur le plan qualitatif, les eaux de nappe alluviale se caractérisent par une minéralisation faible à moyenne, dominée par les bicarbonates et le calcium.



QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES

Quel est l'objectif ? La directive cadre sur l'eau définit le bon état comme l'objectif à atteindre pour toutes les eaux : cours d'eau, plans d'eau, estuaires, eaux côtières et nappes. L'échéance à laquelle le bon état devra être atteint est fixée dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux - le SDAGE : 2015, 2021 ou 2027. En Loire-Bretagne, 61 % des cours d'eau doivent être en bon état écologique d'ici 2015, contre environ 30 % actuellement. Chaque année, la mesure de l'état des eaux indique le chemin qu'il reste à faire pour atteindre cet objectif. (Source : <http://www.eau-loire-bretagne.fr>)

A VIC le COMTE, la qualité des eaux souterraines est bonne. L'objectif de bon état chimique devait être atteint en 2015.

Type de masse d'eau	Masse d'eau	Nom	État écologique 2008	État chimique 2008	Objectif bon état écologique	Objectif bon état chimique
Masse d'eau souterraine	FRGG051	Sables, argiles et calcaires du Tertiaire de la Plaine de la Limagne	Bon	Bon	2015	2015
Masse d'eau souterraine	FRGG052	Alluvions Allier amont	Bon	Non atteinte du bon état	2015	202

Bassin Loire-Bretagne

Département : PUY-DE-DOME

Etat chimique 2013 des eaux souterraines

Données 2008 à 2013

Etat et objectifs chimiques

Masses d'eau en bon état

- Bon état et objectif 2015
- Bon état et objectif 2021 ou 2027

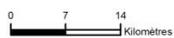
Masses d'eau en état médiocre et objectif 2021 ou 2027

- Cause nitrates
- Cause pesticides
- Cause nitrates et pesticides

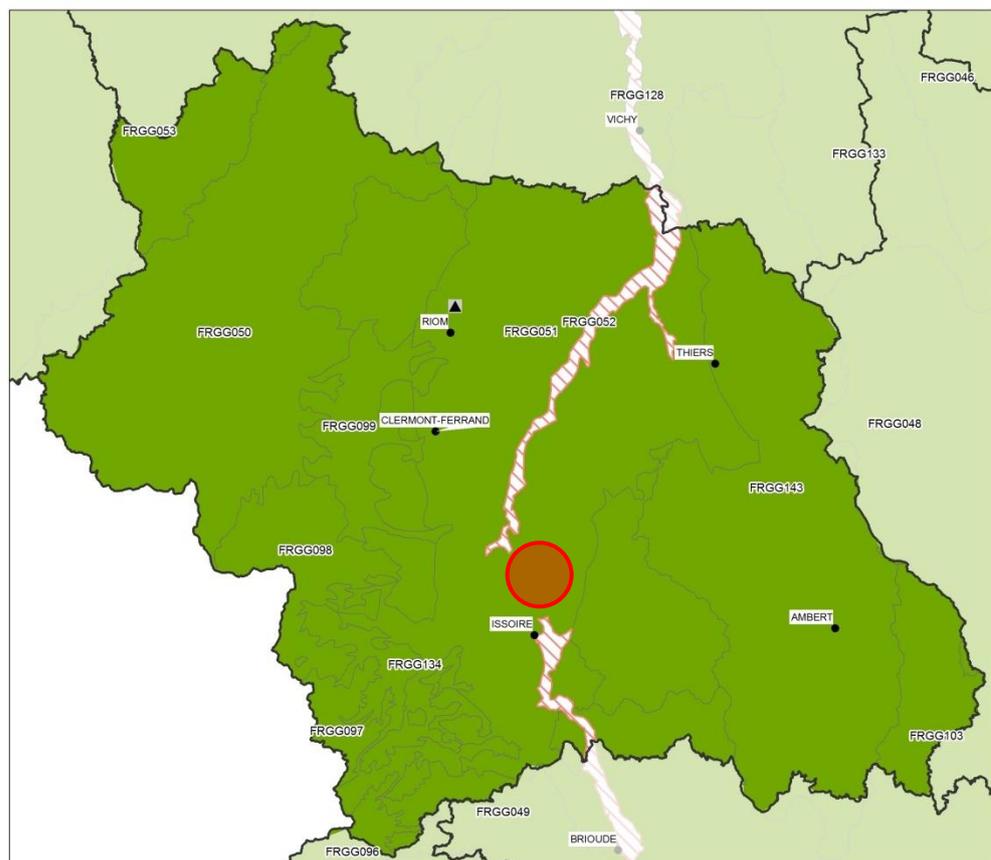
Tendance significative et durable à la hausse

- Cause nitrates
- Cause pesticides
- Cause nitrates et pesticides

- villes principales
- départements



©BD CarThAgE Loire-Bretagne 2010 - DEP - 23/11/2015
Agence de l'eau Loire Bretagne 2013

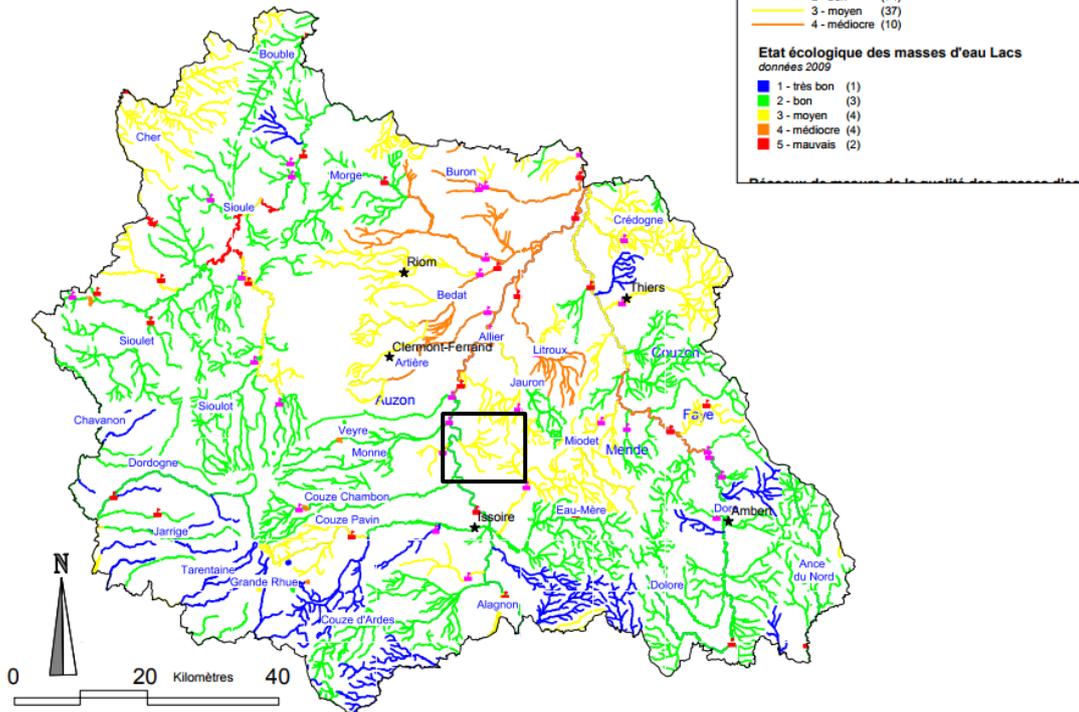


3.3 - LES EAUX DE SURFACE

ETAT ECOLOGIQUE DES EAUX DE SURFACE

Sur VIC le COMTE, l'état écologique de la rivière Allier du ruisseau de Pignols est jugé moyen en 2013. On note une dégradation de l'état écologique de la rivière Allier par rapport à 2009.

Mission Inter-Services de l'Eau Département du Puy-de-Dôme



(Source : http://www.puy-de-dome.gouv.fr/IMG/pdf/111103_ME63_etat_ecol.pdf)

Bassin Loire-Bretagne Département : PUY-DE-DOME

Etat écologique 2013 des eaux de surface

Cours d'eau (données 2011 à
Plans d'eau (données 2008 à
Eaux littorales (données 2011 à

Etat ou potentiel écologique et niveau de confiance de l'état

Cours d'eau					Niveau de confiance de l'état
Etat	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre/Mauvais	
Très bon	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre/Mauvais	Elevé
Bon	Bon	Moyen	Médiocre/Mauvais	Mauvais	Moyen
Moyen	Moyen	Médiocre/Mauvais	Mauvais	Information non disponible	Faible

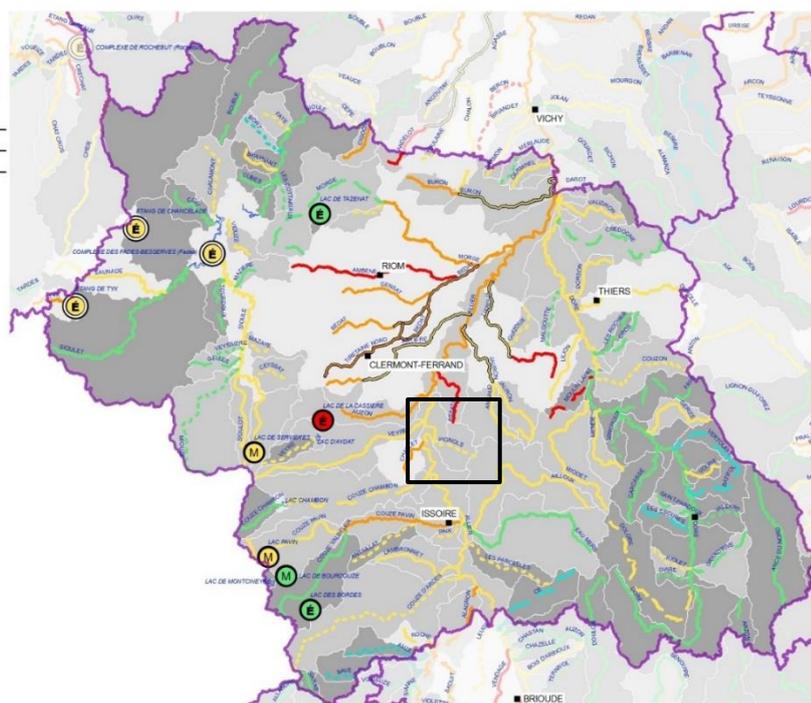
Plans d'eau, estuaires et eaux côtières

Niveau de confiance de l'état	Etat ou potentiel écologique
Elevé (E)	Très bon
Moyen (M)	Bon
Faible (F)	Moyen
	Médiocre
	Mauvais
	Information non disponible

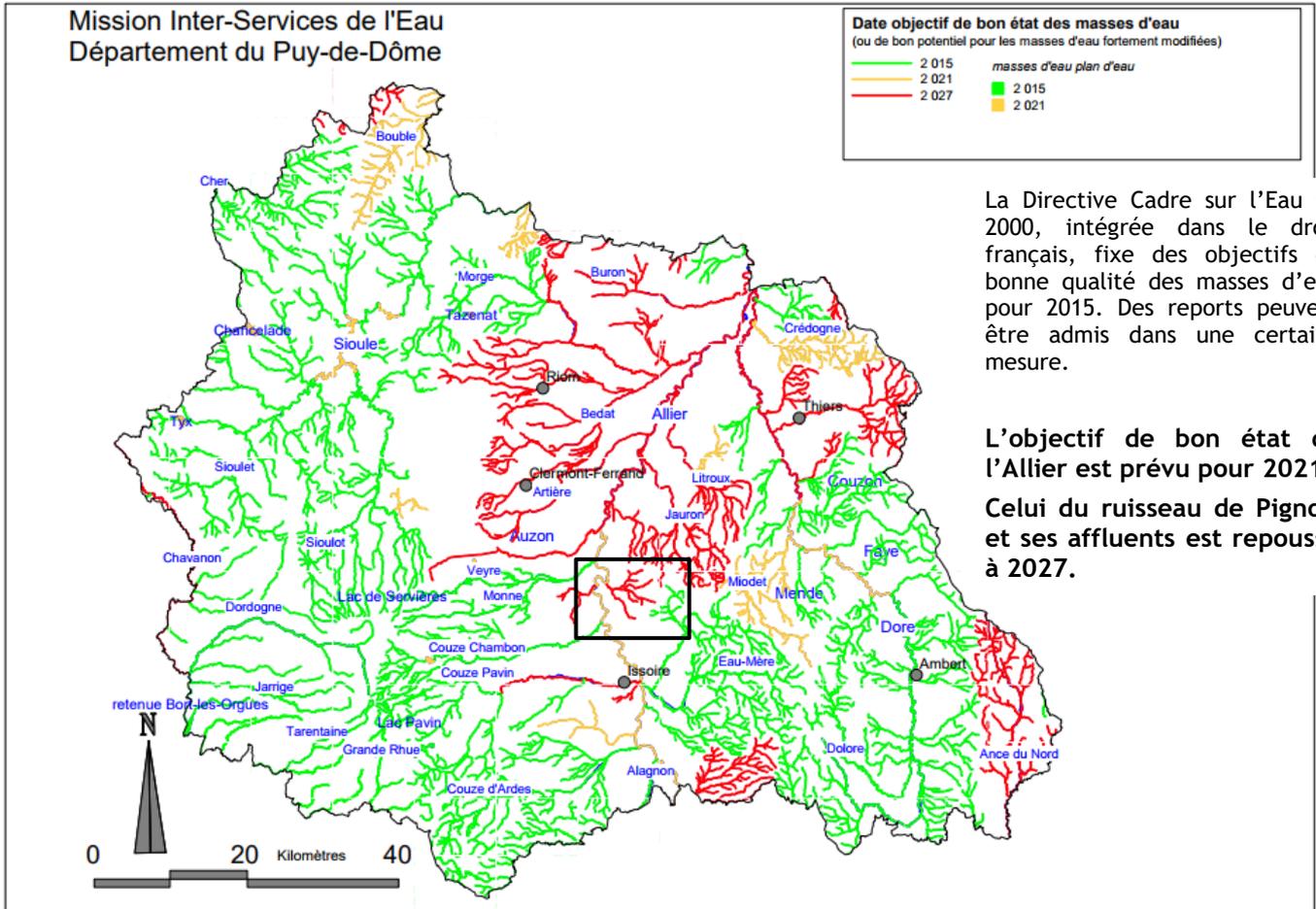
MEFM MEA	MEFM MEA
MEN	Masse d'eau surfacique

Echéances des objectifs

2015	objectif moins strict
2021	villes principales
2027	limite départementale



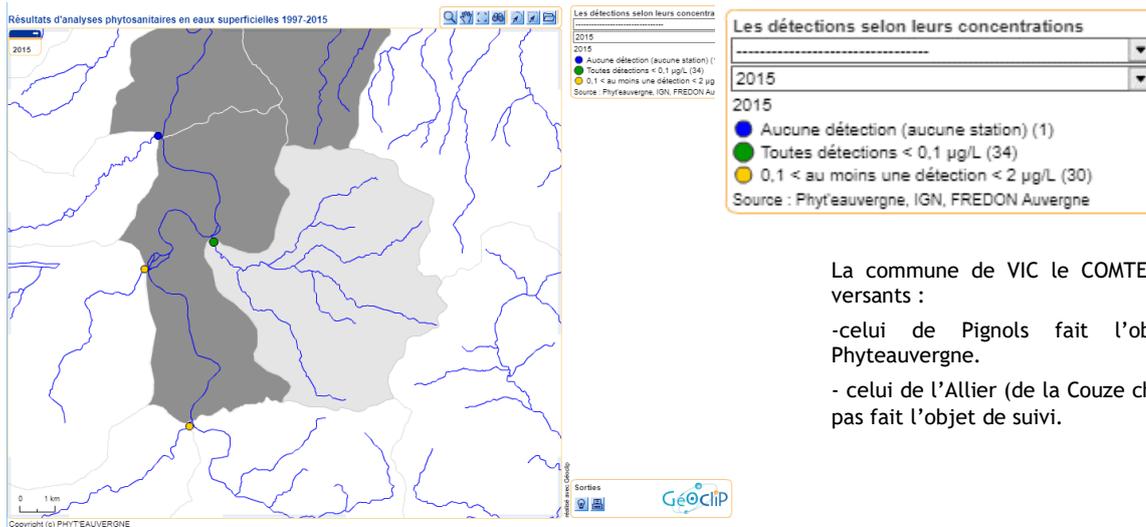
Source : Agence de l'eau Loire-Bretagne. Mise à jour 2016. Les dernières données consultables sont celles de 2013.



Type de masse d'eau	Masse d'eau	Nom	État écologique 2008	État chimique 2008	Objectif bon état écologique	Objectif bon état chimique
Cours d'eau	FRGR1030	le Pignols et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Allier	Moyen	Absence d'évaluation	2021	Non défini
Cours d'eau	FRGR0142b	L'Allier depuis la confluence de la Sénouire jusqu'à la confluence avec l'Auzon	Moyen	Non atteinte du bon état	2021	2015
	FRGR0255	L'Ailloux et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'eau mère	Médiocre	Absence d'évaluation	2021	Non défini

LES PESTICIDES

Le réseau de surveillance du Groupe PHYT'EAUVERGNE a pour objectif de servir d'indicateur de la qualité de la ressource en eau vis-à-vis des pesticides en Auvergne. Créé en 1997, ce réseau comporte des points de prélèvements en eaux superficielles (rivières) et en eaux souterraines (captages destinés à l'Alimentation en Eau Potable - A.E.P.).

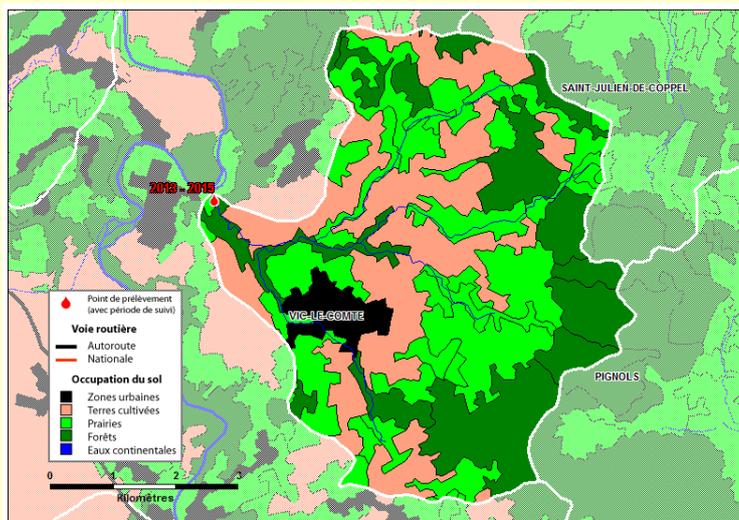


(Source : http://www.fredon-auvergne.fr/phyteauvergne/carto_web/Analyses_esu.htm)

La commune de VIC le COMTE s'étend sur 2 bassins versants :

- celui de Pignols fait l'objet d'un suivi par Phyteauvergne.
- celui de l'Allier (de la Couze chambon à la Monne) n'a pas fait l'objet de suivi.

Le bassin versant du ruisseau de Pignols à Longue (63)



Source : IFEN (Corine Land Cover), IGN (BDCarthage®), FREDON Auvergne

Classement de la masse d'eau et démarche :

Classement DCE* 2013 de la masse d'eau pour le paramètre "Pesticide" : Risque de non atteinte du bon état écologique de l'eau en 2021.

Démarche territoriale intégrant le volet "pesticides" : Aucune démarche territoriale actuellement.



En 2016, la commune de VIC le COMTE a été labélisée par le FREDON au niveau 2 de la Charte d'entretien des espaces publics. C'est-à-dire qu'elle a réduit son usage de produits phytosanitaires (en particulier les désherbants chimiques).

Reconnue au plan régional par arrêté ministériel en qualité d'Organisme à Vocation Sanitaire pour le domaine du végétal (O.V.S), la FREDON AUVERGNE, forte de plusieurs années d'expériences et d'accompagnement de professionnels de l'agriculture et de collectivités au travers d'actions de veille sanitaire, de formation, d'expertises techniques liées à la préservation de l'environnement et de recherche de méthodes alternatives.

Site de baignade :

Il n'existe pas de sites de baignade surveillés par l'agence régionale de santé sur la commune.

En raison d'une qualité bactériologique insuffisante, la baignade est interdite sur l'Allier (arrêté préfectoral du 3 juillet 1975).



ENJEUX

L'accueil de nouvelles populations et/ou activités sur le territoire communal peut induire des risques plus importants de contamination des eaux.

Améliorer la qualité des eaux.

Définir une ambition démographique pour le développement des prochaines années, en compatibilité avec les moyens techniques de la commune et les capacités des ressources naturelles.

ORIENTATIONS / PISTES DE REFLEXION POUR LE PLU

Avoir une bonne gestion des effluents (assainissement, pratiques agricoles).

Préserver les cours d'eau (trames bleues) et leurs abords (zones humides, trames vertes).

- Mettre en place une marge de recul de part et d'autre des cours d'eau.
- Préserver et renforcer les espaces naturels et les motifs végétaux vont concourir au maintien de la qualité des eaux.

4/ Eau Potable

Rappel de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992

Article 1 : L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général.

Article 2 - Les dispositions de la présente loi ont pour objet une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Cette gestion équilibrée vise à assurer :

- la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides (...)
- la protection contre toute pollution et la restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines (...)
- le développement et la protection de la ressource en eau
- la valorisation de l'eau comme ressource économique et la répartition de cette ressource.

De manière à satisfaire ou à concilier, lors des différents usages, activités ou travaux, les exigences :

- de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population
- de la conservation et du libre écoulement des eaux et de la protection contre les inondations (...).

Un peu d'histoire :

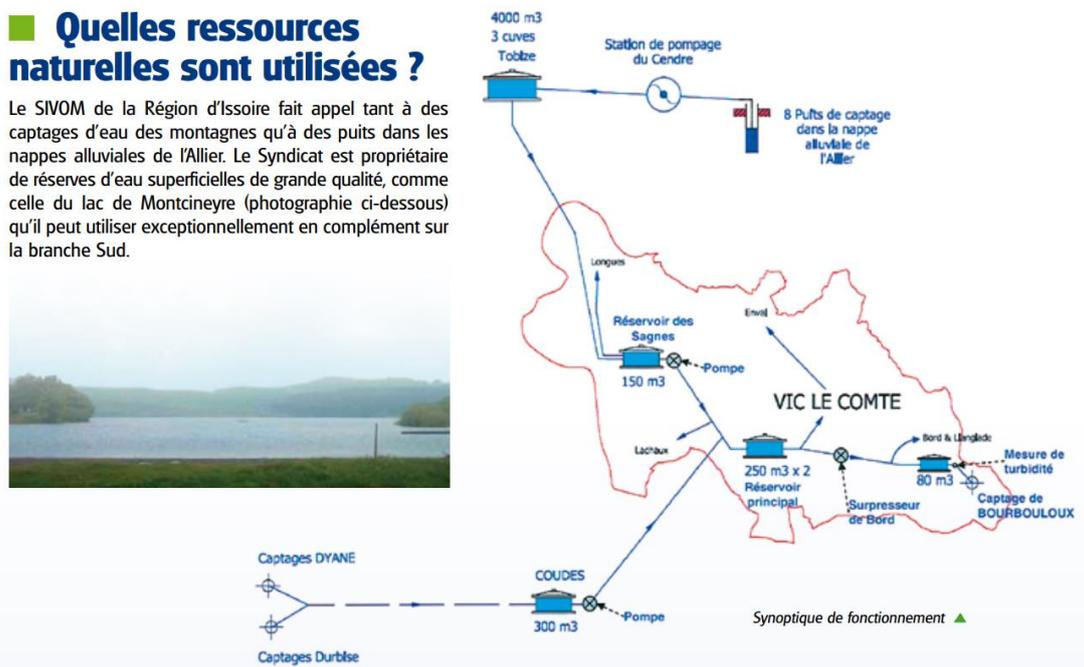
- Vic-le-Comte a été une des premières communes du département à bénéficier de l'eau courante dans les années 30. Initialement, alimentée à partir des captages de Bourbouloux, près de Langlade, très rapidement, la commune n'a plus pu faire face aux besoins en eau potable en raison du développement démographique.
- La commune a donc adhéré dans les années 60 au SIVOM de la Région d'Issoire qui pouvait lui apporter la quantité nécessaire et la qualité de distribution. Des ouvrages ont été construits par le SIVOM pour répondre aux besoins tels le réservoir de Vic-le-Comte, le réservoir et la station de pompage des Sagnes.
- Dans les années 90, le SIVOM a repris l'ensemble des installations de Langlade afin de répondre aux problèmes de qualité et de turbidité de l'eau des captages de Bourbouloux.

4.1 - LA GESTION

La commune de Vic-le-Comte adhère et est desservie par le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (S.I.V.O.M.) de la région d'Issoire et des communes de la banlieue sud clermontoise (Secteur Nord), dont le réseau est géré, entretenu et amélioré par la société Lyonnaise des Eaux.

■ Quelles ressources naturelles sont utilisées ?

Le SIVOM de la Région d'Issoire fait appel tant à des captages d'eau des montagnes qu'à des puits dans les nappes alluviales de l'Allier. Le Syndicat est propriétaire de réserves d'eau superficielles de grande qualité, comme celle du lac de Montcineyre (photographie ci-dessous) qu'il peut utiliser exceptionnellement en complément sur la branche Sud.



(Source : http://cdn2_3.reseaudesvilles.fr/cities/134/documents/lwm5zov350315pl.pdf)

4.2 - LES CAPTAGES

Le territoire dispose de stations de pompage, en bord d'Allier. Les alluvions de l'Allier constituent la ressource en eau principale du secteur.

Quatre captages sont recensés sur le territoire communal.

- Banque de France, géré par la Banque de France Longues
- BOURBOULOUX 2 (cad AM 44), géré par le SIVOM d'Issoire
- BOURBOULOUX 3 (cad AM 191), géré par le SIVOM d'Issoire
- BOURDOULOUX 4 (cad AM 31 ou E 398), géré par le SIVOM d'Issoire

Seul le captage de BOURBOULOUX 4 est actuellement utilisé pour l'alimentation en eau des villages Bord et Langlade. La procédure de mise en place des périmètres de protection de ce captage est en cours.



▲ Puits de captage de l'Allier

Captages alimentant un réseau collectif (privé ou public) ou une entreprise agroalimentaire :

Nom du captage et maîtrise d'ouvrage	Usage de l'eau	Date de l'avis géologue	Date D.U.P.	Réf. Cadastres de l'implantation du captage
Bourbouloux 4 SIVOM de la région d'Issoire	Alimentation en eau potable	07/06/05	05/05/09	ZP 16

Autres captages :

Nom du captage	Date de l'avis géologue	Réf. Cadastres de l'implantation du captage
Bourdouloux 2 (fontaine)	30/06/81	AM 44
Bourdouloux 3 (fontaine)	30/06/81	AM 191

4.3 - L'ADDUCTION ET LES RESERVOIRS

Le système d'adduction primitif est constitué par des pompes d'un débit de 60 m³ par heure dans la nappe de l'Allier, à l'Ouest de la commune. L'eau est ensuite refoulée jusqu'aux réservoirs de Longues (réservoir de Sagnes 150 m³) par l'intermédiaire d'une conduite de Ø 200mm et aux réservoirs du bourg (2 réservoirs de 250 m³) par une conduite de Ø150 mm.

Un complément d'adduction est fourni au bourg par les 2 réserves de 150 m³ de Bord, alimentées par les sources de BOUBOULOUX.

Les pompes du Syndicat, dans la nappe du Cendre, se substituent à ceux de la commune. L'alimentation des réservoirs de Longues et de Vic-le-Comte s'effectue par l'intermédiaire d'une conduite de Ø 250mm à partir du réservoir de 4000 m³ du Puy de Tobize.

Le village d'« Enval » est alimenté à partir d'une extension du réseau de Vic-le-Comte.

Les villages de « Bord » et « Langlade » sont alimentés par l'intermédiaire des captages des sources de BOURBOULOUX. Ils peuvent être alimentés par la conduite de Vic (suppresseur stade) en cas de turbidité importante ou analyse négative du captage principal.

La banque de France s'alimente par le pompage de l'Allier.

Des travaux d'extension des réseaux d'eau potable sont effectués au fur et à mesure de l'ouverture de nouveaux quartiers.

Aucun puit privé n'est signalé sur la commune.

4.4 - LE RESEAU D'EAU POTABLE



4.5 - QUALITE DE L'EAU POTABLE

Des analyses qualitatives sont effectuées régulièrement. 4 réseaux différents sont analysés :

- Vic le Comte Bourg,
- Langlade,
- Le Cendre - Orcet - Vic qui distribue Longues ;
- Sivom d'Issoire Nord.

(Source : <https://orobnat.sante.gouv.fr/orobnat/rechercherResultatQualite.do>)

Critères de recherche	
Département	PUY DE DOME ▼
Commune	VIC LE COMTE ▼
Réseau(x)	VIC LE COMTE (BOURG) ▼
Commune(s) et/ou quartier(s) du réseau	- VIC LE COMTE
Bulletin précédent Rechercher	

Informations générales	
Date du prélèvement	18/09/2017 08h18
Commune de prélèvement	VIC LE COMTE
Installation	VIC LE COMTE (BOURG)
Service public de distribution	SIVOM DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ
Responsable de distribution	SIVOM DE LA REGION D'ISSOIRE (SUEZ)
Maître d'ouvrage	SIVOM DE LA REGION D'ISSOIRE (SUEZ)

Conformité	
Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité et non conforme aux références de qualité.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des références de qualité	non



Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution
VIC LE COMTE (BOURG)

Bilan 2016

Gestionnaires
Maître d'ouvrage
SIVOM DE LA REGION D'ISSOIRE (SUEZ)
Exploitant
LYONNAISE DES EAUX

Ressources
Vous êtes alimentés par 10 captages

Traitements
Vous êtes alimentés par 3 traitements

- TRT DES CAPT DE DURBIZE
Désinfection ou traitement physico-chimique et désinfection
- TRT DES CAPT DE DYANE
Désinfection ou traitement physico-chimique et désinfection
- TRT DES PUIS DU CENDRE
Désinfection ou traitement physico-chimique et désinfection

Bactériologie Recherche de germes indicateurs de contamination fécale
Pourcentage de conformité des 10 valeurs mesurées : 100,0 %
Maximum : 0 germe/100 ml
Limites de qualité : 0 germe/100 ml

Eau de bonne qualité.

Minéralisation Exprimée par le TH (dureté) = teneur en calcium et magnésium
23 valeurs mesurées : mini : 1,2 °F - maxi : 8,0 °F - moyenne : 4,3 °F
Références de qualité : mini : aucune - maxi : aucune

Eau douce, très peu calcaire
Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment, ...)

Aluminium total Sa présence provient des composés utilisés dans la fabrication de l'eau (coagulant)
9 valeurs mesurées : mini : 0,0 µg/l - maxi : 10,0 µg/l - moyenne : 1,1 µg/l
Références de qualité : mini : aucune - maxi : 200 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'aluminium.

Nitrates Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels
23 valeurs mesurées : mini : 0,6 mg/L - maxi : 5,4 mg/L - moyenne : 2,6 mg/L
Limites de qualité : mini : aucune - maxi : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides Produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber
13 valeurs mesurées : mini : 0,0 µg/l - maxi : 0,6 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l
Limites de qualité : mini : aucune - maxi : 0,5 µg/l

Eau présentant peu ou pas de pesticides.

Arsenic Élément parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central
9 valeurs mesurées : mini : 0 µg/l - maxi : 3 µg/l - moyenne : 1 µg/l
Limites de qualité : mini : aucune - maxi : 10 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'arsenic.

Conclusion
LA QUALITE DE L'EAU PEUT ENCORE ETRE AMELIOREE. En effet l'eau peut présenter un caractère agressif vis-à-vis des réseaux de distribution.

Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2016.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, ainsi que le site Internet scoible.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.



Critères de recherche	
Département	PUY DE DOME ▼
Commune	VIC LE COMTE ▼
Réseau(x)	LANGLADE ▼
Commune(s) et/ou quartier(s) du réseau	- VIC LE COMTE - Bord - VIC LE COMTE - Langlade
Bulletin précédent Rechercher	

Informations générales	
Date du prélèvement	23/08/2017 10h01
Commune de prélèvement	VIC LE COMTE
Installation	LANGLADE (5%)
Service public de distribution	SIVOM DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ
Responsable de distribution	SIVOM DE LA REGION D'ISSOIRE (SUEZ)
Maître d'ouvrage	SIVOM DE LA REGION D'ISSOIRE (SUEZ)

Conformité	
Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité et non conforme aux références de qualité.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des <u>références de qualité</u>	non



Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution
LANGLADE

Bilan 2016

<p>Gestionnaires Maître d'ouvrage SIVOM DE LA REGION D'ISSOIRE (SUEZ) Exploitant LYONNAISE DES EAUX</p> <p>Ressources Vous êtes alimentés par 11 captages</p> <p>Traitements Vous êtes alimentés par 4 traitements</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ TRT DES CAPT DE DURBIZE Désinfection ou traitement physico-chimique et désinfection ♦ TRT DES CAPT DE DYANE Désinfection ou traitement physico-chimique et désinfection ♦ TRT DES PUIITS DU CENDRE Désinfection ou traitement physico-chimique et désinfection ♦ TRT DU CAPT DE BOURBOULOUX Désinfection ou traitement physico-chimique et désinfection 	<p>Bactériologie Recherche de germes indicateurs de contamination fécale</p> <p>Pourcentage de conformité des 15 valeurs mesurées : 100,0 % Maximum : 0 germe/100 ml Limites de qualité : 0 germe/100 ml</p> <p>Eau de bonne qualité.</p> <p>Minéralisation Exprimée par le TH (dureté) = teneur en calcium et magnésium</p> <p>112 valeurs mesurées : mini. : 0,0 °f - maxi. : 24,2 °f - moyenne : 6,2 °f Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune</p> <p>Eau douce, très peu calcaire. Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment, ...).</p> <p>Aluminium total Sa présence provient des composés utilisés dans le traitement de l'eau (coagulant)</p> <p>41 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 15,0 µg/l - moyenne : 2,6 µg/l Références de qualité : mini. : aucune maxi. : 200 µg/l</p> <p>Eau présentant peu ou pas d'aluminium.</p> <p>Nitrates Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels</p> <p>114 valeurs mesurées : mini. : 0,0 mg/L - maxi. : 19,8 mg/L - moyenne : 3,2 mg/L Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L</p> <p>Eau présentant peu ou pas de nitrates.</p> <p>Pesticides Produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber</p> <p>60 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,2 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l</p> <p>Eau présentant peu ou pas de pesticides.</p> <p>Arsenic Elément parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central</p> <p>42 valeurs mesurées : mini. : 0 µg/l - maxi. : 7 µg/l - moyenne : 2 µg/l Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l</p> <p>Eau présentant peu ou pas d'arsenic.</p> <p>Conclusion</p> <p>LA QUALITE DE L'EAU PEUT ENCORE ETRE AMELIOREE. En effet l'eau peut présenter un caractère agressif vis-à-vis des réseaux de distribution.</p>
--	--

Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2012 et 2016.
Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le maire de votre commune, ainsi que le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.



Critères de recherche	
Département	PUY DE DOME ▼
Commune	VIC LE COMTE ▼
Réseau(x)	LE CENDRE ORCET VIC (LONGUES) ▼
Commune(s) et/ou quartier(s) du réseau	<ul style="list-style-type: none"> - LA ROCHE BLANCHE - ZAC Novial - LE CENDRE - LES MARTRES DE VEYRE - Les Barrières du Lot - LES MARTRES DE VEYRE - Les Quatres Routes - ORCET - VIC LE COMTE
Bulletin précédent Rechercher	

Informations générales	
Date du prélèvement	18/09/2017 11h38
Commune de prélèvement	LA ROCHE BLANCHE
Installation	LE CENDRE ORCET VIC (LONGUES)
Service public de distribution	SIVOM DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ
Responsable de distribution	SIVOM DE LA REGION D'ISSOIRE (SUEZ)
Maître d'ouvrage	SIVOM DE LA REGION D'ISSOIRE (SUEZ)

Conformité	
Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des références de qualité	oui

Critères de recherche	
Département	PUY DE DOME ▼
Commune	VIC LE COMTE ▼
Réseau(x)	SIVOM D'ISSOIRE NORD ▼
Commune(s) et/ou quartier(s) du réseau	<ul style="list-style-type: none"> - AYDAT - Ponteix - CHANONAT - Bourg - CHANONAT - Chagourdat - CHANONAT - Chateau La Batisse - CHANONAT - Moulin Birat - CORENT - LA ROCHE BLANCHE - Bourg - LA ROCHE BLANCHE - Donnezat - LE CREST - ROMAGNAT - Totalite sauf Saulzet le Chaud - ST SATURNIN - TALLENDE - VEYRE MONTON - VIC LE COMTE - LONGUES BANQUE DE F
Bulletin précédent Rechercher	

Informations générales	
Date du prélèvement	21/09/2017 08h33
Commune de prélèvement	ROMAGNAT
Installation	SIVOM D'ISSOIRE NORD
Service public de distribution	SIVOM DE LA REGION D'ISSOIRE - SUEZ
Responsable de distribution	SIVOM DE LA REGION D'ISSOIRE (SUEZ)
Maître d'ouvrage	SIVOM DE LA REGION D'ISSOIRE (SUEZ)

Conformité	
Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des références de qualité	oui

4.6 - PERSPECTIVES

Le développement de la commune doit tenir compte de la vulnérabilité de la ressource en eau.

Les besoins en eau potable vont forcément croître. L'éventuel développement de la commune va générer des besoins supplémentaires.

Les orientations du PADD et du PLU doivent être compatibles avec celles du SAGE Allier Aval.



ENJEUX

L'alimentation en eau potable, en termes de quantité et qualité. Une utilisation économe des ressources naturelles. Une utilisation répondant aux besoins.

ORIENTATIONS / PISTES DE REFLEXION POUR LE PLU

Définir une ambition démographique pour le développement des prochaines années, en compatibilité avec les moyens techniques de la commune et les capacités des ressources naturelles.

Éviter le mitage (constructions isolées) nécessitant une grande extension des réseaux. Viser la densification autour de l'existant.

OBJECTIF SANTE : *préserver la qualité de l'eau et des équipements sanitaires*

Bénéfices pour la santé

Une bonne qualité de l'eau et de la salubrité s'avèrent essentiels à la santé et à la prévention des maladies.

Effets négatifs potentiels de l'urbanisme

L'urbanisme ne peut affecter que de manière indirecte l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées mais la santé peut être défavorablement affectée si l'utilisation des ressources locales et le traitement local ne sont pas encouragés.

(Texte réalisé à partir du guide : Urbanisme et santé, le guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants, Hugh Barton et Catherine Tsourou)

5/ L'assainissement

Rappel des textes réglementaires :

Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 : les communes sont tenues de définir les zones de leur territoire relevant d'un assainissement collectif et celles relevant d'un assainissement individuel.

Le Code général des collectivités territoriales impose aux communes la réalisation d'un schéma d'assainissement collectif et d'un zonage d'assainissement.

Définition

« eaux usées » : Selon l'article R.213-48-1 du Code de l'environnement, « les activités impliquant des utilisations de l'eau assimilables aux utilisations à des fins domestiques sont celles pour lesquelles les pollutions de l'eau résultent principalement de la satisfaction de besoins en alimentation humaine, de lavage et de soins d'hygiène des personnes physiques utilisant les locaux desservis, ainsi que du nettoyage et de confort de ces locaux ».

« eaux pluviales » : L'eau pluviale désigne l'eau résultant des précipitations naturelles. Elle prend le nom d'eau pluviale lorsqu'elle atteint le sol ou toute autre surface anthropisée ou naturelle. Selon la jurisprudence de la Cour de cassation, « les eaux pluviales sont les eaux de pluie, mais aussi les eaux provenant de la fonte des neiges, de la grêle ou de la glace tombant ou se formant naturellement sur une propriété, ainsi que les eaux d'infiltration ».

« assainissement » : L'objectif de l'assainissement est de préserver la santé des populations et l'état des milieux naturels par le biais du traitement des eaux usées. Selon la densité de population et d'habitations, l'assainissement peut être effectué sous deux formes :

- l'assainissement non collectif : le traitement des eaux usées s'effectue à l'échelle de la parcelle,

chaque usager assure le traitement de ses eaux usées sur l'unité foncière du projet ou éventuellement par convention sur un terrain voisin ;

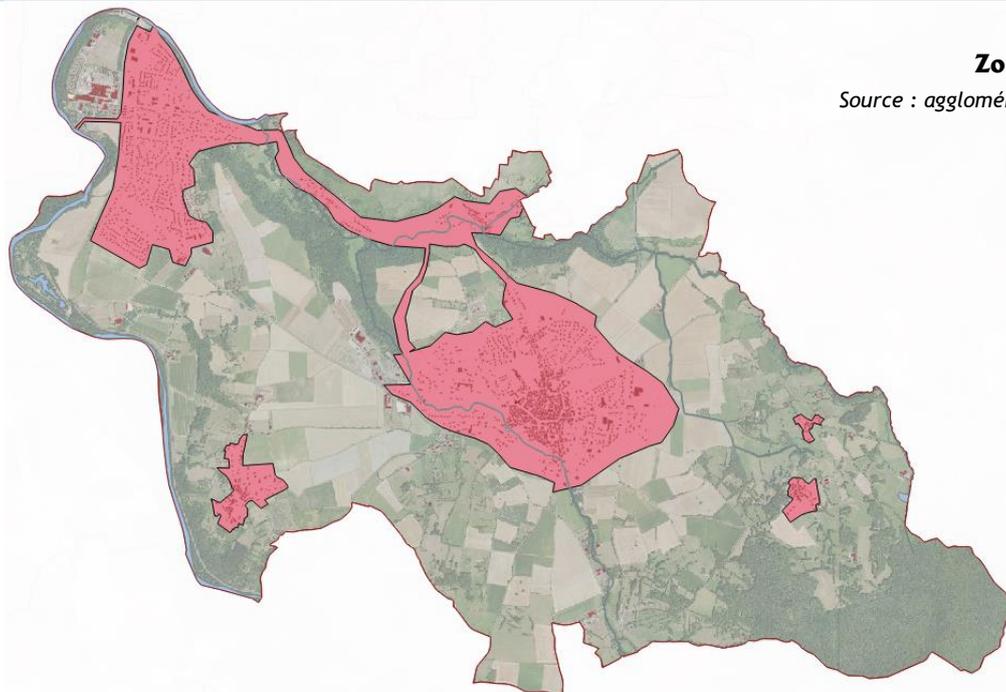
- l'assainissement collectif : la collecte des eaux usées s'impose, afin d'évacuer les eaux usées le plus vite et le plus loin possible des habitations, dans un objectif de salubrité publique et de protection des personnes et des biens des risques d'inondation. En cas de réseau unitaire, les eaux usées et les eaux pluviales sont collectées et traitées conjointement.

La collectivité n'a pas obligation de collecte des eaux pluviales issues des propriétés privées. Seul le propriétaire doit le faire.

Toutefois, la collectivité a des devoirs en matière de sécurité publique, de salubrité et de préservation de l'environnement. C'est à ce titre qu'elle agit.

Les communes ont la responsabilité sur leur territoire de l'assainissement collectif et du contrôle de l'assainissement non collectif.

5.1 - LE SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT



Zonage d'assainissement

Source : agglomération assainissement 63, Prodiges 2017.

Un schéma d'assainissement a été réalisé en 2006 par Saunier Environnement. Ce zonage fait apparaître les secteurs desservis par l'assainissement collectif (en rouge sur la carte) et l'assainissement individuel (le reste du territoire). Il est important de rappeler que

- tant que l'assainissement collectif choisi n'est pas réalisé, les habitations doivent nécessairement être équipées d'un assainissement individuel complet et aux normes.
- le schéma d'assainissement ne rend pas obligatoirement les terrains constructibles. La constructibilité des terrains dépend de plusieurs autres paramètres : caractéristiques physiques de la parcelle, paysage, environnement, agriculture, continuité de l'urbanisation, volonté politique de développement communal, ...

Trois agglomérations d'assainissement sont présentes sur le territoire communal :

- l'agglomération d'assainissement des Martres-de-Veyre :
 - maître d'ouvrage : syndicat mixte des vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMWA) les bourgs de Vic-le-Comte, Longues et Lachaux y sont raccordés ;
 - la station des Martres-de-Veyre a été mise en service en janvier 1981 ; la capacité nominale de traitement est de 32600 EH ;
 - la charge brute de pollution organique théorique devant rentrer à la station est estimée à 18600 EH ;
 - les rejets et le système de collecte sont conformes à la directive européenne " ERU " et aux exigences nationales.
- l'agglomération d'assainissement de Vic-Le-Comte Langlade :

- d'après les données de la DDT, il s'agit d'une zone d'assainissement collectif ne disposant pas de station de traitement à son extrémité et l'élaboration du PLU est l'occasion pour la commune de se poser la question de maintenir ce zonage d'assainissement collectif avec un échéancier à la clé ou de le supprimer.
- l'agglomération d'assainissement de Vic-Le-Comte Bord :
 - d'après les données de la DDT, il s'agit d'une zone d'assainissement collectif ne disposant pas de station de traitement à son extrémité et l'élaboration du PLU est l'occasion pour la commune de se poser la question de maintenir ce zonage d'assainissement collectif avec un échéancier à la clé ou de le supprimer.

5.2 - LES RESEAUX

- La commune adhère au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Veyre.
- Un collecteur intercommunal a été établi et dessert le bourg et les villages d'Enval, des Pétades et de Longues. Son fonctionnement a nécessité l'implantation de deux stations de relèvements : l'une située à Charbonnier et l'autre près du Pont de Longues.
- Ce collecteur se raccorde sur la station d'épuration implantée au lieu-dit « La petite Vaure », sur la commune des Martres de Veyre.
- Le réseau communal actuel est de type unitaire, mais au fur et à mesure il devient séparatif. Les eaux pluviales sont traitées au même titre que les eaux usées pour le réseau unitaire.
- Enval est raccordé sur un réseau séparatif.
- La banque de France dispose de son propre système de traitement adapté à la spécificité de ses rejets.

LES RESEAUX SUR LE BOURG DE VIC

Les réseaux d'eaux pluviales ont des canalisations d'un diamètre de 200, 250, 300, 315, 400, 600, 800mm. Les réseaux d'eaux usées ont des calibres importants (160, 200, 250, 300mm de diamètre). Le réseau unitaire offre de grands dimensionnement de collecte (200, 250, 300, 400 mm). Les réseaux sont connectés à une conduite intercommunale.



LES RESEAUX SUR LONGUES

Les zones d'urbanisation récentes de Longues sont équipées de réseaux séparatifs (diamètres de 250, 315, 300, 500mm pour les eaux pluviales / 150, 200, 250mm pour les eaux usées / 200, 250, 300, 400, 500, 800mm pour les réseaux unitaires), connectés au réseau intercommunal (200mm de diamètre) et à une conduite de refoulement (diamètre de 125mm).

Des travaux d'extension des réseaux d'assainissement collectif sont réalisés au fur et à mesure des extensions urbaines. Courant 2011, les derniers secteurs concernés par la pose de réseaux, sont : la rue des Petits Creux (pour l'ouverture de l'AFU) ; ...

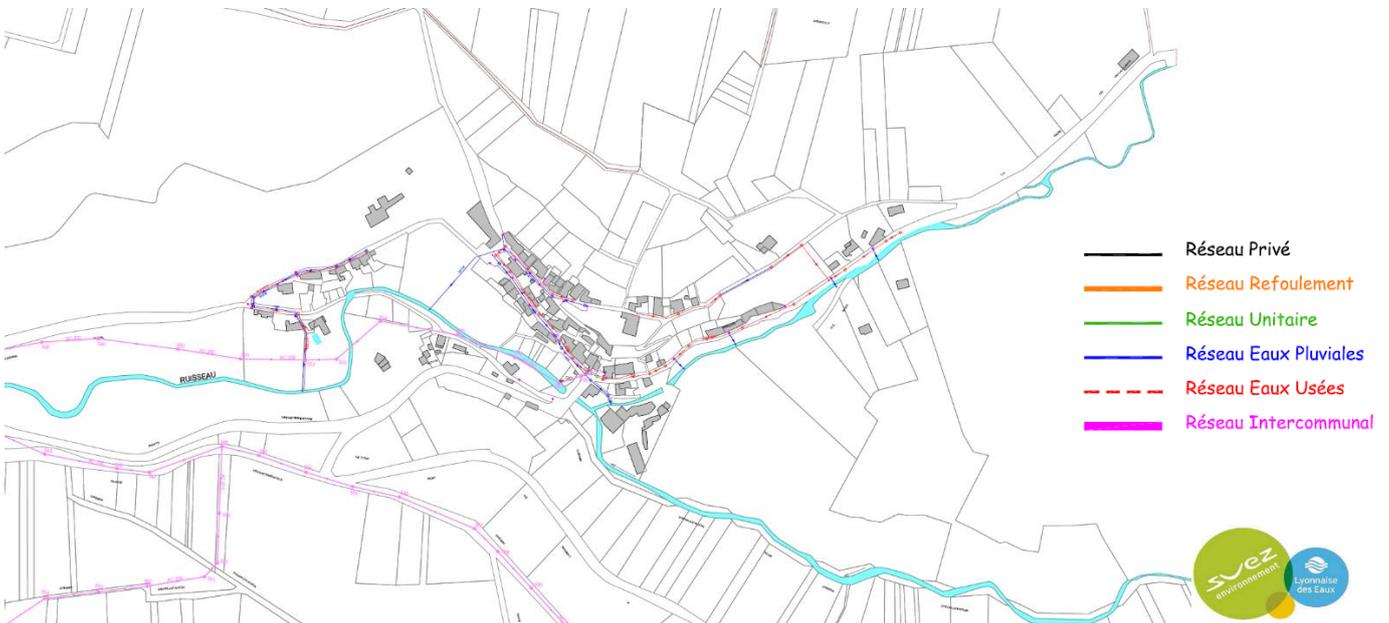


LES RESEAUX SUR LEPETADES ET ENVAL

Le secteur de LEPETADES est desservi par un réseau intercommunal.



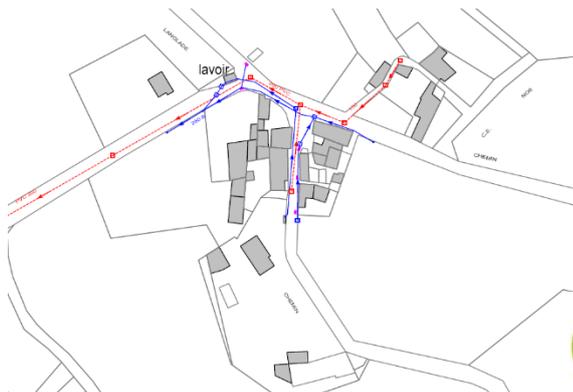
Le hameau d'Enval est desservi par un réseau d'eaux usées (constitué de canalisations de 200mm), et un réseau d'eaux pluviales (canalisations de 150, 200 et 300 mm). Le réseau d'eaux usées est connecté au réseau intercommunal. Les eaux pluviales sont rejetées directement dans le ruisseau.



LES HAMEAUX DE BORD ET LANGLADE

Les hameaux de Bord et Langlade sont raccordés sur le réseau de Vic.

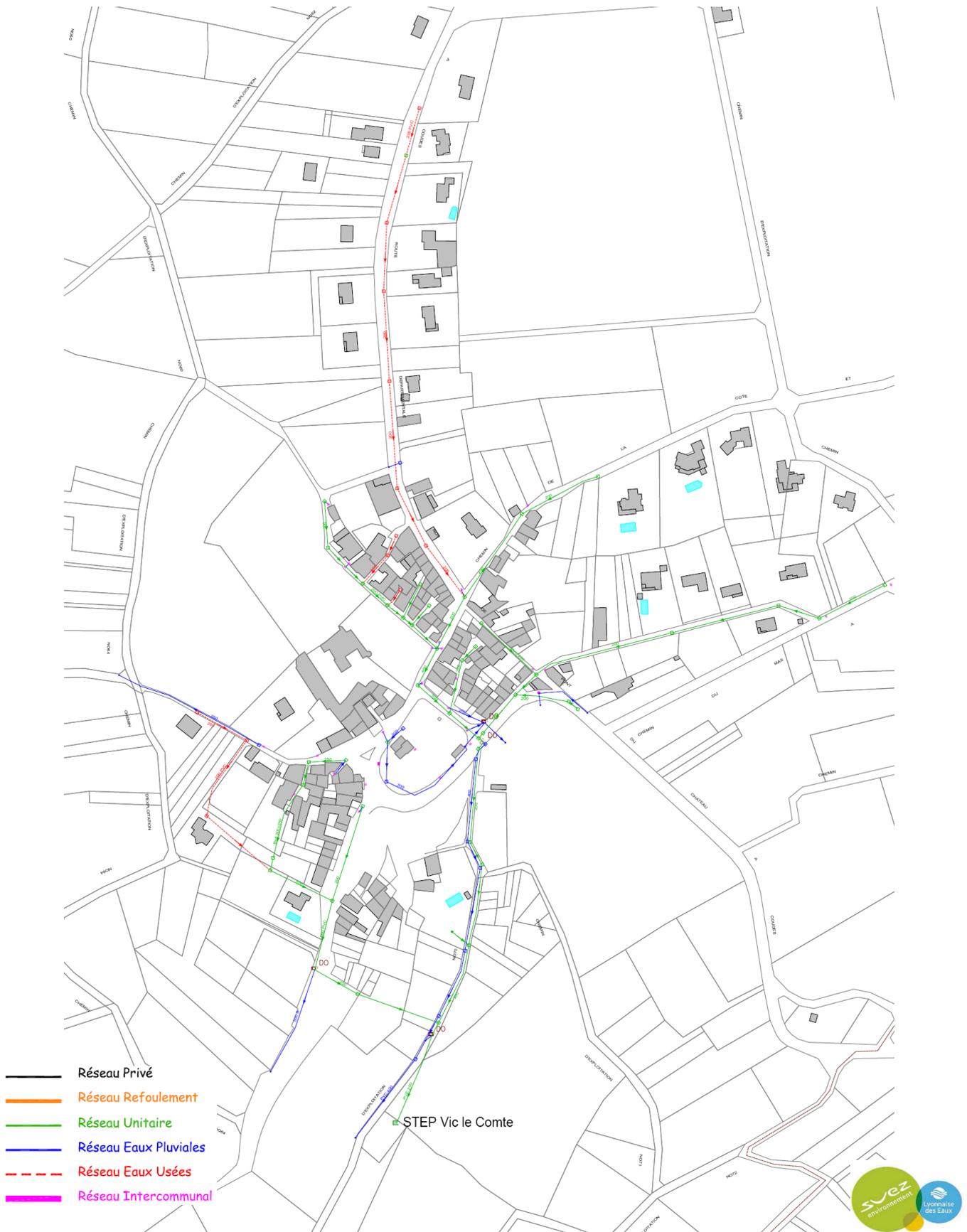
Le hameau de Bord est collecté avec rejets sans traitement dans des zones agricoles. Le réseau d'eaux usées de Langlade dispose de canalisations d'un diamètre de 150 et 200mm.



Le hameau de Langlade est collecté avec rejets sans traitement dans des zones agricoles. Il s'agit d'un réseau unitaire, constitué de canalisation d'un diamètre de 200mm.



LE RESEAU DE LACHAUX

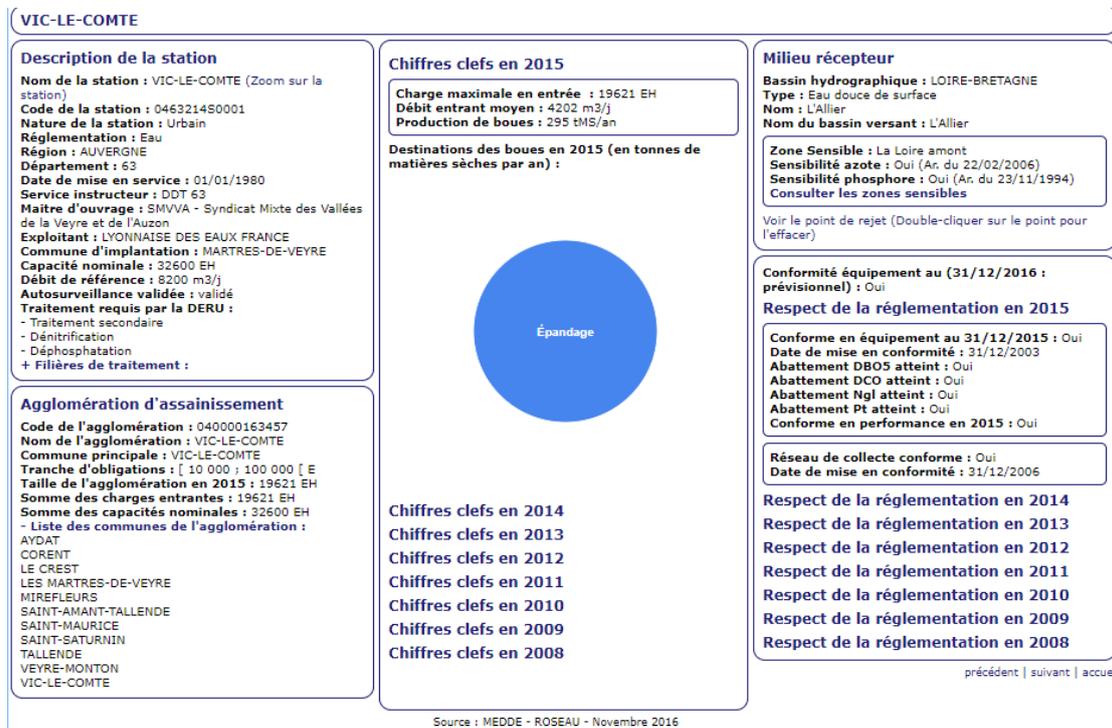


5.3 - LA STATION D'EPURATION

VIC LE COMTE, LONGUES, ENVAL, LEPETADES SONT RELIES A LA STATION D'EPURATION INTERCOMMUNALE.

Située sur la commune des Martres de Veyre, cette station d'épuration traite les eaux usées collectées auprès de plus de 20 000 Habitants. Cette station, mise en service en décembre 1979, est basée sur un système de traitement de type « boue activée faible charge avec zone d'anoxie en tête ». Elle a été dimensionnée pour accueillir une capacité nominale de 32 600 Eq/ habitant et recevoir un débit journalier de 6 200m³/jr. Son exploitation, liée à celle du réseau intercommunal de transfert, est confiée à la société Lyonnaise des Eaux depuis le 3 août 2000.

Les eaux traitées sont évacuées dans l'Allier. Depuis 1997, des équipements d'auto-surveillance permettent de recueillir et d'analyser les données utiles à la maîtrise du fonctionnement de la station. Les boues issues des traitements sont valorisées en agriculture suivant les règles d'un plan d'épandage.



Fiche technique de la station d'épuration

(source : Portail d'information sur l'assainissement communal - <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?code=0463214S0001>)

LE VILLAGE DE LACHAUX

Le village de Lachaux dispose d'un réseau mixte : réseau unitaire (200, 400, 500mm), réseau d'eaux usées (200mm), réseau d'eaux pluviales (250, 300, 400, 500mm). L'ensemble des réseaux sont connectés à une station d'épuration située au sud du village. Il s'agit d'une petite unité d'épuration de type filtres plantés de roseaux, mise en service en 2004.

Le portail d'informations sur l'assainissement communal (<http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>) ne donne aucune indication sur la station de Lachaux.

Construite en 2004, la capacité de la station de Lachaux est de 250 Equivalent/Habitants. La charge moyenne reçue en 2010 par la station est d'environ 100 EH, (selon les données de la Lyonnaise des Eaux, en octobre 2011). La station de Lachaux ne semble pas saturée et pourra accueillir et traiter des effluents supplémentaires.

Ainsi, l'éventuelle ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones ne semble pas induire de problématiques particulières en matière d'assainissement. L'ouverture de nouvelles zones restent tout de même soumise à d'autres contraintes ou facteurs (pentes, sols, paysages, silhouette urbaine, ...). L'assainissement n'est pas le seul élément à entrer en compte dans ces choix.

5.4 - L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

L'assainissement autonome, loin de constituer un "sous-assainissement", est une composante indispensable de tout schéma d'assainissement en milieu rural à faible densité d'habitat. Le SIVOM d'Issoire est en charge du SPANC, Service Public d'Assainissement Individuel.

Plusieurs petits noyaux urbains situés à l'écart des zones agglomérées, conservent un assainissement individuel. Il s'agit des hameaux de Charbonnier et Brolac. 34 habitations en assainissement individuel ont été repérées lors de l'étude d'assainissement de 2006.

Plusieurs activités économiques situées dans la Ville de Vic ne sont pas reliées à l'assainissement collectif. Il s'agit :

- Des ateliers municipaux
- Le centre équestre et les 2 gîtes situés à côté
- L'Entreprise Pierre Passion.

Il est à rappeler que ces activités doivent nécessairement être équipées d'un système de pré traitement et de traitement.

5.5 - LES EAUX PLUVIALES

Le réseau d'assainissement présent sur le territoire dispose de réseaux de collecte des eaux de pluie.

- La ville de Vic : des déversoirs d'orage sont présents dans les secteurs les plus denses.
- Le hameau de Langlade est desservi par un réseau d'eaux pluviales, d'un diamètre de 250mm. Les rejets s'effectuent dans les espaces agricoles autour du hameau.
- Le hameau de Bord dispose de quelques tronçons pour collecter les eaux pluviales et de 2 Déversoirs d'Orage.
- Le hameau de la Combe d'Enval dispose de réseaux d'eaux pluviales (150, 200, 300mm). Le rejet des eaux pluviales s'effectue dans le milieu naturel (ruisseau).
- Le village de Lachaux : le réseau d'eaux pluviales concerne essentiellement le cœur du village. Le système est complété de 2 déversoirs d'orage au centre du village. Les rejets s'effectuent dans les espaces naturels et agricoles encadrant le village.



Bassin d'orage au nord de la Ville de Vic. à hauteur de Champ Parouti.



ENJEUX

L'arrivée de nouvelles populations induit une production plus importante d'effluents et des volumes d'eaux pluviales parfois plus difficile à gérer (proportionnellement aux surfaces imperméabilisées). Mettre en relation les ambitions démographiques de la commune et les capacités de la station d'épuration.

- La qualité des ressources naturelles (eau, sols, ...).
- La commune est peu sensible aux variations de population.
- Les stations d'épuration ne sont pas saturées.

ORIENTATIONS DU PLU

- Définir une ambition démographique pour le développement des prochaines années, en compatibilité avec les moyens techniques de la commune (réseaux, station d'épuration).
- Viser la densification autour de l'existant. Limiter le mitage.

OBJECTIF SANTE : préserver la qualité de l'eau et des équipements sanitaires

Effets positifs de l'urbanisme. L'urbanisme peut imposer des normes et des critères auxquels tout nouvel aménagement doit satisfaire. Il peut protéger le captage des eaux sur site, la purification et la ré-infiltration dans le sol et aider à faire remonter le niveau des cours d'eau. Il peut veiller à ce que des aménagements ne se fassent pas dans des zones menacées par des inondations et à ce que les zones humides ne risquent pas d'être contaminées par des projets concernant l'agriculture, les transports et l'industrie.

Dans le cadre des orientations d'aménagement et de programmation, le PLU veillera à ne pas imperméabiliser les sols de manière trop importante.

(Texte réalisé à partir du guide : Urbanisme et santé, le guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants, Hugh Barton et Catherine Tsourou)

6/ Les sols

Un certain nombre de bases de données réalisées par le BRGM et le MEDD, recensent les sites et sols, anciennement et actuellement, éventuellement pollués.

La Base de données BASOL sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif, (Source : <http://basol.ecologie.gouv.fr>)

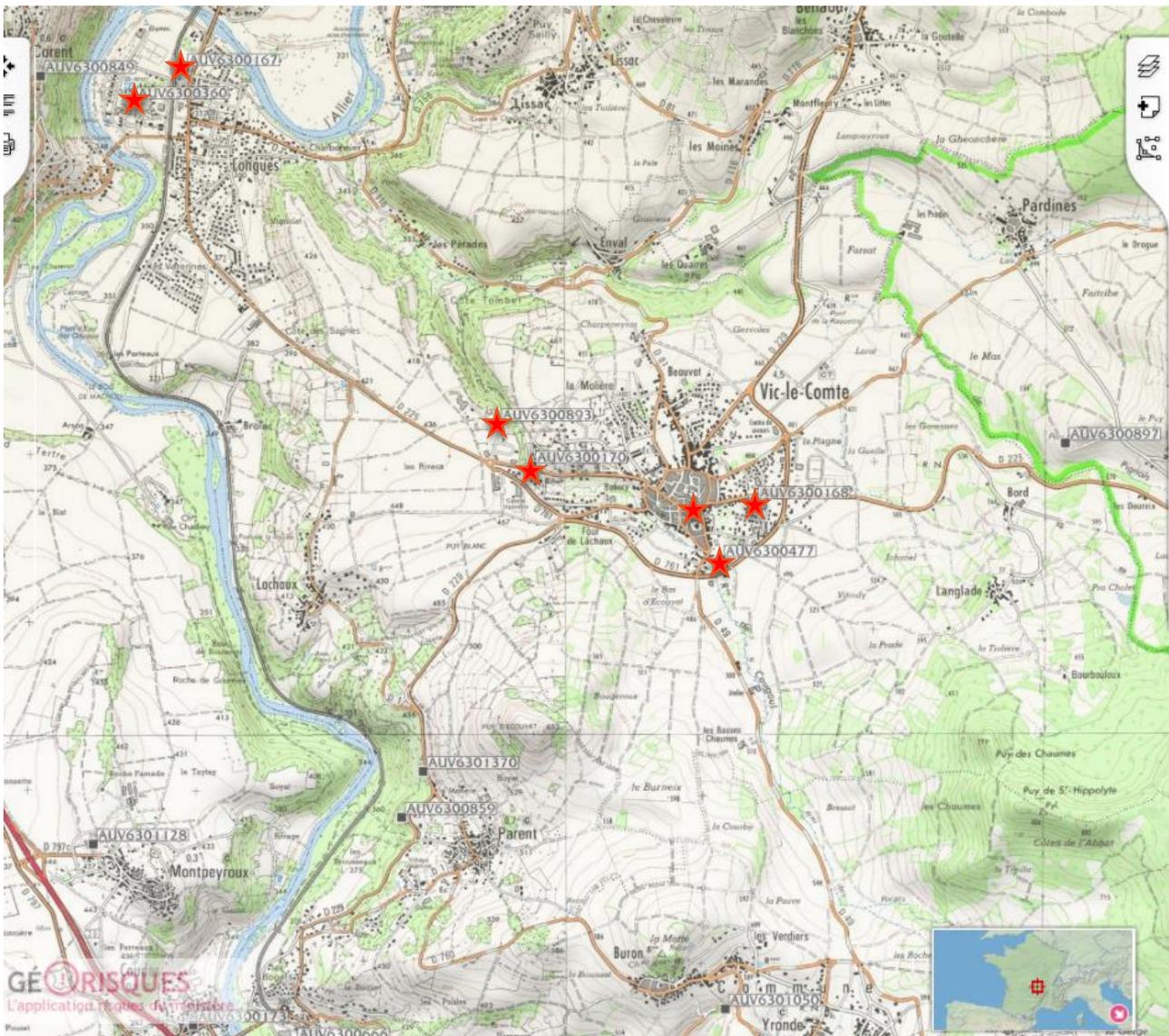
La commune de VIC le COMTE n'est pas exposée à des sites pollués ou potentiellement pollués.

La base de données BASIAS sur les anciens sites industriels et activités de service (Source : <http://basias.brgm.fr>)

Sites abandonnés ou non, susceptibles d'avoir laissé des installations ou des sols pollués (ce qui signifie que tous les sites répertoriés ne sont pas nécessairement pollués).

La commune de VIC le COMTE est concernée par la présence de 7 anciens sites industriels et activités de service.

Sur cette carte sont indiqués tous les sites industriels en cessation d'activités, pour lesquels l'Etat souhaite conserver la mémoire.



Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Adresse	Code activité	Etat d'occupation du site	Etat de connaissance
AUV6300167	LONDIS SA	STOC service	Longues	G47.30Z Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	En activité	Inventorié

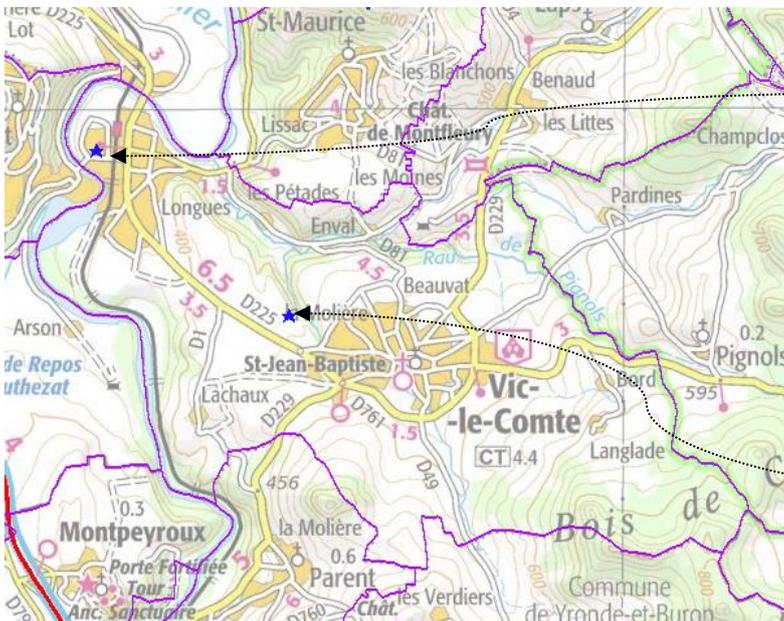
AUV6300168	Supermarché SUPER U	SUPER U service	Boulevard Barjoin	G47.30Z Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	En activité	Inventorié
AUV6300169	LADOUZE	TOTAL service	25, Boulevard du Jeu de Paume	G47.30Z Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	En activité	Inventorié
AUV6300170	BASTIDE GARAGE	Ancienne station essence-Garage RENAULT	640, Route de Clermont Ferrand - D225	G47.30Z Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Activité terminée	Inventorié
AUV6300360	BANQUE DE FRANCE	Papeterie de LONGUES	Longues	C17.1 Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton	En activité Produit(s) utilisé(s) ou généré(s) par l'activité du site : Chlore, Chlorures, Hypochlorite (Hypochlorite de sodium = eau de javel), Déchets Industriels Banals (DIB), Déchets Industriels Spéciaux (DIS), Effluents.	Inventorié
AUV6300477	FLOCAGE DE CENTRE	Imprimerie FLOCAGE DU CENTRE	ZA de Sauzet	C18.1 Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...)	En activité. Produit(s) utilisé(s) ou généré(s) par l'activité du site : Déchets Industriels Banals (DIB) ; Solvants organiques : éthers, organochlorés, térébenthine ; Pigments, Peintures, Encres et Colorants.	Inventorié
AUV6300893	COMMUNE DE VIC-LE-COMTE	Ancienne décharge communale	"Les Meules"	E38.11Z Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	Activité terminée	Inventorié

La Base de données sur les pollutions industrielles

Le registre des émissions polluantes réalisé avec l'appui technique de l'Office International de l'Eau, contribue ainsi à l'amélioration de la connaissance environnementale, à la prévention et à la réduction de la pollution et des risques pour l'environnement. (Source : <http://www.pollutionsindustrielles.ecologie.gouv.fr/>)

La commune de VIC le COMTE compte 2 établissements.

Etablissement	Localisation	Activité E-PRTR	Activité APE
EUROPAFI	Vic-le-Comte 63270	Installations industrielles destinées à la fabrication de pâte à papier à partir du bois ou d'autres matières fibreuses	Fabrication de papier et de carton
CHOUVY ALIMENTS SAS	Vic-le-Comte 63270	matières premières végétales d'une capacité de production de produits finis de 300 tonnes par jour (valeur moyenne sur une base trimestrielle)	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme



FICHE DESCRIPTIVE DE L'ETABLISSEMENT

SIRET : 33838378900025 CHOUVY ALIMENTS SAS Mise à jour : année 2015

Localisation

Adresse : ZA Les Meules BP 27 63270 Vic-le-Comte Coordonnées (Lambert II Etendu) X : 671015
 Département : PUY-DE-DOME Y : 2071756
 Région : AUVERGNE

Activités

Activités APE : 10.91Z - Fabrication d'aliments pour animaux de ferme
 Activités EPRT : 8.(b).(ii) - matières premières végétales d'une capacité de production de produits finis de 300 tonnes par jour (valeur moyenne sur une base trimestrielle)

Informations Complémentaires

Directive 2003/87/CE (quota CO2) Règlement 166/2006/CE (E-Prtr)
 Directive GIC 2001/80/CE Prélève + de 50000m3 d'eau potable ou 7000m3 dans le milieu

Milieu de rejet des émissions dans l'eau

Milieu naturel (émissions directes) :
 Station d'épuration (émissions indirectes) :

Emissions et polluants - Afficher toutes les années

Quantité de déchets produits ou traités

Déchet (T/an)	2013	2014	2015
Production de déchets dangereux	0,72	2,84	3

FICHE DESCRIPTIVE DE L'ETABLISSEMENT

SIRET : 57210489100955 EUROPAFI Mise à jour : année 2015

Localisation

Adresse : Longues 63270 Vic-le-Comte Coordonnées (Lambert II Etendu) X : 671015
 Département : PUY-DE-DOME Y : 2071756
 Région : AUVERGNE

Activités

Activités APE : 17.12Z - Fabrication de papier et de carton
 Activités EPRT : 6.(a) - Installations industrielles destinées à la fabrication de pâte à papier à partir du bois ou d'autres matières fibreuses

Informations Complémentaires

Directive 2003/87/CE (quota CO2) Règlement 166/2006/CE (E-Prtr)
 Directive GIC 2001/80/CE Prélève + de 50000m3 d'eau potable ou 7000m3 dans le milieu

Milieu de rejet des émissions dans l'eau

Milieu naturel (émissions directes) :
 Station d'épuration (émissions indirectes) :

Emissions et polluants - Afficher toutes les années

Emission dans l'Air

Polluant	Unité	2005	2006	2013	2014	2015
39 - Chlore	kg/an	0	0	0	0	0
83 - Hydrochlorofluorocarbures (HCFC)	kg/an	0	0	8	3	5
131 - CO2 Total (CO2 d'origine biomasse et non biomasse)	kg/an	1280000	0	0	0	0

Emission dans l'Eau (direct)

Polluant	Unité	2005	2006	2013	2014	2015
88 - Epichlorhydrine (1-chloro-2,3-époxypropane)	kg/an	0	120	0	0	0

Quantité de déchets produits ou traités

Déchet (T/an)	2011	2012	2013	2014	2015
Production de déchets dangereux	9,477	14,6	22,13	15,16	18,51
Traitement de déchets non dangereux	0	0	0	0	0

Prélèvements d'eau en m3/an

Milieu Prélèvé (m3/an)	2011	2012	2013	2014	2015
Eau Souterraine	0	0	0	0	0
Eau de Surface	418000	522000	534000	574000	645000
Réseau	0	0	0	0	0
Mer ou Océan	0	0	0	0	0

La commune fait partie de la Zone Sensible Nitrates. Un arrêté préfectoral relatif au programme d'action à mettre en œuvre en vue de la protection des eaux, contre la pollution par les Nitrates d'origine agricole, a été mis en place. Une carte précise des sols vulnérables a été réalisée. (Voir en Annexe, l'Arrêté Préfectoral).

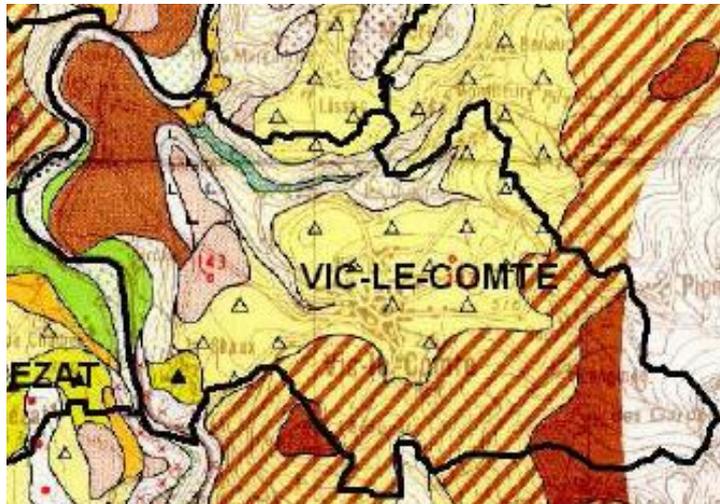
Carte des sols de la zone vulnérable

Les différents types de sols présents dans la zone vulnérable sont représentés sur la carte pédologique ci-après (INRA, étude pédologique du val d'Allier, 1966).

Sur cette carte, toute parcelle située dans un des types de sols suivants est considérée comme étant en sol argileux :

- sols calco-magnésimorphes (sauf 71, 85d, 85e, 111a)
- sols isohumiques
- sols hydromorphes
- association de sols calcimorphes

Pour toute parcelle ne figurant pas dans une de ces catégories, mais ayant cependant, un comportement argileux, l'exploitant devra justifier que le sol a une teneur en argile supérieure à 30 % (analyse de sol intégrée au cahier d'enregistrement).



SOLS CALCO-MAGNÉSIMORPHES

Rendzines

- 71 Rendzines de pente forte sur calcaires stampiens
- 72 Rendzines de pente forte sur marno-calcaires stampiens

Sols bruns calcaires

- 81 a. Sols bruns calcaires, argiles, sur marno-calcaires stampiens
- 81 b. Sols à déca calcaires, de pente faible
- 81 c. Sols de la dépression de SILLON
- 82 Sols bruns calcaires sur marnes stampiennes
- 83 Sols bruns calcaires des entabllements châtains et aquitains
- 84 Sols bruns calcaires sur grès calcaires et argiles rouges du Stampien inférieur
- 85 a. Sols bruns calcaires des terrasses, irrégulièrement caillouteux
- 85 b. Terrasses moyennes à cailloutis peu épais sur substratum marneux
- 85 c. Limbeaux de terrasses de bordure occidentale de Grande Limagne
- 85 d. Nappe alluviale de l'Arrière
- 85 e. Niveaux supérieurs d'alluvions récentes

Sols bruns calcaires hydromorphes

- 91 Sols bruns calcaires, à hydromorphie de profondeur, de dépression marno-calcaire

Sols bruns calciques alluviaux

- 111 a. Sols bruns calciques sur argile à graviers ou marnes renardées
- 111 b. Cônes d'épandage du ruisseau de CLERMONT-FERRAND
- 112 Sols bruns calciques des terrasses à forte charge grossière volcanique

Sols lessivés

- 131 Sols bruns lessivés sur alluvions sableuses de la terrasse de VARENNES-sur-UISSON et des basses terrasses de la Loire
- 132 Sols lessivés à concrétionnement de nappe sur alluvions graveleuses des terrasses Dore-Allier
- 133 a. Sols lessivés à pseudogley d'anciennes surfaces d'érosion sur argiles du Stampien détritique
- 133 b. De la région entre Dore et Allier
- 134 Sols lessivés à pseudogley sur alluvions argilo-caillouteuses des hautes terrasses et des formations pliocènes
- 135 Sols lessivés à tendance podzoléique sur cailloutis et argile des formations pliocènes

SOLS HYDROMORPHES

Sols hydromorphes moyennement organiques

- 201 Sols humiques à gley, à Anmoor calcique des alluvions du ruisseau d'Ambièns

Sols hydromorphes peu humifères

- 211 a. Sols à gley, à tendance verticillaire sur alluvions argileuses
- 211 b. Sols très argileux à Anmoor enfoncé de la dépression de RAVEL
- 212 Sols argileux à gley, à tendance verticillaire, calcimorphes, sur substratum marneux (piedmont des reliefs sur les basses terrasses)

UNITÉS CARTOGRAPHIQUES COMPLEXES

Associations de sols peu évolués d'érosion

- A1 Rankers d'érosion et lithosols
- A2 1. sur granites et gneiss
- A2 2. sur schistes et mica-schistes
- A3 Sols colluviaux et lithosols sur grès et arkoses du Stampien inférieur
- A4 Sols colluviaux et régozols
- A4 4. sur marnes et calcaires en plaquettes oligocènes
- A5 5. sur grès calcaires et argiles rouges du Stampien détritique
- A6 6. sur argiles rouges et sur grès permotriassiques
- A7 7. sur grès, schistes et conglomérats houillers (BRASSAC-LUGYAC)
- A8 8. sur pentes des coulées cinéritiques
- A9 9. sur affleurements pépéritiques

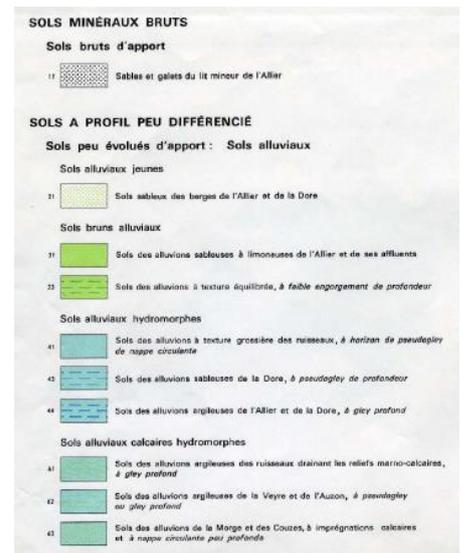
Associations de sols calcimorphes

- B1 Sols des affleurements marneux colluvionnés par le cailloutis des terrasses
- B2 Sols bruns calcaires et sols bruns calciques, sur marnes et colluvions basaltiques
- B3 Sols bruns calcaires sur marnes colluvionnés par des éléments pépéritiques
- B4 Sols bruns calcaires sur marnes et sols bruns calciques d'anciennes surfaces d'érosion

Associations et complexes de sols

- C1 Rankers et sols bruns acides
- C1 1. sur arkoses granitiques et gneissiques
- C2 2. sur schistes et mica-schistes
- C3 Lithosols et sols bruns sur basaltes
- C4 Sols bruns et sols bruns hydromorphes sur grès et schistes houillers
- C5 Sols bruns et sols lessivés sur formations stampiennes détritiques et sur terrasses de la région de COMBRONNE
- C6 Complexe de sols bruns calcaires sur marnes, de sols bruns et de sols lessivés sur argile à graviers pliocène
- C7 Complexe de sols bruns acides, de sols lessivés et de sols lessivés hydromorphes des formations détritiques de la vallée de la Loire
- C8 Complexe de sols sur sables et marnes burdigaliennes colluvionnés par les éboulis basaltiques du plateau de CORMOYNE, des côtes de CLERMONT et de CHATELGAUY

119 Profil pédologique



7/ Les déchets

Le SICTOM Issoire-Brioude est un Syndicat Intercommunal de Collecte et de traitement des Ordures Ménagères (O.M). Il est constitué de 150 COMMUNES peuplées de 90 000 habitants et emploie 129 salariés.

Les compétences de cette structure sont bien évidemment la collecte, le transfert et le traitement des O.M. de toutes les communes de cette zone d'intervention.

L'ensemble de ces communes est desservi en porte à porte pour les O.M. comme pour la collecte sélective.

En application du Plan Départemental d'Élimination des Déchets révisé en 2002, une délégation des compétences est en cours ; le SICTOM Issoire Brioude déléguant ses compétences en matière de traitement des déchets au VALTOM.

Le Syndicat Départemental des Valorisation et de Traitements des Ordures Ménagères du Puy de Dôme assurera désormais les compétences suivantes : la conception, la réalisation, l'exploitation d'installations en vue du transfert, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés ainsi que du stockage des déchets ultimes.

La fréquence des collectes

- deux fois par semaine dans le bourg, à Longues et à « Lachaux »,
- une fois par semaine dans les hameaux de « Bord » et « Lepetades ».

Le ramassage des verres se fait par apport volontaire dans des containers mis à disposition des habitants.

L'élimination des ordures ménagères

Les encombrants, les détritiques de jardins, les gravats inertes sont déposés, avant d'être repris et compactés dans des alvéoles, à la déchetterie de Vic le Comte dans la zone d'activités des Meules où des containers sont mis à disposition.

La commune se charge de l'enlèvement des encombrants sur simple demande auprès du personnel chargé de l'enlèvement des ordures ménagères.

La collecte du verre: Des colonnes à verres de 3 à 4 m³ sont mis en place dans les communes (1 colonne pour 300 à 500 habitants).

- Bourg : place du cimetière,
- Longues : parking SNCF,
- Ilot de la Chaussade

La gestion des déchets encombrants: Un réseau de 6 déchetteries est en service sur le SICTOM ISSOIRE BRIOUDE dont Vic le Comte. Les habitants peuvent y amener les déchets verts, le bois, le tout-venant, la ferraille, les gravats, les cartons, les déchets ménagers spéciaux (Médicaments, peintures, piles, ...), l'huile usagée. L'accès est payant pour les entreprises.

Des containers pour tissus sont placés à Vic et Longues.

La déchetterie de Vic-le-Comte se situe dans la ZA des Meules, à la sortie de Vic-le-Comte en direction de Longues.

8/ ENERGIES

Rappel des politiques en faveur de la promotion des énergies propres et renouvelables

- Circulaire du 10 septembre 2003 émanant des ministères de l'Ecologie et du Développement Durable ; de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer ; de l'industrie. Ce choix en faveur des énergies renouvelables est affirmé par l'Union européenne dans la Directive 2001/77/CE du 27 septembre 2001.
- Cette directive est traduite par l'Arrêté du 7 juillet 2006 relatif à la programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité (PII).
- L'article 19 de la loi n°2009-967 du 3 août 2009, de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement précise qu'afin de « diversifier les sources d'énergie, de réduire le recours aux énergies fossiles émettrices de gaz à effet de serre et de porter à au moins 23% en 2020, la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale, soit un doublement par rapport à 2005, l'état favorisera le développement de l'ensemble des filières d'énergies renouvelables dans des conditions économiquement et écologiquement soutenables. Atteindre cet objectif suppose d'augmenter de 20 millions de tonnes équivalent pétrole la production annuelle d'énergies renouvelables d'ici à 2020, en portant celle-ci à 37 millions de tonnes équivalent pétrole. »
- Le Grenelle fixe l'objectif d'un parc photovoltaïque installée de 5400 MW en 2020 (contre 60 MW installés en avril 2009) et d'un parc solaire thermique de 4.3 millions d'équipements domestiques.
- La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour la loi Grenelle 2, conforte les engagements de l'état en faveur des énergies renouvelables.
- Le Plan Climat 2005-2012
- L'Agenda 21 de la Région Auvergne
- Données clefs du Profil Environnemental Auvergne : En France, le réchauffement climatique moyen pourrait être de l'ordre de 2°C à la fin du siècle. Dans cette perspective, les politiques nationales s'engagent à diviser par 4 les émissions de GES d'ici 2050, afin de ramener les émissions à un niveau inférieur à 140 M de tonnes équivalent CO₂, soit environ 460 kg de carbone par personne et par an. Suite au Grenelle de l'environnement, la France se fixe d'ici 2020, une réduction de 20% des émissions de GES, de la consommation d'énergie et une augmentation de 20% des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie.

8.1 - ETAT DES LIEUX

L'essentiel des émissions de gaz à effet de serre sont dues au transport et au cadre bâti (consommation d'énergie),

En Auvergne, 44 % des consommations énergétiques et 34 % des émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique sont imputables aux secteurs résidentiel et tertiaire.

La consommation d'énergie continue à augmenter dans le secteur du bâtiment.

L'Adhume a réalisé en 2017, une Carte d'Identité Énergétique à l'échelle de Mond'arverne Communauté.



Chiffres clés

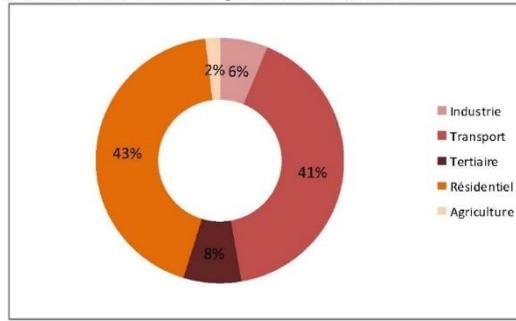
	Mond'arverne Communauté	Puy-de- Dôme
Part de l'énergie produite à partir de sources renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie (calculée selon la directive 2009/28/CE)	16,0 %	11,7 %
Taux de dépendance énergétique	95,7 %	92,6 %
Consommation finale (CF) d'énergie / part de la CF dans le 63	1 063 GWh / 5 %	21 147 GWh
Répartition de la CF en %	Industrie	6 %
	Transport	41 %
	Tertiaire	8 %
	Résidentiel	43 %
Agriculture	2 %	2 %
Production primaire / part de la production primaire dans le 63	47 GWh / 3 %	1 542 GWh
Nombre de communes raccordées au réseau de gaz naturel / nombre total de communes du territoire	22 / 28	148 / 470
Noms des communes raccordées au réseau de gaz naturel	AUTHEZAT, AYDAT, CHANONAT, CORENT, COURNOLS, LAPS, LA-ROCHE-BLANCHE, LA-ROCHE-NOIRE, LA-SAUVETAT, LE-CREST, LES-MARTRES-DE-VEYRE, MIREFLEURS, ORCET, PIGNOLS, SAINT-AMANT-TALLENDE, SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER, SAINT-MAURICE, SAINT-SANDOUX, SAINT-SATURNIN, TALLENDE, VEYRE-MONTON, VIC-LE-COMTE	/

Consommation énergétique



Prédominance du secteur résidentiel

Répartition de la consommation finale par secteur d'activité en 2010

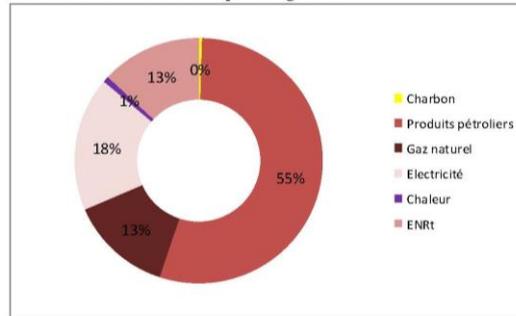


→ **Consommation énergétique finale totale** = 1 063 GWh /an, ce qui correspond à 1 921 044 aller / retour Clermont-Ferrand / Paris en voiture.



Part majoritaire des produits pétroliers

Répartition de la consommation finale par énergie en 2010



→ **Les combustibles fossiles** (charbon, produits pétroliers, gaz naturel) représentent 68,5 % de l'énergie finale consommée.

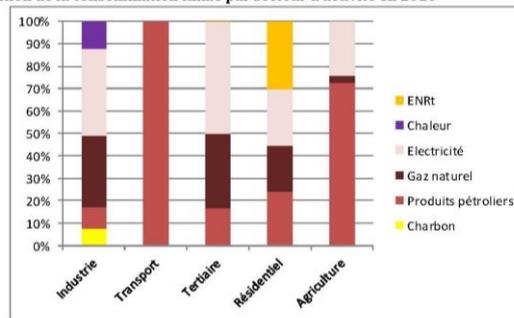
→ **La part de l'énergie produite** à partir de sources renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie est de 16,0 % (calculée selon la directive 2009/28/CE). L'énergie produite à partir de sources renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie est l'énergie renouvelable consommée par le territoire. Cette énergie renouvelable peut être primaire (hydraulique, photovoltaïque, éolien, biogaz, bois-énergie, solaire thermique, géothermique, aérothermique, biomasse liquide, déchets biodégradables) ou secondaire (chaleur et électricité renouvelables issues d'un réseau de chaleur bois par exemple). Vis-à-vis de cet indicateur, un territoire peut être vertueux même s'il ne produit pas d'énergie renouvelable sur son territoire et qu'il l'importe (bois-énergie par exemple).

Pour rappel, le SRCAE de l'Auvergne a fixé comme objectif d'atteindre 30 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici 2020. Pour atteindre cet objectif, d'importants efforts devront être faits à la fois sur la baisse de la consommation et sur le développement des énergies renouvelables.



Des énergies spécifiques selon les secteurs

Répartition de la consommation finale par secteur d'activité en 2010



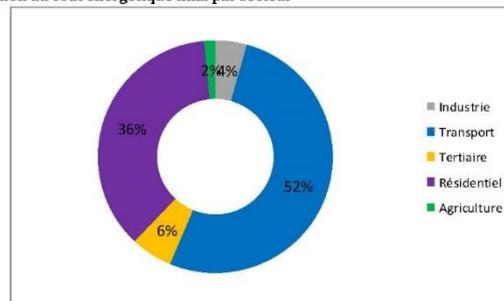
- Le **secteur résidentiel** consomme à parts quasi-équivalentes des produits pétroliers (fioul domestique), du gaz naturel, de l'électricité et des énergies renouvelables thermiques.
- **100 % de l'énergie renouvelable thermique** est imputable au secteur résidentiel (utilisation de bois-bûche pour le chauffage notamment).
- Le **secteur des transports** (routier, aérien et ferroviaire) tout comme le secteur agricole, est fortement dépendant des produits pétroliers (à hauteur de 100 % et 73 % respectivement). Les produits pétroliers n'ont pour ainsi dire pas d'énergie concurrente dans les transports, ce qui contribue à fragiliser ce secteur.
- Le **secteur industriel** consomme essentiellement de l'électricité et du gaz naturel.



Facture énergétique

Le transport : un secteur qui pèse lourd dans la facture territoriale

Répartition du coût énergétique final par secteur

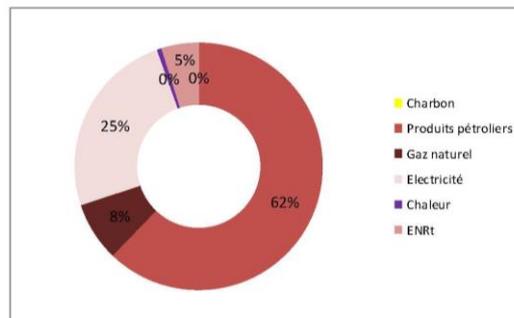


- **Coût énergétique final total estimé** : 101 millions d'euros TTC / an.
- Le **secteur des transports** prend une part plus importante dans les dépenses que dans les consommations énergétiques au regard du prix élevé du kWh des produits pétroliers.



Produits pétroliers et électricité : des énergies particulièrement coûteuses

Répartition du coût énergétique final par énergie



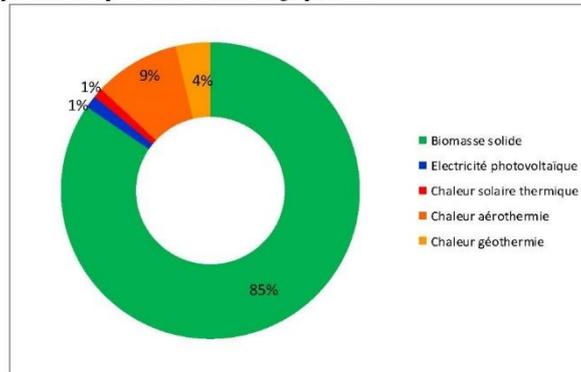
- La **part des produits pétroliers** et celle de **l'électricité** sont plus importantes dans la facture que dans la consommation énergétique car ce sont les énergies les plus coûteuses.



Production locale et gisement disponible d'énergie

Le bois-énergie, principale énergie produite sur le territoire

Répartition de la production locale d'énergie primaire

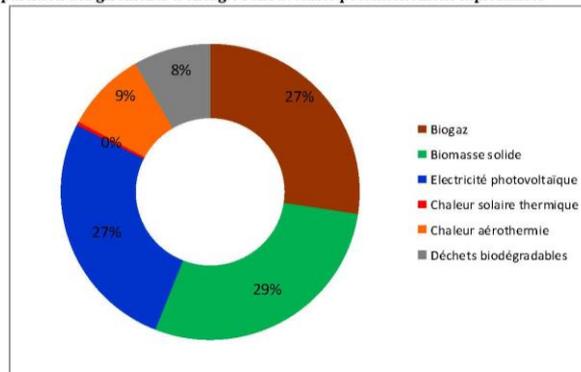


- Production locale d'énergie primaire = 47 GWh /an.
- En 2010, l'énergie primaire produite sur le territoire est totalement renouvelable.



Le bois-énergie et le biogaz, principales sources d'énergies renouvelables potentiellement exploitables

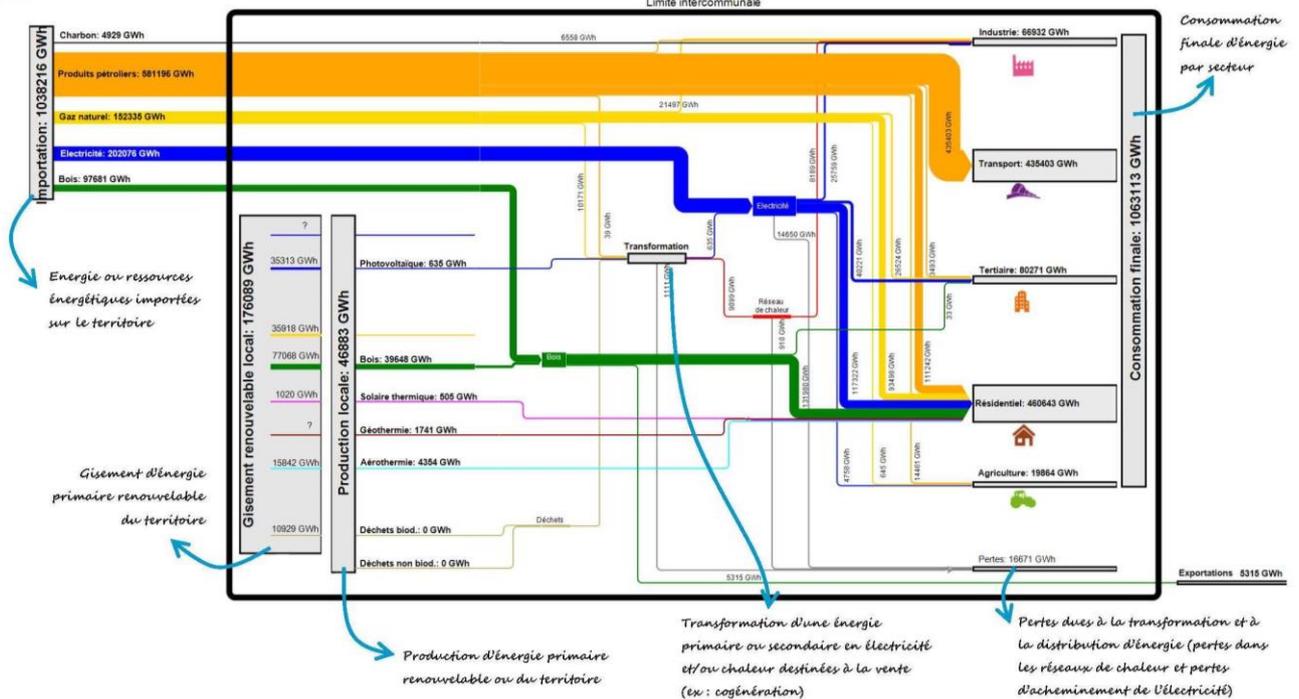
Répartition des gisements d'énergie renouvelable potentiellement exploitables



- Le gisement d'énergie renouvelable potentiellement exploitable sur le territoire représente 131 GWh / an. Si l'intégralité du gisement était mobilisée, la part d'énergie renouvelable par rapport à la consommation finale brute d'énergie atteindrait 26,8 % (contre 16,0 % actuellement).
- Deux importants gisements renouvelables seraient potentiellement exploitables : le bois-énergie et le biogaz. En ce qui concerne le bois-énergie, d'importantes ressources semblent être potentiellement exploitables puisque le taux de boisement du territoire est de 28 % (contre 34 % pour le Puy-de-Dôme). Quant au biogaz, il pourrait être obtenu à partir de matières organiques telles que les effluents d'élevage et les résidus de cultures à travers un procédé de méthanisation. Ce gisement pourrait couvrir 25,26499351 de la consommation finale en gaz naturel.



Flux énergétiques du territoire : diagramme de Sankey



Glossaire

1 GWh = 1 000 MWh = 1 000 000 kWh = quantité d'énergie équivalant à une puissance d'un gigawatt déployée pendant une heure.

Consommation d'énergie finale : consommation d'énergie par les utilisateurs finals des différents secteurs de l'économie (résidentiel, tertiaire, industrie, transport et agriculture). Elle ne comprend ni les quantités consommées pour produire ou transformer l'énergie, ni les pertes de distribution.

Produits énergétiques primaires : produits extraits ou tirés directement des ressources naturelles, comme c'est le cas du bois, du gaz naturel, du pétrole brut, etc.

Chaleur : la chaleur est produite sous forme d'énergies primaire et secondaire. La chaleur primaire s'obtient à partir de sources naturelles, telles que les énergies géothermique et solaire. La chaleur secondaire s'obtient en brûlant par exemple des combustibles tels que le charbon, le gaz naturel, le pétrole, la biomasse et les déchets.

Énergies renouvelables primaires thermiques (EnRt) : comprenant le bois-énergie, les résidus agricoles et agroalimentaires, le solaire thermique, la géothermie, les pompes à chaleur, les déchets urbains renouvelables, le biogaz et les biocarburants.

Consommation finale brute d'énergie : consommation d'énergie par les utilisateurs finals (résidentiel, tertiaire, industrie, transport et agriculture) et par la branche énergie, ainsi que les pertes de distribution.

Les résultats présentés dans cette brochure sont ceux de l'année 2010 car certains fournisseurs ne disposent pas de données plus récentes. Par ailleurs, étant donné que certaines informations sont commercialement sensibles à la maille communale, les données et indicateurs sont établis à la maille intercommunale.



Sources

Deux types de sources ont permis la réalisation des graphiques et cartes présentés dans ce document.

Données publiques provenant des organismes suivants : ADEME, Aduhme, AFPAC (Association Française pour les Pompes à Chaleur), Agreste, AIE (Agence internationale de l'énergie), Conseil Général du Puy-de-Dôme, Eurostat, IGN bdtopo (Institut National de l'Information Géographique et Forestière), MEDDE (Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie), Météo-France, Ministère de la Défense, Observ'ER, Préfecture du Puy-de-Dôme, Propellet, SOeS (Service de l'Observation et des Statistiques), Valtom63, ViaSéva.

Données provenant de sollicitations formalisées voire de conventions : ATMO Auvergne, CRAIG (Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique), DDT63 (Direction départementale des territoires du Puy-de-Dôme), DREAL Auvergne (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), ERDF (Electricité Réseau Distribution France), GrDF (Gaz Réseau Distribution France), GRTgaz, INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques), RTE (Réseau de Transport d'Electricité), SMTIC (Syndicat Mixte des Transports en Commun).

L'énergie dans la CC Mond'arverne Communauté : panorama en chiffres – Aduhme - 20 février 2017

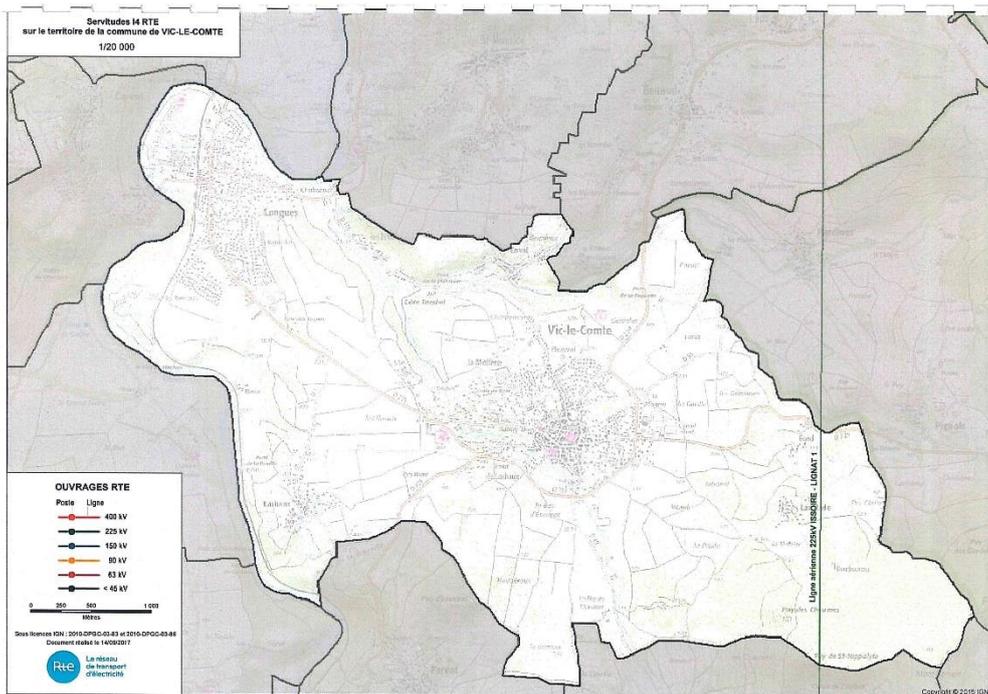


Aduhme
Maison de l'Habitat
129, avenue de la République
63100 Clermont-Ferrand

Tél : 04 73 42 30 90
Courriel : contact@aduhme.org
www.aduhme.org

La commune de VIC le COMTE est traversée par des réseaux de transport électrique :

- Ligne aérienne 225 kv Issoire - Lignat 1



8.2 - PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Les indicateurs Insee sur le confort des résidences principales montrent que des efforts sont réalisés pour la mise en place de chauffage central individuel (permettant une gestion plus économe (surtout financièrement) qu'un chauffage collectif) mais il est à noter que le « tout électrique » est en augmentation.

LOG T8M - Confort des résidences principales

	2014	%	2009	%
Ensemble	2 054	100,0	1 912	100,0
<i>Salle de bain avec baignoire ou douche</i>	2 018	98,2	1 868	97,7
<i>Chauffage central collectif</i>	118	5,7	124	6,5
<i>Chauffage central individuel</i>	1 087	52,9	1 038	54,3
<i>Chauffage individuel "tout électrique"</i>	551	26,8	497	26,0

Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations principales.

Sur la commune de Vic le Comte, plusieurs types d'opération d'initiative privée, en faveur des économies d'énergies, se mettent en place.



Longues. Même sur les constructions récentes (pavillon postérieur à 1950), des rénovations thermiques sont entreprises.

ENERGIE SOLAIRE

Le potentiel de développement en énergie solaire est important compte tenu des conditions géographiques et climatiques. Selon le rapport d'information du Sénat n° 436, 'Energies renouvelables et développement local', Belot-Juilhard, Août 2006, la région est ensoleillée pendant la saison froide, et l'ensoleillement moyen annuel est de 1907 h/an à Clermont Ferrand pour une moyenne nationale de 1973h/an.

GEOOTHERMIE

Le développement de la géothermie suppose de connaître parfaitement le potentiel du sous-sol. C'est pourquoi une étude pilote vient de s'achever sous la conduite du BRGM et de l'ADEME sur la région de la Limagne d'Allier, dans le nord du Massif Central. L'objectif de COPGEN (CCompilation du Potentiel Géothermique National) était de " revisiter " des études anciennes et de les éclairer à la lumière de nouvelles techniques ou de recherches récentes pour aboutir à une nouvelle méthodologie d'inventaire.

La commune de Vic le Comte se situe à l'interaction de plusieurs cadres géologiques, donnant différentes possibilités de géothermie :

- Les massifs cristallins donnent des aquifères superficiels discontinus.
- Les bassins sédimentaires profonds comme la Limagne donnent des aquifères continus.
-

ENERGIE EOLIENNE

Carte régionale de l'estimation de la vitesse moyenne annuelle du vent à 100 m de hauteur :

Cette carte de la région Auvergne illustre, selon le lieu, une estimation de la vitesse du vent moyen annuel à une hauteur de 100 m au-dessus du sol.

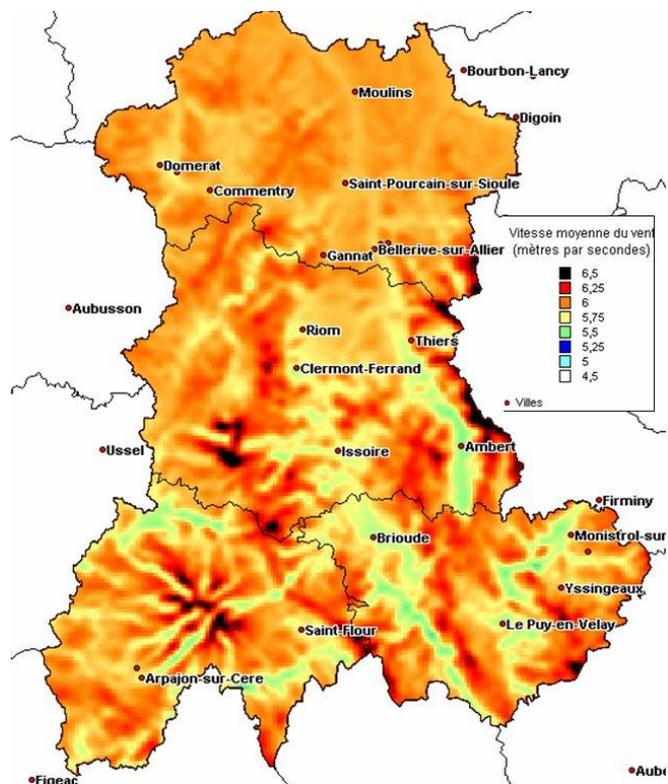
Les zones où le vent est le plus élevé sont les reliefs, notamment :

la chaîne des Puys,
le Plomb du Cantal,
les Monts du Livradois et du Mézenc.

En conclusion, les vents sur le territoire communal sont axés Nord/Sud, mais la production d'énergie éolienne de masse n'est pas adaptée au territoire de VIC le COMTE.

(Source :

<http://www.auvergne.ademe.fr/domaines-d'intervention/energies-et-matieres-renouvelables/eolien>
http://www.auvergne.ademe.fr/Eolien/gisement_eolienenvironnement_Auvergne.pdf)



LA BIOMASSE

La biomasse désigne l'ensemble des matières organiques d'origine végétale animale ou fongique pouvant devenir source d'énergie par combustion ou après méthanisation. Elle est utilisée par l'homme depuis qu'il maîtrise le feu. C'est la première énergie renouvelable utilisée dans le monde (l'essentiel étant constitué par la combustion du bois). *La méthanisation* : La méthanisation désigne le processus de dégradation par des micro-organismes de la matière organique en conditions contrôlées et en l'absence d'oxygène. Cette dégradation aboutit à la production d'une part d'un digestat, un produit humide riche en matière organique, et d'autre part de biogaz, mélange gazeux composé principalement de méthane et de gaz carbonique. La matière première utilisée est diverse : déjections animales, déchets agricoles, tontes de gazons, boues et graisses de stations d'épuration.

Le biogaz est une énergie renouvelable qui peut être utilisée sous différentes formes : combustion pour la production d'électricité et de chaleur (cogénération), production d'un carburant, injection dans le réseau de gaz urbain après épuration.

Le digestat peut être retraité ou valorisé sous forme de compost.

La méthanisation présente de nombreux avantages :

- une double valorisation de la matière organique et de l'énergie,
- une diminution de la quantité de déchets organiques à traiter par d'autres filières,
- une diminution des émissions de gaz à effets de serre.

Les installations possibles sont multiples, selon les dimensions du projet : une unité de biométhanisation individuelle, à usage privé, n'aura pas les dimensions d'un centre dédié à l'absorption des déchets intercommunaux. De manière générale, toutefois, ces unités demeurent imposantes et peuvent poser d'importants problèmes d'intégration visuelle. Elles sont de fait difficilement envisageables en milieu urbain.

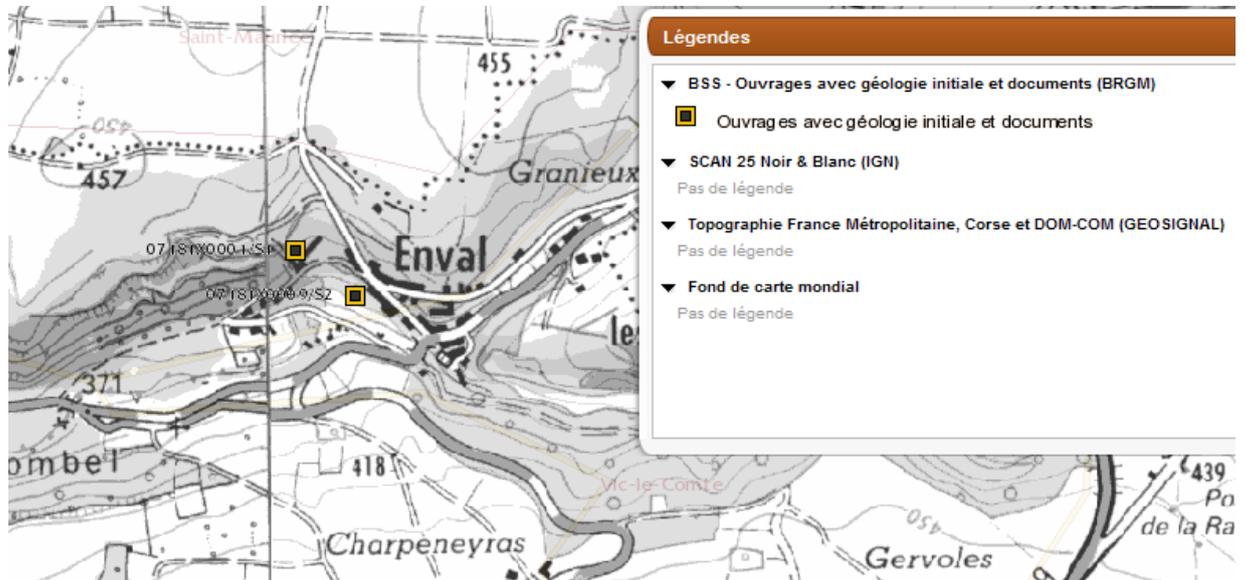
De petites unités peuvent être envisagées à proximité d'exploitations agricoles, sous condition d'une bonne intégration paysagère.

LES RESSOURCES EN ENERGIES

Le BRGM a recensé des points de prélèvements d'analyses des ressources géologiques :

(Source : InfoTerre.Brgm.fr)

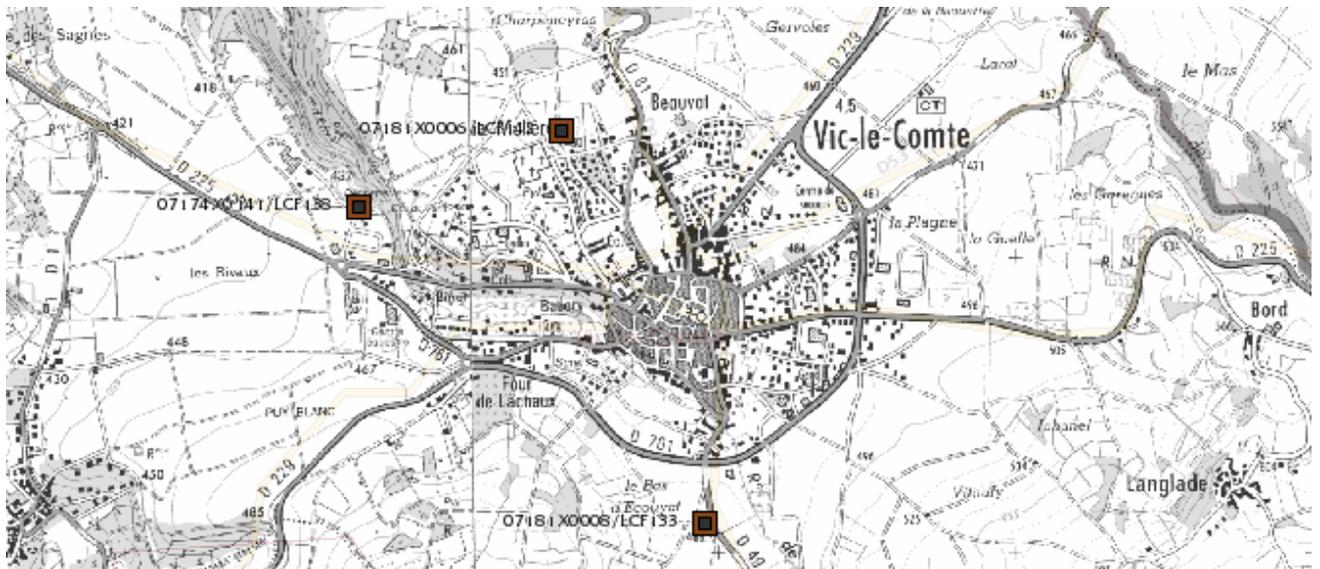
- Recherches d'hydrocarbures autour d'ENVAL :



Identifiant du point 07181X0009/S2 Description technique Nature SONDAGE Profondeur atteinte 10.4 m Date fin de travaux January 1, 1934 Objet de la recherche HYDROCARBURE. RéférencesG. CHAMPAGNAC - 1953 - LE PETROLE EN LIMAGNE	Identifiant du point 07181X0001/S1 Description technique Nature SONDAGE Profondeur atteinte 31.5 m Date fin de travaux January 1, 1934 Etat de l'ouvrage ABANDONNE. Objet de la recherche HYDROCARBURE. RéférencesG. CHAMPAGNAC - 1953 - LE PETROLE EN LIMAGNE																																																																																				
Ces points de prélèvement ont pu faciliter la connaissance du sous sol :																																																																																					
Nombre de niveaux: 6 <table border="1"> <thead> <tr> <th>Profondeur</th> <th>Lithologie</th> <th>Stratigraphie</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>De 0 à 4 m</td> <td>ARKOSE FERRUGINEUSE</td> <td>STAMPIEN</td> </tr> <tr> <td>De 4 à 4.4 m</td> <td>ARKOSE</td> <td>STAMPIEN</td> </tr> <tr> <td>De 4.4 à 4.6 m</td> <td>ARGILE BITUMINEUSE</td> <td>STAMPIEN</td> </tr> <tr> <td>De 4.6 à 4.95 m</td> <td>ARKOSE FERRUGINEUSE</td> <td>STAMPIEN</td> </tr> <tr> <td>De 4.95 à 9 m</td> <td>ARKOSE</td> <td>STAMPIEN</td> </tr> <tr> <td>De 9 à 10.4 m</td> <td>ARGILE BITUMINEUSE</td> <td>STAMPIEN</td> </tr> </tbody> </table>	Profondeur	Lithologie	Stratigraphie	De 0 à 4 m	ARKOSE FERRUGINEUSE	STAMPIEN	De 4 à 4.4 m	ARKOSE	STAMPIEN	De 4.4 à 4.6 m	ARGILE BITUMINEUSE	STAMPIEN	De 4.6 à 4.95 m	ARKOSE FERRUGINEUSE	STAMPIEN	De 4.95 à 9 m	ARKOSE	STAMPIEN	De 9 à 10.4 m	ARGILE BITUMINEUSE	STAMPIEN	Nombre de niveaux: 37 <table border="1"> <thead> <tr> <th>Profondeur</th> <th>Lithologie</th> <th>Stratigraphie</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>De 0 à 0.3 m</td> <td>ARKOSE</td> <td>STAMPIEN</td> </tr> <tr> <td>De 0.3 à 0.55 m</td> <td>MARNE</td> <td>STAMPIEN</td> </tr> <tr> <td>De 0.55 à 0.75 m</td> <td>ARGILE JAUNE FONCE</td> <td>STAMPIEN</td> </tr> <tr> <td>De 0.75 à 5.2 m</td> <td>MARNE</td> <td>STAMPIEN</td> </tr> <tr> <td>De 5.2 à 5.85 m</td> <td>ARGILE NOIRE BITUMINEUSE</td> <td>STAMPIEN</td> </tr> <tr> <td>De 5.85 à 5.95 m</td> <td>ARKOSE NOIRE BITUMINEUSE</td> <td>STAMPIEN</td> </tr> <tr> <td>De 5.95 à 7 m</td> <td>ARGILE NOIRE BITUMINEUSE</td> <td>STAMPIEN</td> </tr> <tr> <td>De 7 à 7.1 m</td> <td>ARKOSE GRAINS FINS</td> <td>STAMPIEN</td> </tr> <tr> <td>De 7.1 à 8.95 m</td> <td>ARKOSE</td> <td>STAMPIEN</td> </tr> <tr> <td>De 8.95 à 9.4 m</td> <td>ARKOSE FERRUGINEUSE</td> <td>STAMPIEN</td> </tr> <tr> <td>De 9.4 à 9.5 m</td> <td>ARGILE JAUNE</td> <td>STAMPIEN</td> </tr> <tr> <td>De 9.5 à 9.9 m</td> <td>ARGILE NOIRE BITUMINEUSE</td> <td>STAMPIEN</td> </tr> <tr> <td>De 9.9 à 10.4 m</td> <td>ARKOSE NOIRE BITUMINEUSE</td> <td>STAMPIEN</td> </tr> <tr> <td>De 10.4 à 11.95 m</td> <td>ARGILE NOIRE BITUMINEUSE</td> <td>STAMPIEN</td> </tr> <tr> <td>De 11.95 à 12.3 m</td> <td>ARKOSE NOIRE BITUMINEUSE</td> <td>STAMPIEN</td> </tr> <tr> <td>De 12.3 à 13.5 m</td> <td>ARGILE NOIRE BITUMINEUSE</td> <td>STAMPIEN</td> </tr> <tr> <td>De 13.5 à 13.6 m</td> <td>ARKOSE BITUMINEUSE</td> <td>STAMPIEN</td> </tr> <tr> <td>De 13.6 à 14.05 m</td> <td>ARGILE BITUMINEUSE AVEC LIGNITE</td> <td>STAMPIEN</td> </tr> <tr> <td>De 14.05 à 14.15 m</td> <td>ARGILE BITUMINEUSE</td> <td>STAMPIEN</td> </tr> <tr> <td>De 14.15 à 14.95 m</td> <td>ARGILE BITUMINEUSE SCHISTEUSE</td> <td>STAMPIEN</td> </tr> </tbody> </table>	Profondeur	Lithologie	Stratigraphie	De 0 à 0.3 m	ARKOSE	STAMPIEN	De 0.3 à 0.55 m	MARNE	STAMPIEN	De 0.55 à 0.75 m	ARGILE JAUNE FONCE	STAMPIEN	De 0.75 à 5.2 m	MARNE	STAMPIEN	De 5.2 à 5.85 m	ARGILE NOIRE BITUMINEUSE	STAMPIEN	De 5.85 à 5.95 m	ARKOSE NOIRE BITUMINEUSE	STAMPIEN	De 5.95 à 7 m	ARGILE NOIRE BITUMINEUSE	STAMPIEN	De 7 à 7.1 m	ARKOSE GRAINS FINS	STAMPIEN	De 7.1 à 8.95 m	ARKOSE	STAMPIEN	De 8.95 à 9.4 m	ARKOSE FERRUGINEUSE	STAMPIEN	De 9.4 à 9.5 m	ARGILE JAUNE	STAMPIEN	De 9.5 à 9.9 m	ARGILE NOIRE BITUMINEUSE	STAMPIEN	De 9.9 à 10.4 m	ARKOSE NOIRE BITUMINEUSE	STAMPIEN	De 10.4 à 11.95 m	ARGILE NOIRE BITUMINEUSE	STAMPIEN	De 11.95 à 12.3 m	ARKOSE NOIRE BITUMINEUSE	STAMPIEN	De 12.3 à 13.5 m	ARGILE NOIRE BITUMINEUSE	STAMPIEN	De 13.5 à 13.6 m	ARKOSE BITUMINEUSE	STAMPIEN	De 13.6 à 14.05 m	ARGILE BITUMINEUSE AVEC LIGNITE	STAMPIEN	De 14.05 à 14.15 m	ARGILE BITUMINEUSE	STAMPIEN	De 14.15 à 14.95 m	ARGILE BITUMINEUSE SCHISTEUSE	STAMPIEN
Profondeur	Lithologie	Stratigraphie																																																																																			
De 0 à 4 m	ARKOSE FERRUGINEUSE	STAMPIEN																																																																																			
De 4 à 4.4 m	ARKOSE	STAMPIEN																																																																																			
De 4.4 à 4.6 m	ARGILE BITUMINEUSE	STAMPIEN																																																																																			
De 4.6 à 4.95 m	ARKOSE FERRUGINEUSE	STAMPIEN																																																																																			
De 4.95 à 9 m	ARKOSE	STAMPIEN																																																																																			
De 9 à 10.4 m	ARGILE BITUMINEUSE	STAMPIEN																																																																																			
Profondeur	Lithologie	Stratigraphie																																																																																			
De 0 à 0.3 m	ARKOSE	STAMPIEN																																																																																			
De 0.3 à 0.55 m	MARNE	STAMPIEN																																																																																			
De 0.55 à 0.75 m	ARGILE JAUNE FONCE	STAMPIEN																																																																																			
De 0.75 à 5.2 m	MARNE	STAMPIEN																																																																																			
De 5.2 à 5.85 m	ARGILE NOIRE BITUMINEUSE	STAMPIEN																																																																																			
De 5.85 à 5.95 m	ARKOSE NOIRE BITUMINEUSE	STAMPIEN																																																																																			
De 5.95 à 7 m	ARGILE NOIRE BITUMINEUSE	STAMPIEN																																																																																			
De 7 à 7.1 m	ARKOSE GRAINS FINS	STAMPIEN																																																																																			
De 7.1 à 8.95 m	ARKOSE	STAMPIEN																																																																																			
De 8.95 à 9.4 m	ARKOSE FERRUGINEUSE	STAMPIEN																																																																																			
De 9.4 à 9.5 m	ARGILE JAUNE	STAMPIEN																																																																																			
De 9.5 à 9.9 m	ARGILE NOIRE BITUMINEUSE	STAMPIEN																																																																																			
De 9.9 à 10.4 m	ARKOSE NOIRE BITUMINEUSE	STAMPIEN																																																																																			
De 10.4 à 11.95 m	ARGILE NOIRE BITUMINEUSE	STAMPIEN																																																																																			
De 11.95 à 12.3 m	ARKOSE NOIRE BITUMINEUSE	STAMPIEN																																																																																			
De 12.3 à 13.5 m	ARGILE NOIRE BITUMINEUSE	STAMPIEN																																																																																			
De 13.5 à 13.6 m	ARKOSE BITUMINEUSE	STAMPIEN																																																																																			
De 13.6 à 14.05 m	ARGILE BITUMINEUSE AVEC LIGNITE	STAMPIEN																																																																																			
De 14.05 à 14.15 m	ARGILE BITUMINEUSE	STAMPIEN																																																																																			
De 14.15 à 14.95 m	ARGILE BITUMINEUSE SCHISTEUSE	STAMPIEN																																																																																			

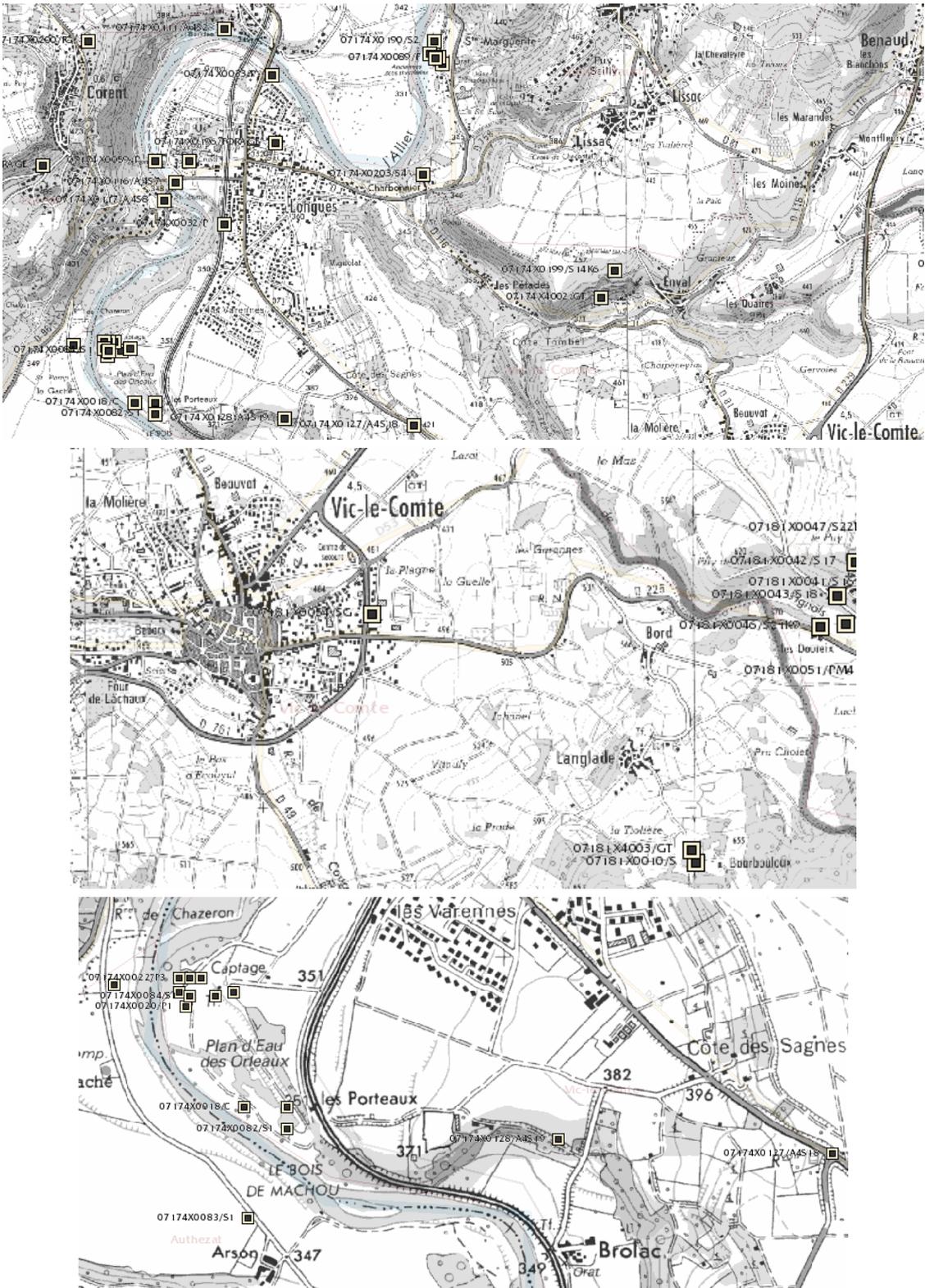
De 14.95 à 15.1 m	ARKOSE BITUMINEUSE	STAMPIEN
De 15.1 à 15.15 m	ARGILE BITUMINEUSE SCHISTEUSE	STAMPIEN
De 15.15 à 15.2 m	ARKOSE GRAINS FINS	STAMPIEN
De 15.2 à 15.45 m	ARKOSE	STAMPIEN
De 15.45 à 15.8 m	ARKOSE BITUMINEUSE SCHISTEUSE	STAMPIEN
De 15.8 à 16.4 m	ARKOSE FERRUGINEUSE	STAMPIEN
De 16.4 à 18 m	ARKOSE JAUNE	STAMPIEN
De 18 à 19.8 m	ARKOSE GRISE	STAMPIEN
De 19.8 à 20 m	ARGILE GRISE	STAMPIEN
De 20 à 20.35 m	ARKOSE GRISE	STAMPIEN
De 20.35 à 21 m	ARGILE GRISE	STAMPIEN
De 21 à 21.1 m	ARKOSE GRISE	STAMPIEN
De 21.1 à 21.8 m	ARKOSE JAUNE	STAMPIEN
De 21.8 à 25.3 m	ARKOSE PYRITEUSE	STAMPIEN
De 25.3 à 25.7 m	ARGILE BITUMINEUSE	STAMPIEN
De 25.7 à 26 m	ARKOSE BITUMINEUSE	STAMPIEN
De 26 à 31.5 m	SABLES BITUMINEUX	STAMPIEN

▪ Recherches d'uranium autour de VIC LE COMTE :



Identifiant du point 07181X0006/LCF142 Adresse ou Lieu-dit LES PETITS CREUX Description technique Nature SONDAGE Profondeur atteinte 96.0 m Diamètre de l'ouvrage 70 mm Date fin de travaux May 4, 1982 Objet de la recherche URANIUM.	Identifiant du point 07174X0141/LCF138 Adresse ou Lieu-dit LES MEULES Description technique Nature SONDAGE Profondeur atteinte 55.0 m Date fin de travaux April 21, 1982 Objet de la recherche URANIUM.	Identifiant du point 07181X0008/LCF133 Adresse PISSAUD Description technique Nature SONDAGE Profondeur atteinte 81.0 m Diamètre de l'ouvrage 70 mm Date fin de travaux March 30, 1982 Objet de la recherche URANIUM.
---	---	--

■ Recherches sur le potentiel géothermique sur l'ensemble du Territoire



Source : InfoTerre.Brgm.fr

Voir en Annexe Les points de prélèvements.



ENJEUX

La lutte contre les consommations énergétiques.

ORIENTATIONS / PISTES DE REFLEXION POUR LE PLU

Faciliter la réduction des consommations énergétiques liées à l'habitat en affichant une politique d'incitation concernant les « filières propres » (matériaux isolants, bio climatisation, ...).

Les PAYSAGES

1/ Préambule

1.1 - RAPPEL

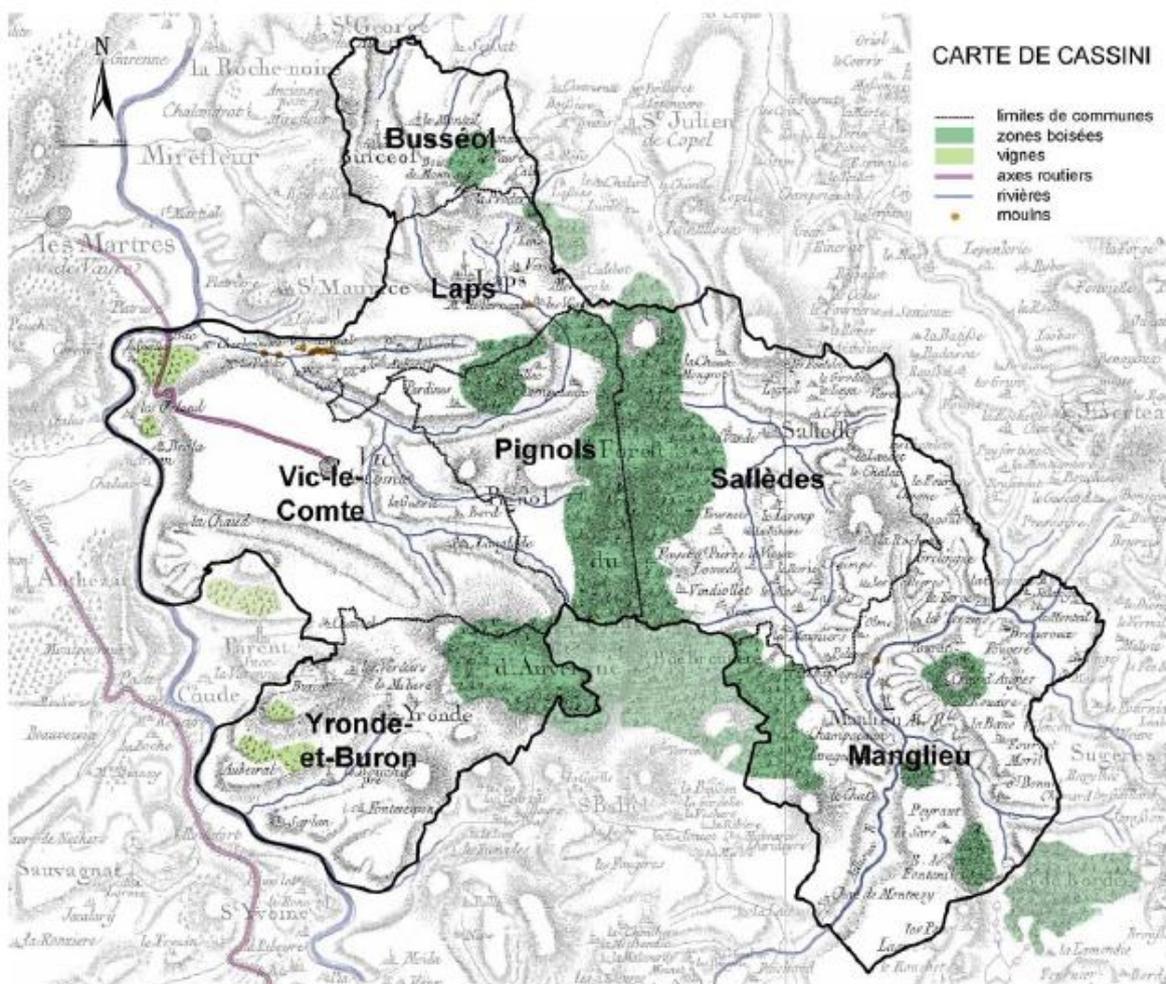
■ Les études antérieures.

- Atlas départemental du puy de dôme en 1989 : le Billomois et la Comté sont désignées comme la Toscane auvergnate.
- Charte architecturale et paysagère Allier Comté Communauté, Diagnostic, Préconisations, Sycomore, 2004.

■ Evolution de l'occupation des sols du territoire.

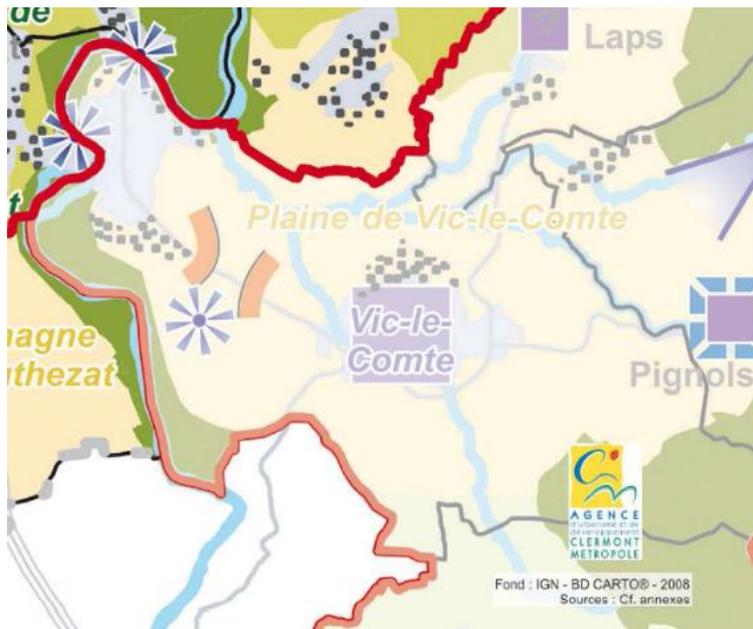
La lecture de la carte de Cassini permet d'avoir un aperçu succinct de l'occupation du sol au XVIIIème siècle. On remarque :

- L'importance des boisements (en particulier le grand bois de la Comté) à une période où les surfaces boisées étaient quasiment à leur minimum dans la Région et dans toute la France. Aujourd'hui, ce massif boisé s'est étendu, couvre une partie du territoire de Vic le Comte (au sud-est).
- La présence du vignoble sur les coteaux dominant l'Allier à Vic-le-Comte.
- Le vaste plateau agricole autour de Vic-le-Comte.
- Un axe routier d'importance entre Vic-le-Comte et les Martres de Veyre avec un bac sur l'Allier à Longues.



Source : Charte architecturale et paysagère d'Allier Comté Communauté, Diagnostic, Sycomore, 2004.

1.2 - QUE DIT LE SCOT DU GRAND CLERMONT ?



Protéger, restaurer et valoriser le patrimoine

Patrimoine paysager

Haut-lieu à protéger et à valoriser pour la richesse écologique et, en particulier, la biodiversité et la dynamique fluviale, ainsi que les espaces naturels exposés et/ou menacés, notamment le plateau de Gergovie.

Site paysager remarquable à protéger et à valoriser dans leurs usages écologiques et agricoles et/ou comme des espaces de détente et de découverte des richesses patrimoniales du territoire (amélioration des conditions d'accessibilité, d'accueil et de visite des sites) ;

Espace d'intérêt paysager à protéger et à valoriser

Dans ces trois espaces, les constructions et les aménagements y sont autorisés au titre de la valorisation touristique et récréative. Cette orientation n'interdit pas, cependant, le développement de l'urbanisation existante qui doit être adapté et maîtrisé au regard de la fonction de l'espace concerné.

Les constructions et les aménagements qui sont autorisés ainsi que le développement de l'urbanisation ne doivent pas porter atteinte, aux intérêts des espèces et des milieux dits déterminants¹. Les PLU doivent en justifier la localisation, intégrer une évaluation de leurs impacts sur la biodiversité et définir les conditions de la prise en compte de la richesse écologique. Ils fixent des orientations d'aménagement portant sur l'urbanisme et l'architecture et de nature à assurer l'intégration paysagère.

Pour le Val d'allier le SCOT retient pour orientation de mieux valoriser les espaces visuellement liés à la rivière (coteaux, terrasses, vestiges archéologiques...) et de veiller au maintien du caractère paysager des coteaux en portant une attention particulière aux extensions pavillonnaires et à leur intégration dans l'environnement ;

Espace de reconquête paysagère : afin de réintroduire des motifs paysagers (haies, arbres isolés ou en alignement) et de préserver des grandes perspectives paysagères.

¹ Des listes régionales d'espèces et de milieux déterminants ont été élaborées en Auvergne, afin de servir de référence de manière cohérente et homogène pour la définition des ZNIEFF (cf. DREAL Auvergne).

-  **Vallée remarquable à protéger et à valoriser** : en pérennisant la ressource en eau potable et minérale dans une logique globale de gestion amont-aval de la rivière et en préservant la richesse écologique et, en particulier, la biodiversité et la dynamique fluviale, ainsi que les espaces naturels exposés et/ou menacés ;
-  **Panorama et point de vue majeurs à pérenniser** : mieux valoriser les espaces visuellement notamment ceux liés à la rivière (coteaux, terrasses, vestiges archéologiques...) et veiller au maintien du caractère paysager des coteaux en portant une attention particulière aux extensions pavillonnaires et à leur intégration dans l'environnement ;
-  **Grande perspective paysagère à préserver** : assurer une mise en scène paysagère de l'agglomération par la valorisation des hauts lieux et le maintien de coupures d'urbanisation cartographiées ;

Patrimoine bâti

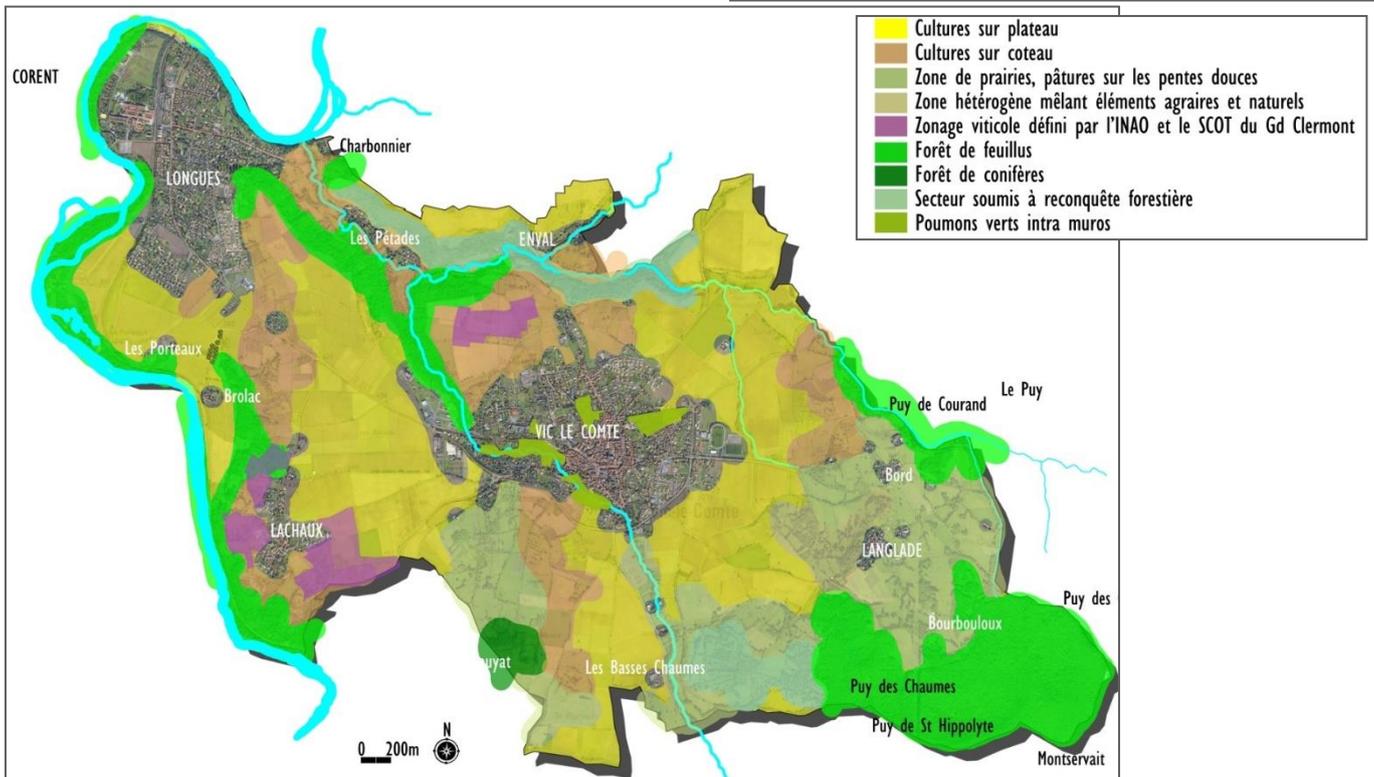
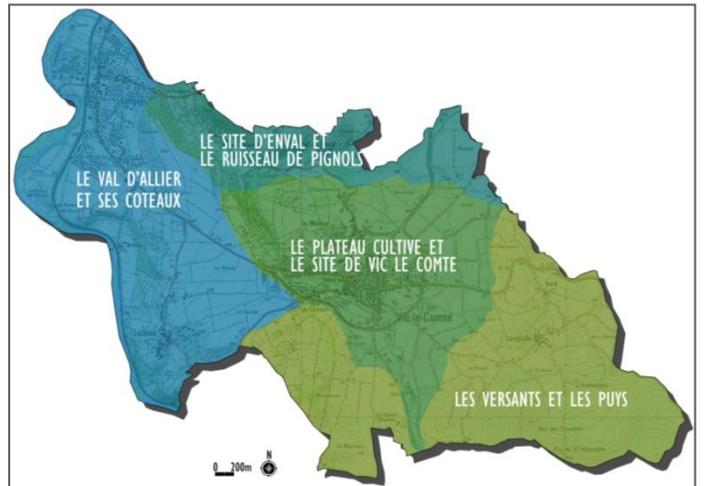
Patrimoine remarquable à réhabiliter : les PLU définissent les éléments patrimoniaux à protéger, les mesures permettant la mise en valeur des espaces urbains environnants et des zones de publicité restreintes permettant de limiter les impacts des enseignes aux abords des voies.

Maîtrise de l'urbanisation

 **Secteur sensible de maîtrise de l'urbanisation** : les PLU fixent les orientations d'aménagement pour garantir la bonne intégration des constructions et des réhabilitations. Elles comportent un volet architectural (compacité et volume du bâti, couverture, matériaux, teinte, etc...) et un volet paysager (implantation sur la parcelle, rapport à l'espace public, insertion dans la pente, respect du relief et de la végétation...). Elles tiennent compte à la fois de l'histoire de la commune et du besoin de modernisation des typologies. Ces orientations prennent en compte les chartes architecturales et paysagères des Communautés de communes.

2/ Les entités paysagères

Le territoire fait le contact entre deux régions agricoles : la "Limagne viticole" et le "Livradois" : il en découle des paysages agricoles bien différenciés et que l'on peut découper en 4 secteurs.



2.1 - LE VAL D'ALLIER ET SES COTEAUX

Le territoire est bordé à l'ouest par la vallée de l'Allier. Cette rivière peut être considérée comme "l'épine dorsale de l'Auvergne" qu'elle traverse du sud au nord. Elle a longtemps joué un rôle économique majeur : batellerie et échanges de produits (pommes, vin...) entre l'Auvergne et l'aval (bassin parisien notamment).

Hormis à Longues où il s'écoule dans une vaste plaine alluviale, l'Allier est difficilement approchable : son cours s'inscrit dans des gorges (entre Yronde et le château de Chadieu). Le fond de vallée est étroit, peu accessible. De plus, il est occupé par la voie ferrée en rive droite et l'A75 en rive gauche ce qui en fait un endroit plutôt bruyant. Malgré tout il s'en dégage une atmosphère "sauvage" et intime : absence de constructions, dense ripisylve, forêts de pente, falaises... .

Le val d'Allier présente deux sous entités paysagères :

- **La vallée étroite au sud**

La partie sud de la commune présente une vallée encaissée, à fond étroit, aux versants relativement abrupts. L'emprise des boisements est beaucoup plus importante que dans la moitié nord de la vallée.

- **La plaine au nord**

Au niveau de Longues, la vallée s'élargit et les terrasses alluviales s'urbanisent. Les zones inondables restent occupées par la forêt alluviale ou les cultures qui maintiennent des espaces ouverts intéressants. Le secteur accueille des activités de loisirs : plan d'eau, motocross mais la crue de décembre 2003 a fortement dégradé les abords du cours d'eau. Hormis le secteur du Plan des Orleaux, les berges de la rivière Allier sont peu accessibles.



Entre Brolac et Lachaux, la rivière Allier n'est pas perceptible. Elle circule en contrebas de versants raides et encaissés.



Plaine alluviale de l'Allier à hauteur de Longues.



A hauteur de Longues, les abords de la rivière sont agricoles. Seule la ripisylve apporte une trame végétale au secteur.



Le plan des Orleaux situé en bordure de la rivière Allier, constitue un espace naturel humide très intéressant.

D'un point de vue du cadre de vie, il se situe à proximité de la Ville de Longues, ce qui en fait un poumon vert idéal pour la promenade, le repos, la pêche.

D'une manière générale, l'Allier ainsi que les autres cours d'eau traversant le territoire sont peu perceptibles. Seules les ripisylves (cordons boisés) permettent leur lisibilité. Les ripisylves sont composées d'essences feuillues de haute tige : saules, peupliers, puis charmes, chênes, frênes, érables... quand on s'éloigne du cours d'eau. Le long des petits ruisseaux on a un simple cordon végétal, beaucoup moins développé.

Ces boisements se présentent sous forme de "cordons linéaires" qui structurent le paysage et permettent de deviner la présence de la rivière au fond de la vallée depuis les points hauts quand l'eau courante est invisible. Le grand développement des arbres introduit des ruptures verticales dans le paysage.

Les sols alluvionnaires sont très riches et profonds (rôle des crues) et les essences feuillues laissent filtrer la lumière : le sous-bois est luxuriant (notamment au printemps) et les arbres de grande taille. Les ambiances créées sont intimistes et sauvages.

Toutefois ces espaces sont difficilement pénétrables en raison de la densité et de l'exubérance de la végétation. De plus les récentes crues ont causé de gros dommages (arbres cassés et enchevêtrés, dépôts de branches mortes...) qui accentuent l'inaccessibilité de ces forêts.



Forêt alluviale de l'Allier en contrebas de Lachaux.



Les versants pentus de la vallée de l'Allier et de ses affluents (vallée d'Enval) ont toujours été difficiles à mettre en valeur par l'agriculture : pentes fortes, sols maigres, affleurements rocheux... . Cela explique cette localisation privilégiée de la forêt.

Dans le paysage, les vallées sont souvent soulignées par la masse sombre de la forêt qui contraste avec les prairies ou les labours sur les plateaux.

Les larges vallées alluviales gardent des fonds ouverts, mis en valeur par l'agriculture; par contre dans les vallées en "V" la forêt descend jusqu'au cours d'eau.

➡ Ces forêts de versants sont très sensibles sur le plan visuel : les vues frontales font que toute intervention sur le couvert végétal (coupe, enrésinement...) est immédiatement perçue.



Les coteaux encadrent et dominant la rivière Allier et s'étagent sur les premières pentes des reliefs. Ces espaces constituent des secteurs à forte tradition viticole.

Cette activité autrefois dominante occupe aujourd'hui une proportion négligeable des terres agricoles. Elle est encore présente par endroits mais elle a connu un fort déclin ces dernières décennies. La mosaïque de vergers et de jardins potagers crée un cadre valorisant pour le village de Lachaux. Les espaces viticoles abandonnés partent à la friche ou sont transformés en terres labourées qui remontent de plus en plus haut sur les versants malgré les pentes parfois fortes (risques d'érosion). De plus, la poussée pavillonnaire a tendance à "grignoter" ces espaces.

La commune de Vic-le-Comte se situe dans l'Aire d'Appellation des Côtes d'Auvergne. Les producteurs travaillent en liaison avec la Cave Saint-Verny de Veyre-Monton.



Coteau des Sagnes, au dessus de la piscine intercommunautaire. / Tonnes de vigne à Lachaux.

Le bourg de Lachaux s'est construit sur un rebord de plateau, dominant la vallée. Les abords du site rappellent l'ancienne tradition viticole du territoire, avec la présence de quelques vignes rescapées. Le site en balcon permet des vues frontales sur le château de Chadieu implanté de l'autre côté de la rivière.

Cette position de balcon rend le site de Lachaux très sensible aux impacts de toute intervention sur les pentes du secteur appelé Puy Blanc.



2.2 - LE VALLON DE PIGNOLS ET LE SITE D'ENVAL



Le village d'Enval est un village balcon, « collé » à un versant, dominant la vallée du ruisseau de Pignols.

La vallée de Pignols est encaissée et étroite. Le village s'est installé dans un rare élargissement des versants encadrant la vallée.

Les versants nord de la vallée sont boisés, tandis que les versants sud sont soumis à la friche. L'abandon de certaines pratiques agricoles traditionnelles, telles que la vigne, l'arboriculture, ... a laissé la place à la reconquête forestière.

Le site se caractérise essentiellement par la connexion étroite entre les différents éléments qui composent le site :

- l'incrustation du village sur le versant, avec notamment les vestiges de constructions troglodytiques,
- le château implanté à l'ouest du village, sur un palier intermédiaire,
- la vue en belvédère offerte depuis le village,
- la RD81 est une route paysagère intéressante.

Les menaces qui peuvent peser sur le site sont étroitement liées aux pressions urbaines et aux mutations paysagères.

- Les lignes de crêtes constituent des espaces sensibles en termes d'aménagement.
- Sans usage, les versants abandonnés par l'agriculture et recolonisés par la végétation, peuvent subir la pression foncière. Orientés sud, ils constituent des secteurs recherchés pour les nouveaux habitants.
- Dans tous les cas, ces friches doivent être gérées, car à terme (stade de reconquête forestière), elles vont participer à fermer le paysage.
- Le fond de vallée montre une tendance à l'enrichissement.

La partie amont du hameau des Pétades est constitué de pentes plutôt fortes, boisées. Le dénivelé est très prononcé (environ 35m). Ces pentes étaient traditionnellement cultivées, en terrasse. Des vestiges de murets de pierres sèches restent partiellement visibles sous le boisement. La déprise agricole du coteau a généré une friche. Non entretenue, ces taillis progressent en accrue forestière.



2.3 - LE PLATEAU CULTIVE ET LE SITE DE VIC

LES PLATEAUX CULTIVES

Les terres labourées occupent de vastes surfaces. Les terres labourées occupent préférentiellement les secteurs du plateau autour de Vic-le-Comte mais elles ont tendance à remonter de plus en plus sur les pentes des reliefs.

Les cultures principales sont celles de céréales (blé tendre), d'oléagineux (tournesol, colza...) et de maïs.

Les secteurs de grandes cultures offrent des paysages ouverts aux vastes perspectives. Les cordons végétaux (liés à la présence de talwegs, ou haies) structurent l'espace. Les parcelles ont été regroupées et certaines limites végétales ont disparues.



Terres cultivées en contact avec l'urbanisation de la Ville de Vic.



LES PRESSIONS URBAINES

Les pressions urbaines sont gourmandes de terres, et grignotent sans cesse les espaces agricoles. Les franges entre le bâti et l'agricole sont franches et sans espace tampon. Pourtant, les espaces tampons fournissent de nombreux avantages :

- ✓ sur le paysage : les limites entre urbanisation et agriculture sont adoucies, moins brutales, et ainsi participent à améliorer la qualité du site, ce qui induit également un meilleur cadre de vie des habitants ;
- ✓ sur la santé de l'homme, ces espaces tampons permettent de diminuer les effets néfastes des rejets agricoles.
- ✓ sur l'urbanisme : ces linéaires permettent de créer une barrière à l'urbanisation, un support existant sur lequel on peut se baser pour définir une limite à la péri urbanisation.



L'entrée Ouest de Vic est marquée par une zone d'activités. Restreinte pour le moment, cette zone est destinée à s'agrandir, selon les directives définies par le PLU actuel. Les espaces agricoles situés entre le silo et la RD recevront à terme une extension de la zone. D'un point de vue paysager, il est nécessaire de veiller à ne pas réaliser des bâtiments trop hauts, qui pourraient fermer les points de vue. Le plateau de Vic offre en effet des vues rasantes, panoramiques sur les reliefs extérieurs. Il serait néfaste de multiplier les types silos.

LES ESPACES NATURELS DU CŒUR DE LA VILLE DE VIC

La Ville de Vic compte des poches vertes au contact direct avec l'urbanisation. Ces espaces constituent un riche potentiel paysager et des espaces de respiration pour l'habitant. Ils permettent également de conserver des vues sur la silhouette ancienne du bourg.

Les motifs qui constituent ces « poumons verts » sont très variés et enrichissent d'autant la palette paysagère : végétation en bord de ruisseau, murets de pierres, jardins potagers, vergers,

Si le cœur ancien de la Ville affiche un état très minéral, où la végétation est minoritaire, les abords offrent quant à eux des espaces de jardins et de parcs arborés.

- Quelques rares parcelles jardinées ou arborées dans le centre ancien subsistent. Cependant, dissimulés derrière des murs traditionnels et plutôt hauts, ces espaces sont très peu perceptibles. De plus, la pression urbaine a grignoté progressivement les jardins potagers qui pouvaient exister intramuros.
- A l'extérieur du centre ancien, les espaces dits naturels sont plus nombreux et offrent surtout des surfaces importantes, en comparaison avec le site bâti originel. Ces « poumons verts » offrent des modèles différents, qui enrichissent la palette des motifs paysagers urbains : petit potager, jardin, parc arboré de grandes propriétés, place publique arborée, espaces naturels aux abords du ruisseau de Cougoul,

La zone périphérique du bourg ancien porte 2-3 parcs arborés. Appartenant à l'origine à des grandes propriétés, qui ont pour la plupart disparu, ces enclaves arborées sont désormais comprises dans le tissu urbain récent de la Ville. Elles apportent un contraste paysager et urbain, en tant que larges espaces « verts » enserrés dans un urbanisme dense ; mais elles constituent un élément de qualité paysagère dans un contexte urbain. Les parcs enrichissent la palette végétale du territoire, de par la présence d'essences particulières, typiques des parcs : conifères, ifs, cèdres, séquoias,

Les menaces qui pèsent sur ces parcs sont surtout leur vieillissement. Construits généralement entre la fin du 19^e siècle et le début du 20^e siècle, certains sujets arborés sont relativement âgés.



Parc urbain intra muros à Vic, Les Pares Blanches.

Les jardins potagers, nombreux en partie sud-ouest du bourg, créent une relation particulière entre la façade urbaine du bourg qui épouse le relief, et la zone agricole. Ce maillage naturel jardiné, est complété de 2 autres motifs qui enrichissent l'ambiance paysagère : le réseau de sente et les séries de murs en pierres structurent les jardins.

Ces jardins interviennent de manière très spécifique dans la qualité de l'image que l'on peut avoir de Vic le Comte, depuis l'extérieur de la Ville.

Le ruisseau et son bief créent une ambiance paysagère très intéressante, entre l'espace bâti de la Ville et les espaces agraires.

Cet espace « tampon » est traversé par le ruisseau du Cougoul. Ce dernier se signale par une végétation spécifique de bord de cours d'eau (ripisylve). Les essences qui constituent ce cordon linéaire introduisent une diversité végétale : peupliers, saules, Les saules sont notamment des vestiges de leur ancien usage domestique. Les saules présentent souvent une forme en « têtard » : le tronc est court et trapu, le sommet est constitué de nombreux rejets fins. Cette manière de travailler ce type d'arbre servait à produire du bois (les fagots étaient récoltés tous les 2 à 3 ans).

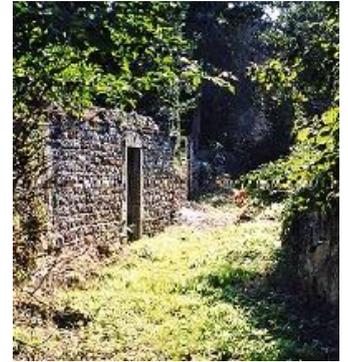
La Charte architecturale et paysagère d'Allier Comté Communauté préconise l'aménagement de certains cours d'eau. Une fiche action sur Vic le Comte a été réalisée.

Le ruisseau d'Enval qui lie Vic le Comte à Enval et au Château des Quaires constitue un lien de grande valeur. La Charte suggère de créer un cheminement en boucle, et de supprimer les différents points noirs qui ponctuent les abords du ruisseau (casse automobile vers Lepetades à hauteur du pont, dépôts sauvages notamment à proximité de Vic le Comte, ...), avec la création de petites passerelles le long du ruisseau.

Voir Fiche action en Annexes.



Espaces agricoles et jardinés entre la déviation et la ville.



Secteur des jardins potagers.



Espaces jardinés des fonds de parcelles bâties en contact avec le cours d'eau. Le secteur entre la route de Clermont et la rue du moulin forme un petit vallon arboré traversé par le cours d'eau.



Le vallon de Cougoul est jusqu'à présent relativement bien préservé de l'urbanisation. Il est nécessaire de continuer à le préserver. Il constitue tant un corridor écologique pour la préservation de l'environnement et de la biodiversité, qu'une coulée verte paysagère à conforter pour améliorer le cadre de vie des habitants.

2.4 - LES VERSANTS DES PUYs

LES VERSANTS

Les secteurs intermédiaires entre le massif boisé de la Comté et le plateau de Vic le Comte sont constitués de versants doux, occupés par des espaces agricoles (élevage). Ces éléments procurent un paysage de pâtures et de bocage. Les versants, orientés Est/Ouest, offrent des vues très ouvertes sur le plateau. Ces secteurs constituent des zones de transition entre les boisements des parties supérieures des puy, et les zones agricoles et bâties.

L'organisation du site de Vic le Comte confère une importance visuelle très grande aux pentes et aux versants, lesquels constituent à la fois les limites du territoire que la toile de fond. En surplombs ou surplombant, ces éléments constituent les motifs de la charpente du territoire. Dans les vallées et au pied des puy, ces éléments sont soulignés par des boisements.

Les versants sont des éléments très sensibles à toute modification. Ils forment des paliers successifs qui « descendent » jusqu'au Val d'Allier. Cette structure géomorphologique donne lieu à plusieurs séries de vues lointaines et cadrées, propres à chaque palier. *Voir plus loin Les Vues.*

Les prairies et les zones d'élevage dominent ces espaces. Pourtant les Surfaces Toujours en Herbe sont en recul au détriment des terres labourées. Ces prairies accueillent un élevage majoritairement bovin. Ce cheptel bovin est surtout composé de vaches laitières. Quelques troupeaux ovins pâturent encore sur les versants des coteaux mais leur nombre est en chute libre.



Les plateaux ondulés portent des motifs agraires variés, qui enrichissent la palette paysagère. Cultures et pâtures s'entremêlent. Certains secteurs, comme autour du hameau de Brozac, offrent des paysages riches en motifs : boisements, haies bocagères, structures arborées,



LES STRUCTURES VEGETALES DES VERSANTS : MOTIFS PAYSAGERS VALORISANT.

Les versants mettent en évidence la présence de polycultures, mêlant terres labourables, prairies, pâtures, Contrairement au plateau cultivé, les versants conservent une trame végétale relativement prégnante.

Les haies végétales bocagères : On ne trouve pas de véritable structure bocagère bien régulière sur le territoire. Cependant les parcelles sont souvent délimitées par une trame arborée discontinue composée principalement de chênes, frênes, érables; saules dans les secteurs plus humides... peupliers ponctuellement.

Les alignements en bord de voie donnent du "caractère" aux routes et chemins : ils offrent de l'ombre et créent des perspectives visuelles intéressantes.

Le maillage des versants structure l'espace et contribue à l'effet "mosaïque" sur les coteaux. Ils contrastent fortement avec les paysages "ouverts" des plateaux agricoles ou la réorganisation du parcellaire a fait disparaître bon nombre de ces structures végétales.

Les vergers, fruitiers : Même si la tradition "arboricole" du territoire est moins forte que dans d'autres secteurs voisins (Pays des Cheires, vallées de la Veyre et de l'Auzon...) la présence de petits vergers ou d'arbres fruitiers isolés n'en reste pas moins un facteur d'identité du Pays Allier Comté. Leur port caractéristique et leur floraison printanière donnent une valeur ajoutée aux paysages, en particulier au contact des bourgs. Mais ils sont menacés par manque d'entretien, arrachage des petits vergers... .



Intercalés entre des secteurs de vignes et de terres labourées, les petits vergers sont une des facettes de la "mosaïque agricole" du secteur.

Les coteaux affichent une vocation traditionnelle agricole mêlant cultures, viticulture, arboriculture, La déprise agricole marque surtout la viticulture, laquelle est remplacée par des grandes cultures sur les pentes les plus douces et mécanisables facilement, et, par des friches. D'un point de vue paysager, ces friches viennent enrichir la palette des motifs paysagers. D'un point de vue écologique, les friches constituent des refuges pour la biodiversité. Cependant, à terme, les friches arbustives deviennent naturellement des accrues forestières, lesquelles peuvent fermer le paysage. Une réflexion doit s'engager sur le devenir de ces friches. Leur entretien permet en partie de reporter la problématique plus tard, sans entamer la qualité paysagère des lieux.

Les arbres isolés : L'arbre isolé au sein d'une parcelle agricole (prairie ou labours) est une des images récurrentes du secteur. L'arbre devient un point d'appel du regard qui focalise les vues. Tout comme les alignements, il introduit une rupture paysagère dans les paysages agricoles. Cette ponctuation de l'espace agricole évite le sentiment de "monotonie" qui pourrait naître des grandes parcelles labourées. Au contraire il donne du corps à ces paysages et les rend "vivants".

- ✓ Les noyers : La partie basse du territoire (coteaux dominant l'Allier, plateaux agricoles autour de Vic-le-Comte) conserve des héritages de la structure agricole ancienne avec la présence de noyers en bord de routes ou de chemins. Ces arbres, symboles de la Limagne et des coteaux, ponctuent l'espace. Ils créent des "événements" paysagers dans les secteurs "monotones" de grande culture où l'arbre est rare. Les regroupements de parcelles et les élargissements des routes menacent ces éléments d'identité.
- ✓ Les chênes pubescents ont la particularité d'avoir des feuilles marcescentes, c'est-à-dire qui meurent à l'automne mais ne tombent pas des arbres, si bien que ces boisements gardent des couleurs rousses pendant tout l'hiver.
- ✓ Arbres fruitiers (noyers, pommiers etc...) mais aussi érables, chênes, frênes, charmes...témoignent d'une époque où cette trame arborée était beaucoup plus dense et développée.

Aujourd'hui ce maillage a souvent été déstructuré lors des remembrements, lors de l'élargissement des voiries, au cours des opérations d'urbanisation... Les équilibres paysagers liés aux arbres sont très fragiles et ténus, il est parfois difficile de se rendre compte du rôle majeur qu'ils peuvent jouer. Les arbres subsistants peuvent être intéressants à conserver : comme "marqueurs paysagers" ponctuant l'espace mais aussi comme liens visuels entre l'espace rural et les extensions urbaines. Ils peuvent permettre de faciliter l'intégration visuelle des nouvelles extensions urbaines.

LE MASSIF BOISE DE LA COMTE

Une partie du vaste massif de la Comté et de Cheix Blanc déborde sur la partie sud-est de la commune de Vic le Comte.

Les hauteurs volcaniques de la Comté ont des sols peu propices à l'agriculture (colluvions grossiers, blocs...) la forêt a très tôt occupé ces espaces et son histoire a permis sa préservation au cours des temps. Aujourd'hui le relief est souligné par la forêt, la quasi-totalité des points hauts du territoire est boisé (les prairies et labours occupent les premières pentes), ces sommets boisés sont des points d'appel du regard, ils sont fortement perçus.

Les horizons sont quasi toujours boisés ce qui donne l'impression d'un pays très forestier (bien plus qu'en réalité).

Le couvert feuillu assure une pénétration de la lumière au printemps mais aussi en été : le sous bois est lumineux et riche. Les ambiances y sont intimistes et agréables avec des jeux de couleurs et de lumières. L'automne apporte de nouvelles touches de couleurs.

Le traitement en futaie ou en taillis sous futaie assure une certaine accessibilité tandis que les parties en taillis sont plus difficilement pénétrables et donc plus "sauvages". Cette forêt est très accueillante (ombre et fraîcheur en été, lumineuse l'hiver), elle est d'ailleurs intensément fréquentée par le public (sentiers de randonnée, pique nique...).

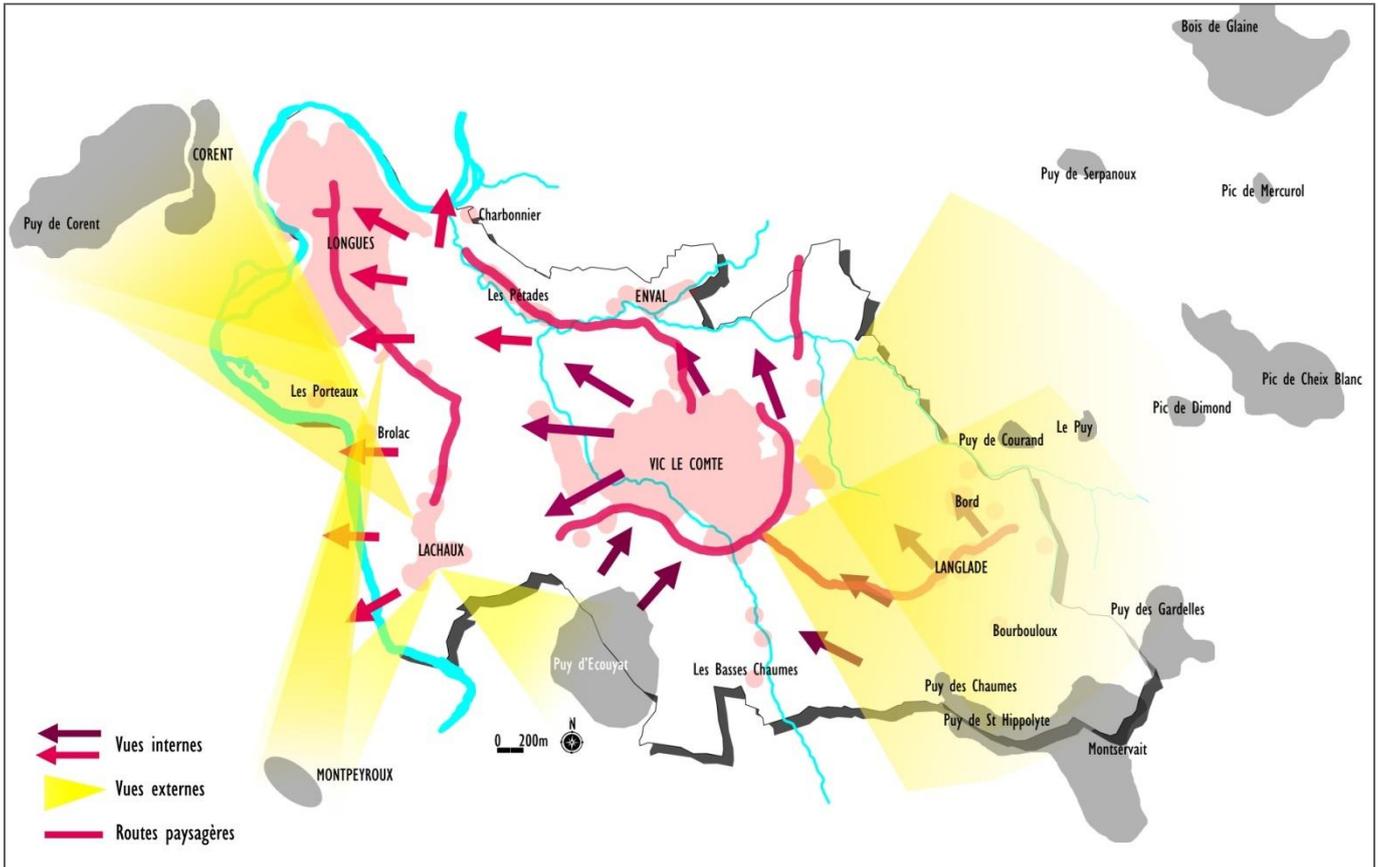
Il faut distinguer les boisements spontanés de pins sylvestres et les reboisements résineux. Les pins sylvestres, par leur forme et leurs couleurs assez chaudes (aiguilles vert tendre et écorce orangée) donnent des paysages forestiers de qualité. Ils se présentent souvent sous forme de petits bosquets.

Par contre, la linéarité et la rigidité des plantations résineuses donnent une forte sensation d'artificialité.

Ils forment des taches sombres et monotones aisément repérables au sein des forêts feuillues (surtout en hiver). La présence de résineux mêlés aux feuillus introduit par contre une diversité dans les paysages.

3/ Les vues

Le relief organise l'espace en plans de visions successifs, que l'observateur découvre (ou non) depuis sa position. La manière de découvrir l'espace et d'en apprécier les composantes paysagères dépend de ces rapports entre relief, occupation du sol et position de l'observateur.



■ Des vues rasantes depuis les plateaux agricoles.

- Vue sur le plateau cultivé de Lachaux. Rien n'arrête la vue qui se prolonge jusqu'au plateau de Corent et au-delà vers la Chaîne des Puys. Ce type de perception se retrouve sur les plateaux agricoles autour de Vic-le-Comte mais aussi sur les interfluvies peu marqués de la partie est et dans les fonds élargis des vallées alluviales (Allier). Ces modes de perception créent des images fortes, ils procurent une grande sensation d'espace : élément d'identité du territoire.
- Les espaces intermédiaires à vocation agro pastorale, situés en contrebas des boisements de la Comté, offrent des vues rasantes, très ouvertes sur les plateaux cultivés et bâtis du territoire. La présence du bocage enrichie les vues et les cadre.



■ Des vues frontales



Dans les vallées fortement encaissées, les vues sont canalisées et limitées. Elles buttent rapidement sur les versants comme ici à Enval.



Le site plat de Longues permet de dégager des vues frontales sur Coirent.



- Le massif de la Comté s'affiche comme une barrière visuelle (reliefs boisés) qui isole cette entité de la vallée de l'Allier et de la Limagne toutes proches.

- La position en rebord de plateau du village de Lachaux le rend très perceptible dans le paysage. Inversement, depuis les versants du site appelé Puy Blanc, des vues lointaines et frontales permettent d'apprécier l'autre rive de la rivière Allier, avec notamment le château de Chadieu.



- La déviation offre des vues frontales sur la Ville de Vic le Comte et les espaces tampons situés entre le bourg et la zone agricole, constitués par des jardins potagers structurés et des parcs arborés de grandes propriétés.



- Les environs du hameau de Brolac présentent des paysages agraires, suffisamment ouverts pour permettre des points de vues sur les pointements situés en rive gauche de l'Allier, comme le bourg de Montpeyroux.

- Le Puy de Coirent est un élément naturel majeur, visible depuis de nombreux secteurs du territoire communal. Les espaces agraires ouverts autour de Brolac et des Porteaux mettent particulièrement bien en scène le plateau de Coirent.



- Lachaux. L'entrée sud du village s'ouvre sur des espaces agropastoraux et offre des vues lointaines sur les reliefs situés hors de la commune : puy d'Ecouyat, butte de Montpeyroux, Ces espaces ouverts portent loin.



Vue sur les sommets boisés.

■ Des vues plongeantes

Les vues plongeantes sont impossibles depuis les hauteurs boisées en raison de la densité et de la hauteur du couvert forestier. Cependant, depuis les territoires voisins, des vues remarquables sur le territoire de Vic le Comte sont offertes.



Vic-le-Comte depuis Pignols. La vue est saisissante et spectaculaire. Elle permet de situer visuellement le bourg au coeur du plateau agricole mais aussi au-delà sa position par rapport à la Limagne, la vallée de l'Allier et plus généralement dans le Département (Chaîne des Puys en toile de fond).



Vue depuis les pentes de Lachaux sur la rive gauche de l'Allier et le château de Chadieu.



Vue lointaine sur la chaîne des Puys.



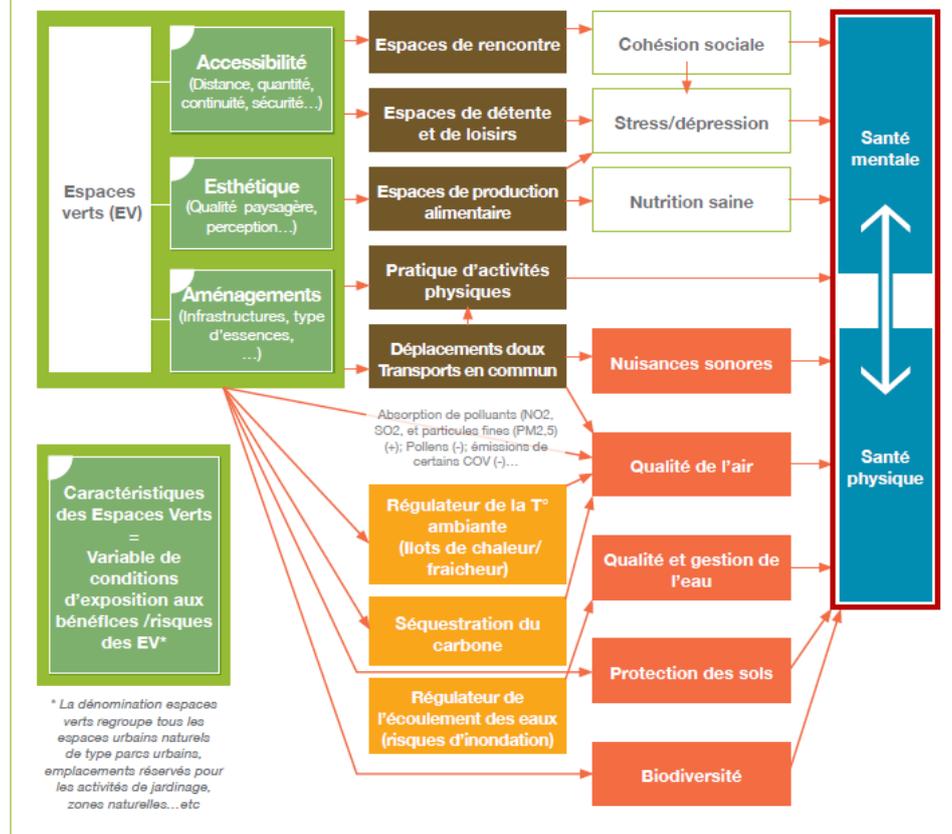
Depuis le nord de Vic, vue sur le Puy de Dôme.

4/ Rappel des liens étroits entre Paysage et Santé

L'analyse de l'impact des espaces verts sur la santé s'organise autour de trois variables (Accessibilité, Esthétique et Aménagements) qui vont conditionner la nature, la force et le sens des liens entre espaces verts et santé. Chacune de ces variables est définie par un ensemble de caractéristiques (distance, quantité, qualité paysagère,... infrastructures, essences végétales...) qui vont aussi bien influencer l'usage et la fréquence d'utilisation de ces espaces par les individus que la capacité de ces espaces à constituer des régulateurs environnementaux (services écosystémiques). Elles constituent en ce sens de véritables leviers de promotion de la santé. C'est précisément en agissant sur ces caractéristiques que le décideur va plus ou moins indirectement influencer l'état de santé et la qualité de vie des populations.

Liens de causalité entre les Espaces Verts* et la Santé

Figure 4 : Proposition d'une représentation graphique des liens de causalité entre les espaces verts et la santé





ENJEUX

La qualité du cadre de vie, l'environnement rural, naturel et paysager sont appréciés de façon quasi unanime par tous les habitants, qu'ils soient natifs du territoire ou plus récemment installés. Tous apprécient les richesses naturelles, la tranquillité, les grands paysages, les vues lointaines, l'air pur, le climat et les activités de pleine nature possibles. Cette qualité est également un facteur d'attractivité durable du territoire. Sa préservation constitue une priorité d'actions de la communauté de communes qu'elle confirme.

Accompagner l'évolution des paysages.

Attention : les extensions urbaines mal maîtrisées peuvent être difficilement réversibles.

La lutte contre les consommations des espaces agricoles et naturels.

ORIENTATIONS / PISTES DE REFLEXION POUR LE PLU

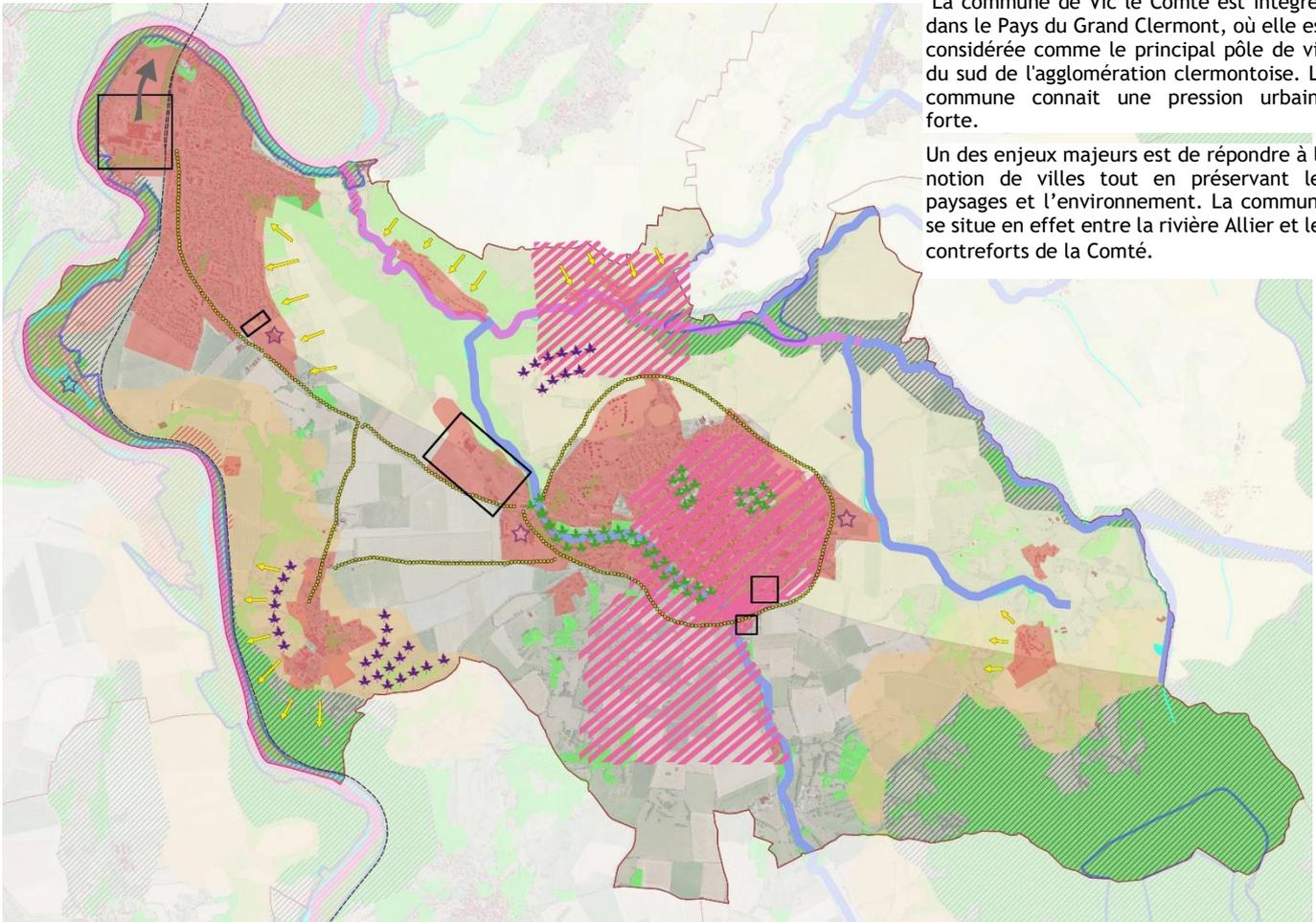
- Conserver l'ouverture des paysages. Conserver et maintenir une qualité paysagère principalement sur les côtes séparant Vic-le-Comte et Longues.
- Garantir le respect des secteurs paysagers identifiés comme majeurs: la ZPPAUP définit 2 secteurs.
- Maintenir les coupures éco-paysagères afin de préserver les paysages, d'assurer le maintien des continuités écologiques et de limiter l'urbanisation linéaire. Préserver les structures végétales, notamment les bois.
- Conserver au plan paysager la lisibilité des « domaines du relief », « domaines de l'eau » et des « sites géographiques des bourgs ».
- l'intégration des nouvelles constructions. Un des bons moyens d'intégrer les constructions est de conserver les haies végétales existantes.
- Le renforcement des structures végétales sur le territoire permettrait d'enrichir la palette des motifs paysagers et de créer des liaisons douces entre les espaces bâtis agricole/naturels. ☞ Les structures végétales significatives : alignements remarquables, arbres isolés marquant le paysage, mais aussi structures permettant de "raccrocher" et d'intégrer le bâti au contexte paysager, peuvent être inscrites dans les PLU en tant que structures paysagères.

Synthèse générale

La commune de Vic-le-Comte située à 25 km au sud-est de Clermont-Ferrand et 16 km au nord-est d'Issoire, est composée de plusieurs bourgs : hormis la ville de Vic, les bourgs et villages satellites sont Longues, Lachaux, Langlade, Enval, Bord, Lepetades, Charbonnier et Brolac.

La commune de Vic le Comte est intégrée dans le Pays du Grand Clermont, où elle est considérée comme le principal pôle de vie du sud de l'agglomération clermontoise. La commune connaît une pression urbaine forte.

Un des enjeux majeurs est de répondre à la notion de villes tout en préservant les paysages et l'environnement. La commune se situe en effet entre la rivière Allier et les contreforts de la Comté.



- enveloppe urbaine
- risque inondation
- Vocation économique
- Projet économique
- Equipements sports, loisirs
- Projet modes doux
- Risque Glissement
- Vocation viticole
- SPR/AVAP
- Poumons et coulée verte

- Cours d'eau à préserver
- Cours d'eau à remettre en bon état
- n_srce_reservoir_plan_d_eau_s_r83
- Réservoirs de biodiversité à préserver en Auvergne
- N_SRCE_CORRIDOR_THERMOPHILE_S_R83
- Corridors écologiques diffus à préserver
- tramesVertes
- Natura 2000
- voie ferrée

Bibliographie

Porter à Connaissance, DDT63, décembre 2017.

Programme Local de l'Habitat, Mond'Arverne Communauté, Urbanis, SCOP ACEIF :

- Diagnostic, juin 2016.
- Orientations stratégiques, mars 2017.
- Orientations et plan d'actions, octobre 2017.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), 31 mars 2014

Le SCOT du Grand Clermont.

BD Foret, V2, 2009.

Registre Parcellaire Graphique 2014.

Prim.net

sisfrance.net

<http://www.planseisme.fr/>

Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles Inondation de l'Allier a été approuvé le 4 novembre 2013.

BD Argiles

BD Mouvement de terrain <http://www.bdmvt.net/>

<http://www.bdcavite.net>

<http://www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives#/>

<http://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon/>

<http://www.cartoradio.fr/>

Les Données clefs du Profil Environnemental Auvergne (2008)

Bilan de qualité de l'air en 2016, Puy-de-Dôme / Agglomération de Clermont-Ferrand, mai 2017.

www.atmo-auvergnerhonealpes.fr

Serveur Carmen de la DREAL Auvergne.

Agence de l'eau Loire Bretagne.

SAGE de la Allier Aval

Phyt'eauvergne.

<https://orobnat.sante.gouv.fr/orobnat/rechercherResultatQualite.do>

<http://basol.ecologie.gouv.fr>

<http://basias.brgm.fr>

<http://www.pollutionsindustrielles.ecologie.gouv.fr/>

Carte d'Identité Energétique à l'échelle d'Allier Comté Communauté, ADHUME, 2008

Carte d'Identité Energétique à l'échelle de Mond'arverne, ADHUME, 2017

InfoTerre.Brgm.fr

Atlas départemental du puy de dôme en 1989 : le Billomois et la Comté sont désignées comme la Toscane auvergnate.

Charte architecturale et paysagère Allier Comté Communauté, Diagnostic, Préconisations, Sycomore, 2004.